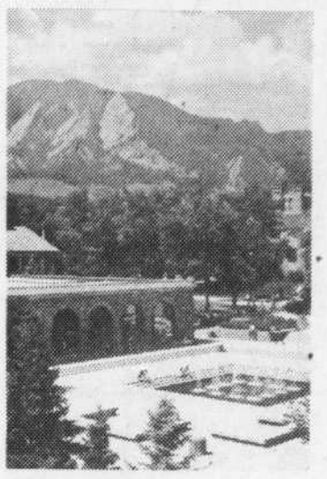
LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXX — No 208 | Nuageux avec éclaircies. Maximum 20. | Montréal, vendredi 7 septembre 1979 | Férie | 25 CENTS

tourisme



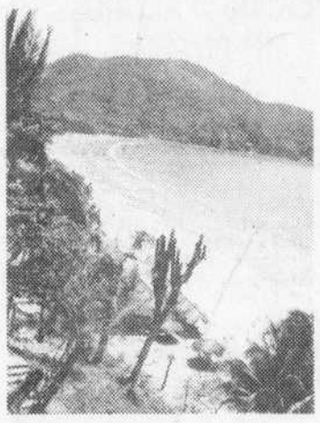
Boulder, un paradis

Alexis Labranche y avait été attiré à l'époque de la ruée vers l'or et l'on voit encore deux ou trois irréductibles qui promènent leur passoire dans les rivières. Mais ce charmant village, sis à 25 milles de Denver, au Colorado, offre beaucoup d'autres attractions qui en font un important carrefour touristique de l'Ouest américain.

Le passager solitaire

Pour celui qui voyage seul, l'avion est un lieu de rencontres fortuites qui réserve des surprises. «Ne plaignons pas le passager solitaire», nous dit Guy Deshaies, «il découvre avant même d'être arrivé.»

— page 11



L'autre Mexique

Les Canadiens ne vont plus seulement à Acapulco. Comme bon nombre de touristes, ils commencent à découvrir Ixtapa-Zihuatanejo, situé à 200 km plus à l'ouest. Inconnu il y a à peine cinq ans, ce village paisible est en train de devenir une station de vacances de réputation internationale qui complète le «triangle du Soleil» mexicain.

— page 12

AU SOMMAIRE

■ Roch LaSalle n'a pu rassurer les publicitaires québécois — *page 2*

■ Secteur public: le conseil d'information n'arrive pas à s'informer — *page 3*

■ Pour sauver Pétro-Canada: un éditorial de Michel Roy

■ Pas de vélo dans le métro? un commentaire de Jean-Claude Leclerc — *page 4*

La Caisse d'Entraide Économique
de L'Assomption
620, rue Notre-Dame Repentigny
J6A 2T9
11 1/4 %
Intérêts payables semi-annuellement.
CERTIFICATS
DE DÉPÔTS GARANTIS
MINIMUM $500.00
581-3690 Institution inscrite à la Régie de l'Assurance dépôts du Québec

Les pétroliers en quête d'or

par Clément Braise

PARIS (AFP) — Flambée, fièvre, emballement, tempête, typhon: les commentateurs sont à court de qualificatifs pour décrire l'évolution des cours de l'or sur les marchés occidentaux. Surtout depuis que le dernier mouvement de hausse, commence le 21 août, s'est brusquement accéléré hier dans un marché agité pour porter le prix du métal jaune a plus de $340 l'once après une augmentation de 3 à 4% en une séance, et d'environ 55% depuis le début de l'année. (Voir autres informations en page 17).

Ce dernier rush suivait la vente, mercredi à Washington, de près de 14 tonnes de métal précieux (444,000 onces) par le Fonds Monétaire International, qui avaient été adjugées au prix moyen de $333.24 l'once soit $43.6 de plus qu'au cours des enchères précédentes du mois d'août. Il est vrai qu'en face de cette offre de 14 tonnes, la demande (les soumissions aux enchères) portait sur 51 tonnes (plus de 1.6 million d'onces).

Les principales demandes d'or, déclarent les spécialistes internationaux, émanent maintenant des pays pétroliers du Moyen-Orient, ou l'on s'efforce par l'intermédiaire de banques européennes comme la Dresdner Bank, d'échanger les pétro-dollars fournis par « l'or noir » contre du métal jaune.

Ainsi cette banque allemande s'était adjugée le 22 août dernier la presque totalité des 23.3 tonnes d'or (750,000 onces) mises aux enchères par le Trésor américain, en principe pour se procurer des devises en vue du soutien au dollar.

Et ces achats massifs relancent chaque fois la spéculation sur les marchés mondiaux de l'or, alors que les autori-

Voir page 6: L'or

Une 10e d'affilée

Les Expos de Montréal ne cèdent pas un pouce de terrain aux Pirates de Pittsburgh, les meneurs de la section Est de la Ligue nationale. Hier à Chicago, les Expos ont inscrit une 10e victoire consécutive, l'emportant 1-0 face aux Cubs. Le lanceur David Palmer et le receveur Gary Carter ont été les grands artisans de cette victoire. Palmer a limité les Cubs à six coups sûrs en huit manches, cependant que Carter a produit l'unique point du match avec son 20e circuit en neuvième reprise. Nos informations en page 10.

Dans un énoncé de politique économique

Québec mise sur l'entreprise privée

par Michel Nadeau

Dans un important énoncé de politique qui a été rendu public hier, le gouvernement du Québec précise, pour la première fois, de façon claire et assez précise, sa pensée et ses objectifs en matière de développement industriel.

Le document de 523 pages remis aux journalistes à Québec par le premier ministre, M. René Lévesque, et le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, constitue une profession de foi non équivoque envers l'entreprise privée. La situation actuelle commande une plus grande concertation entre les différents agents économiques en vue d'un redéploiement des différents secteurs de l'économie québécoise. La stratégie proposée tourne principalement autour d'une meilleure utilisation du principal avantage comparatif dont jouit le Québec: ses richesses naturelles.

Ceux qui entretenaient des doutes sur d'éventuels « penchants socialisants » du gouvernement péquiste seront rassurés en apprenant que le gouvernement considère « le secteur privé comme agent économique de premier plan » alors que le rôle de l'Etat est « de soutenir l'entreprise ».

Pour ce qui est des sociétés d'Etat, il n'est pas question d'élargir leur champ d'intervention. On précise même: « Il n'est pas exclu que l'Etat se départisse en tout ou en partie de la propriété de certaines entreprises non stratégiques qui n'ont pas su démontrer leur capacité de supporter la concurrence et de s'imposer sur les marchés d'une manière économique et rentable. » On favorisera de plus en plus la formule de la société mixte qui permet à l'entreprise privée d'être associée à la mise en valeur des richesses naturelles, particulièrement dans le domaine de l'amiante. Quant au contrôle des investissements étrangers, on reprend la thèse des secteurs fermés et ouverts élaborés dans le rapport Tetley en 1975. On note cependant que « les investissements étrangers direct ont permis d'accroître la production, l'emploi, les revenus et de bénéficier d'un apport technologique important. »

On ne peut parler cependant d'un désengagement du gouvernement dans l'économie. L'objectif recherché est une efficacité plus grande par une diminution des tracasseries administratives et une

Voir page 6: Entreprise

■ ***Axer la croissance sur les richesses naturelles***

■ ***Promouvoir la création de consortiums d'exportations***

— page 15



Un rôle de premier plan pour l'entreprise privée et une meilleure exploitation des richesses naturelles constituent les principes de base de l'énoncé politique dévoilé hier par le ministre d'État au Développement économique, M. Bernard Landry, en présence du premier ministre, M. René Lévesque. (Laserphoto CP)

Pétro-Canada: les créditistes vont soutenir Clark

par Michel Vastel

OTTAWA — Le gouvernement minoritaire de M. Joe Clark ne risque pas la défaite à la rentrée parlementaire. La position du Crédit social du Canada sur Petro-Canada, telle qu'exposée hier à la presse par son chef, M. Fabien Roy, coïncide, dans ses grandes lignes, avec la politique énoncée mercredi par le ministre de l'Energie.

Les créditistes veulent en effet que Petro-Canada conserve quelques activités comme la recherche et l'exploration, notamment dans les Territoires administrés par le gouvernement fédéral, qu'elle prenne en charge les négociations avec d'autres Etats producteurs et qu'elle collabore avec les organismes ou sociétés propriétés des provinces, telle Soquip, précise M. Roy.

Le chef créditiste a expliqué que son parti s'opposera à toute mesure visant à faire de Petro-Canada un monopole d'Etat sur les hydrocarbures, comme l'Hydro-Québec contrôle tout le domaine de l'énergie électrique. M. Roy, rangeant libéraux et néo-démocrates dans un même camp de « socialistes », a admis que ses positions sont « conformes » à celles des conservateurs, ou plutôt que les conservateurs se sont rangés aux idées qu'il défendait pendant la campagne électorale.

Les conservateurs, avec l'appui du Crédit social, auraient 140 voix aux Communes alors qu'une coalition libéraux-néo-démocrates n'amènerait pas plus de 139 votes en faveur d'une motion de censure présentée par l'un ou l'autre des deux partis.

Les créditistes — qui ont incidemment décidé de siéger aux Communes du même côté que le reste de l'opposition — se sont défendus de penser à battre ou à appuyer le gouvernement conservateur. On combattra les mauvaises mesures et supportera les bonnes, a dit le député de Beauce.

Après avoir réglé quelques détails de régie interne — comme la nomination de M. Adrien Lambert, leader parlemen-

Voir page 6: Pétro-Canada

Chrétien: oui au comité de Ryan mais personne ne nous empêchera de parler

par Rodolphe Morissette

MONT-GABRIEL — « On ne se laissera bâillonner par personne. Personne ne viendra nous empêcher de parler pendant la campagne référendaire ni nous dire quoi dire ».

C'est M. Jean Chrétien qui parle, le député libéral de Saint-Maurice à Ottawa. Avec son impétuosité habituelle, il évoquait hier au terme de la réunion de trois jours du caucus libéral, section québécoise, le rôle que se proposent de jouer les députés libéraux fédéraux durant la campagne référendaire.

Les dirigeants du caucus québécois avaient convoqué la presse au terme de leurs assises, lesquelles avaient eu lieu à huis clos, sauf pour le discours d'ouverture du chef libéral, M. Pierre Elliott Trudeau, mardi soir. Comme cependant les députés n'avaient pratiquement rien à annoncer hier, ils ont invité M. Jean Chrétien, qui préside maintenant le comité de l'opposition libérale chargé des relations fédérales-provinciales, à parler aux journalistes, même s'il ne fait pas partie de la direction du caucus.

Interrogé pour ainsi dire sous diverses coutures à propos de la stratégie référendaire des libéraux fédéraux, M. Chrétien a répété à maintes reprises que les députés libéraux du Québec à Ottawa avaient reçu un appui massif des Québécois le 22 mai dernier: « Soixante-sept députés élus et 62% du vote populaire », à quoi M. Chrétien ajoute que lui et ses collègues vont continuer à « parler fort ».

Interrogé plusieurs fois sur la qualité de la participation de ses collègues du fédéral « au comité-parapluie du NON dirigé par M. Claude Ryan », M. Chrétien a répondu chaque fois par un « oui... mais... ». Ils y participeront, oui; « mais personne va nous empêcher de parler ». La loi québécoise sur les consultations populaires rend impérative la formation d'un comité unique des profédéralistes, oui: « mais il faudra qu'on comprenne que nous avons obtenu un appui massif au Québec lors de la dernière élection », note encore M. Chrétien.

Manifestement, M. Chrétien savourait hier l'accord de Saint-Adolphe d'Howard survenu à la mi-août entre les deux chefs libéraux, MM. Claude Ryan et Pierre Trudeau. Suivant cette entente, en effet, M. Ryan convenait de ne point faire des contre-propositions de son parti sur le fédéralisme renouvelé le thème de sa campagne référendaire et de s'entendre avec les autres tenants du fédéralisme sur un manifeste commun.

Le contenu de ce dernier accord sera exposé par M. Ryan au conseil général de sa formation à Lennoxville ce week-end et il sera discuté par les membres du conseil. Il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'au terme du dernier conseil général du PLQ, M. Ryan, interrogé le 4 mars par LE DEVOIR sur l'opportunité pour son parti de prendre le risque de présenter des contre-propositions constitutionnelles

Voir page 6: Chrétien

John Crosbie

Plus vite et plus loin que les libéraux



M. John Crosbie

par Michel Vastel

OTTAWA — A la petite brise d'austérité qui caressait gentiment le ministère des Finances depuis l'été 1978, le nouveau titulaire, M. John Crosbie, va substituer un fort vent néo-conservateur. « Plus vite et plus loin que les Libéraux », tel semble être le mot d'ordre que le ministre des Finances a donné à ses fonctionnaires pour mettre au point son premier budget.

A peine rentré de Bonn, le premier ministre Trudeau avait solennellement annoncé son intention de sabrer dans les dépenses et de limiter la croissance vertigineuse de son déficit. M. John Crosbie semble bien décidé à réussir là où M. Jean Chrétien devait échouer. S'il y eut, un moment, un débat entre M. Robert René de Cotret et lui-même sur le bien-fondé d'un déficit encore plus important, pour contrer les effets de la récession aux Etats-Unis, la question est maintenant tranchée.

Le déficit, tel que réévalué par M. Crosbie en juillet, atteindrait quand même $11.3 milliards en 1979. « Je pense tout simplement qu'on n'a pas la capacité d'avoir un tel déficit », a-t-il affirmé mardi au cours d'un entretien avec LE DEVOIR. « Nous avons actuellement un déficit de $11 milliards et quand même un taux de chômage de près de 8%. Est-ce que cela signifie, demande M. Crosbie, qu'on devrait avoir un déficit de $20 milliards pour atteindre le plein emploi? Et pour combien de temps »?

Ecartant d'un revers de main les objections de ceux qui craignent une sévère récession cet hiver, le ministre des Finances prétend que le secteur privé a besoin d'un signe du gouvernement pour reprendre confiance. Une réduction du déficit stimulerait finalement davantage les entreprises qu'une augmentation de ce déficit.

Néo-conservateur autant qu'on peut l'être, M. Crosbie rappelle que les vieilles techniques keynésiennes de stimulation de la demande n'ont pas fait leurs preuves. « Au cours des quatre dernières années, rappelle-t-il, on a réduit les taxes de $6 milliards... Et cela ne nous empêche pas aujourd'hui de glisser vers une nouvelle récession ».

Hormis la promesse la plus populaire de réduire le fardeau d'achat d'une maison — mesure dont il a confirmé qu'elle sera dans le prochain budget — le ministre des Finances refuse de prendre tout engagement sur toute autre promesse, notamment celle de couper de $2 milliards les impôts directs: « ça serait évidemment intéressant, politiquement. Mais cela n'aurait aucun effet et pourrait

Voir page 6: Crosbie

chez VITO
. Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Toute la publicité fédérale confiée à MBS de Toronto

Roch LaSalle n'a pu rassurer les agences québécoises

par Rodolphe Morissette

Le ministre fédéral des Approvisionnements et Services, M. Roch LaSalle a tenté en vain, ces dernières semaines, de rassurer les dirigeants d'agences québécoises de publicité au sujet du mandat de l'agence torontoise qui désormais coordonnera l'ensemble de la publicité du gouvernement central.

Ce n'est pas sans inquiétude que l'Association des dirigeants d'agences de publicité du Québec (ADAPQ), qui regroupe une vingtaine de firmes publicitaires, apprenait au début d'août que le gouvernement conservateur avait décidé de confier la coordination et la planification de toute la publicité fédérale y compris la française, à l'agence torontoise Media Buying Services. Celle-ci devient une sorte d'agence de gestion chargée de faire des recommandations à un comité ministériel dirigé par MM. Roch LaSalle et Perrin Beatty, ministre délégué au Conseil du Trésor.

La crainte première des agences québécoises était de perdre une portion des $10 à $15 millions dépensés par le fédéral en publicité française au Québec. Leurs dirigeants s'inquiétaient également du droit de regard que pourrait avoir désormais Media Buying Services (MBS) sur le contenu des publicités québécoises, de même que sur les critères qui présideront maintenant à la distribution des contrats publicitaires parmi les agences de la province francophone.

Les représentants de l'ADAPQ ont rencontré M. Roch LaSalle il y a quelques semaines et le ministre leur a précisé que l'agence MBS aurait quatre fonctions, lesquelles visent à réduire de 10% l'ensemble des dépenses fédérales en publicité, qui sont évaluées pour l'heure à quelque $55 millions.

La firme MBS s'occupera d'abord de planifier et de coordonner l'ensemble de la publicité fédérale: les sommes à allouer dans chaque cas, le moment de tenir une campagne donnée, la précision des besoins de chaque ministère en ces matières. L'agence de Toronto a également le mandat d'« évaluer les campagnes publicitaires », mais les principaux responsables interrogés à ce sujet n'ont pu préciser s'il s'agissait d'évaluer l'efficacité d'une campagne publicitaire une fois qu'elle est ondes ou avant même qu'elle ne le soit. Dans ces conditions en effet, on ne sait pas exactement ce que veut dire l'assurance, donnée par M. Roch LaSalle, que « MBS n'interviendra en rien quant au contenu des publicités ni dans le processus de création ».

L'agence MBS aura de plus la responsabilité exclusive d'acheter l'espace et le temps réservés à toute la publicité fédérale dans les mass-médias. Il y a une dizaine de jours, les dirigeants torontois de MBS ont convoqué les propriétaires de médias québécois à une réunion visant à les assurer que c'est la filiale montréalaise de l'agence qui achèterait le temps et l'espace publicitaires dans les médias québécois, de sorte que les représentants de ces derniers chargés de la publicité ne perdraient point la commission dont ils jouissent à ce jour sur ce genre de transaction.

Enfin, MBS sera chargée de recommander au gouvernement l'agence à employer pour tout travail donné. Les firmes publicitaires intéressées à présenter des offres de services le feront désormais en communiquant simultanément avec MBS et le ministère des Approvisionnements et Services.

A ce jour, l'agence MBS était peu connue. Elle ne s'est jamais occupée de création publicitaire mais se chargeait exclusivement d'acheter, pour des entreprises privées, du temps et de l'espace publicitaires dans les médias. Parmi ses clients actuels on compte les compagnies Playtex, Eaton, le Bureau des assurances du Canada, Magic Pan, etc.

Le président de MBS, M. Peter Swain, a agi comme directeur national des communications du Parti conservateur pendant la campagne électorale du printemps dernier. Il était assisté du parti. Ce dernier, qui était très actif à la direction de l'Union nationale jusqu'à tout récemment, sera désormais « le représentant officiel de l'agence MBS pour le Québec ». Il affirme avoir agi comme conseiller auprès de MBS depuis deux ans, mais quelques coups de fil récents à l'agence ont permis de constater qu'il y est peu connu.

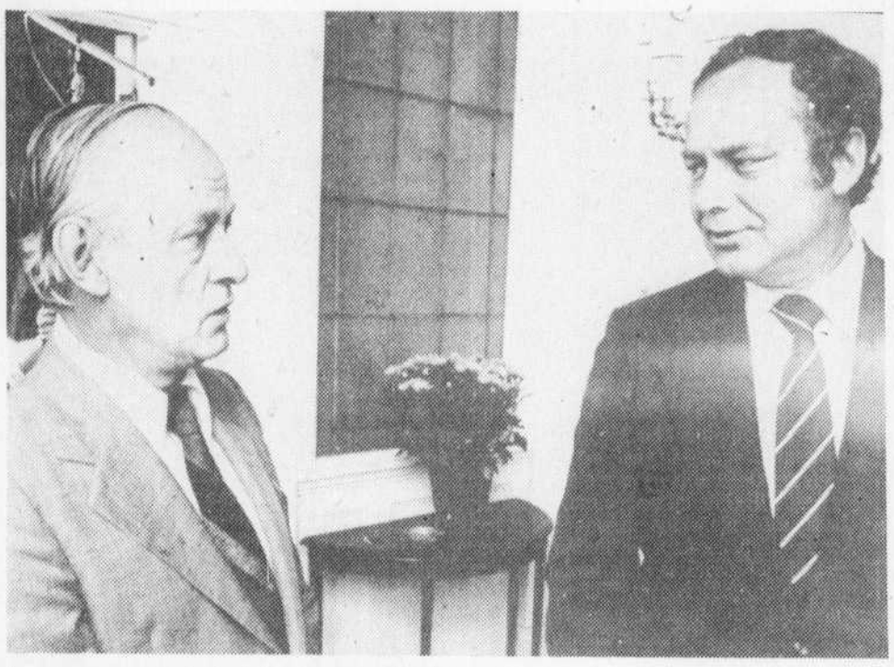
Les représentants de l'ADAPQ ne sont point sortis très rassurés de leur rencontre avec le ministre LaSalle et M. Pageau. Ils se demandent comment MBS-Toronto pourra éviter d'intervenir au plan du contenu de la publicité, puisque la firme a la charge d'évaluer les campagnes. Ils se demandent en outre de quelle manière MBS sera rénumérée comme acheteur délégué de temps et d'espace publicitaires. Normalement, une firme qui fait ce travail retire quelque 2.5 points de pourcentage de la commission d'agence sur un budget publicitaire (environ 15%).

Ce dernier problème inquiète d'ailleurs les fonctionnaires du ministère de M. LaSalle, dont plusieurs suggèrent que MBS soit rénumérée selon un système d'honoraires plutôt que de travailler à commission. Le ministre doit prendre une décision « très bientôt » à ce sujet.

Nouvelle crainte des directeurs d'agences québécoises: qu'un bon nombre de « nouvelles agences » naissent soudainement comme des champignons pour s'occuper, dans la manche de MBS, de publicité fédérale. Quelques maisons à peu près inconnues tendent en effet à sortir de l'ombre. Ainsi, le budget publicitaire des bons d'épargne du Canada est passé tout récemment, pour la partie française, de l'agence libérale BCP à une maison qui a nom BED Concept & Communication Inc., tandis que la firme Foster Advertising, qui a travaillé à la campagne électorale du Parti conservateur, a obtenu la portion anglaise (80%) de ce budget s'élevant en 1978 à quelque $5 millions.

Les publicitaires de l'ADAPQ ont enfin décidé de voir comment fonctionnera le nouveau mécanisme de gestion de la publicité gouvernementale avant d'entreprendre de nouvelles démarches. L'un d'eux remarque que la partie se jouera entre « les principes affirmés par M. Roch LaSalle et la pratique de la firme MBS », non sans ajouter que « le ministre, plutôt que M. Rodrigue Pageau, reste notre seule porte de sortie ».

Il n'est pas sans intérêt de noter que le Publicité-Club de Montréal a confié récemment à la firme Cégir Inc., une société de conseillers en administration, le mandat d'étudier le problème de la publicité fédérale au Québec. Le rapport Cégir doit être rendu public d'ici un mois ou deux.



Le gouverneur général du Canada, M. Edward Schreyer, effectue présentement une tournée dans la région de Québec. Hier, il déjeunait avec le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, à la Citadelle. (Photolaser PC)

Québec prépare un programme en trois volets pour lutter contre le chômage

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Satisfait des résultats de l'Opération de Solidarité Economique (programme OSE) annoncée l'automne dernier, le gouvernement du Québec lancera au cours des prochaines semaines un nouveau programme de lutte au chômage et de soutien de l'emploi.

Pour l'instant, les fonctionnaires en sont encore à mettre au point les derniers détails de ce programme mais le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, a indiqué hier que cette opération de lutte au chômage s'articulerait autour de trois volets principaux:

■ En premier lieu, on poursuivra pour une autre année le programme OSE. Depuis l'automne dernier, a précisé M. Landry, ce programme, qui a nécessité des déboursés gouvernementaux de l'ordre de $257 millions, a permis de créer ou maintenir environ 25,000 emplois. Il est impossible pour l'instant d'indiquer la somme totale qui sera investie dans le programme mais il semble qu'il s'agira de plusieurs centaines de millions.

■ En second lieu, le gouvernement tentera d'accélérer son programme de construction publique. Annoncé l'an dernier, ce programme implique des déboursés de l'ordre de $1,310 millions et s'étalait sur environ 15 mois. S'y ajouteront à partir de l'automne un certain nombre de travaux reliés à la protection de l'environnement et susceptibles de créer des emplois d'hiver. Ces travaux seront réalisés en collaboration avec les municipalités. Laval, par exemple, vient de signer avec le gouvernement un protocole d'entente comportant des déboursés de $80 millions dans le cadre de ce programme.

■ Le troisième et dernier volet de l'opération touche en particulier les jeunes et les femmes, deux catégories de citoyens où le chômage est toujours plus marqué qu'ailleurs. Sous ce chapitre, le gouvernement investira $20 millions pour créer ou soutenir des emplois dans ces deux secteurs particuliers.

Les dernières statistiques indiquaient que le taux de chômage désaisonnalisé est actuellement de 8%, soit l'un des plus faibles taux enregistrés au Québec au cours des cinq dernières années, mais le ministre craint que cette situation ne soit que temporaire.

Ainsi, il croit que la récession actuellement en cours aux Etats-Unis frappera le Québec au cours des mois d'hiver et que le taux de chômage risque alors d'atteindre de nouveau les sommets de 13% ou 14% touchés l'an dernier.

Voila pourquoi il estime que le gouvernement a le devoir de mettre au point un programme à court terme de lutte au chômage et d'y investir toutes les sommes disponibles.

M. Landry a par ailleurs profité de sa conférence de presse pour livrer une brève réplique au député libéral Reed Scowen qui affirmait mercredi que le Québec a perdu plus de 100 entreprises depuis l'arrivée au pouvoir du PQ.

Selon le ministre, M. Scowen continue son travail de « croque-mitaine en chef » et cherche à tirer des avantages politiques à partir de la tendance générale de déplacement des entreprises vers l'Ouest du pays.

A cet égard, M. Landry a rappelé au député libéral que la ville de Toronto vient justement de publier une étude démontrant qu'elle a perdu 1,000 entreprises au profit de l'Ouest du Canada au cours des trois dernières années.

Avec 40% du total, les Juifs sont les plus «généreux donateurs» de Montréal

par Marie Laurier

Les Montréalais ont versé près de $50 millions en contributions de toutes sortes en 1978 pour venir en aide à 126 organismes à vocation sociale, communautaire, humanitaire ou charitable.

Ce sont les associations de la communauté juive qui remportent la palme de la générosité, ayant recueilli une somme globale de plus de $20 millions, soit 40% de la totalité des fonds partagés entre une dizaine d'organismes. Ainsi, un seul groupe, les Services communautaires juifs de Montréal, a amassé à lui seul $12.2 millions alors que l'Association Hadassah Wizo de Montréal, qui avait fixé son objectif à $10,000, a atteint des recettes de l'ordre de $339,962.

Ces données émanent du bilan statistique de 1978 établi par le service des Affaires sociales de la Ville de Montréal en ce qui a trait aux sollicitations publiques autorisées.

Dans la communauté montréalaise francophone et anglophone, c'est évidemment Centraide qui arrive au tout premier rang de la générosité du grand public, cet organisme ayant pu partager $10.2 millions — un peu plus que son objectif établi à $10 millions — entre une centaine d'agences d'assistance aux défavorisés, aux jeunes, aux handicapés, aux personnes âgées, etc.

Viennent ensuite la Société canadienne du cancer, dont le montant recueilli — $1.3 million — dépasse l'objectif de quelques milliers de dollars, la Fondation Lionel-Groulx qui a connu le même bonheur en recevant un peu plus du million de dollars qu'elle avait fixé comme limite.

Plusieurs autres groupements de charité ont également dépassé leur objectif, témoignant ainsi de l'intérêt qu'ils suscitent dans la communauté montréalaise.

C'est le cas notamment du cardinal Léger et ses oeuvres, qui a connu des recettes de $730,000 alors que l'objectif avait été porté à $150,000, de Paix et Développement, qui a reçu $232,000 alors que l'on s'attendait à recueillir $140,000. Les Petits frères des pauvres, $209,000 au lieu de $190,000, la Mission Old Brewery, $252,000, soit $50,000 de plus.

A peu près tous les organismes qui se préoccupent de la recherche dans le domaine de la santé ont aussi recueilli plus d'argent qu'ils n'en demandaient. La Société canadienne contre l'arthrite et le rhumatisme, la Société d'aide aux enfants souffrant de troubles émotifs, la Société pour les enfants infirmes du Québec, la Société canadienne de sclérose en plaques, l'Armée du Salut, la Fondation de l'hôpital Royal Victoria, entre autres, sont dans cette catégorie, et la liste pourrait s'allonger.

Si certains mouvements à caractère international nantis suscitent de façon régulière une réponse favorable et atteignent leur objectif, tels l'Institut Fameo Pero ($450,000) ou le Fonds des Nations Unies pour l'enfance ($260,000), d'autres par contre ont connu des accidents de parcours, des difficultés d'organisation, un manque de publicité ou encore une baisse de popularité auprès des « généreux donateurs ».

Ainsi Oxfam-Québec, dont l'objectif avait été établi à $500,000 en 1978, n'a recueilli que $380,000; la Ligue des droits de l'homme, $21,344 au lieu des $75,000 que l'on croyait pouvoir atteindre.

Certains organismes cependant font vraiment piètre figure au palmarès et le moins que l'on puisse dire c'est qu'ils se sont heurtés à l'apathie du public. Par exemple, la Fondation de la communauté canadienne et italienne du Québec espérait recueillir $500,000 mais ne dispose que de $94,000. Il en va de même pour Jeunesse Canada Monde qui n'a pu porter à son crédit que $97,650 sur les $400,000 qu'elle sollicitait, tandis que le Centre d'études pour Noirs du Québec a un bien maigre budget avec $6,000 alors qu'il avait l'ambition d'amasser $250,000. Cette situation est le lot de quelques autres groupes, sociétés ou fondations mais dans une proportion moins importante.

Fait intéressant à noter: en 1951, la Ville de Montréal avait accordé 41 permis de sollicitations publiques pour des recettes brutes qui s'élevaient à près de $30 millions. La comparaison s'impose d'elle-même: plus d'un quart de siècle plus tard, le nombre de permis à triplé mais les recettes n'ont pas réussi, elles, à doubler.

Rappelons qu'en vertu d'un règlement de la Ville de Montréal, il est obligatoire d'obtenir un permis annuel du service des Affaires sociales de la ville avant de solliciter ou de recueillir des dons sur son territoire. Un tel permis est aussi requis pour toute activité sociale ou récréative — présentation de mode, souper, spectacle, danse, vente de charité, guignolée — qui est organisée dans le but de distribuer les profits réalisés à une oeuvre charitable quelconque.

La FFHQ revient à la charge

OTTAWA (PC) — La Fédération des francophones hors Québec est revenue à la charge, hier, et a demandé au premier ministre Joe Clark de modifier sa position afin de garantir dans la constitution, les droits des minorités de langue française.

Le président de la Fédération, M. Paul Comeau, a averti M. Clark qu'il a tout intérêt à donner suite aux demandes de son organisme, compte tenu de la faible présence des conservateurs tant au Québec qu'au Canada français.

Selon lui, en reconnaissant et garantissant les droits des francophones, M. Clark pourrait commencer à convaincre les Québécois qu'il est plus ouvert et plus sympathique que son prédécesseur libéral.

C'est le conflit scolaire de Penetanguishene qui a suscité ces commentaires à l'issue d'une conférence de presse à Ottawa, destinée à alerter les autorités fédérales et à dénoncer l'intertie du premier ministre ontarien, M. William Davis.

« On ne règlera pas les conflits scolaires un à un isolément... il faut une approche globale », a précisé M. Comeau, qui soutient qu'en garantissant les droits des minorités dans la constitution, les conflits scolaires comme celui qui oppose les parents de Penetarguishene au conseil scolaire de Simcoe en Ontario ne pourraient se reproduire. Ce conseil scolaire refuse de construire une école secondaire de langue française, bien que la loi le permette et que le gouvernement ontarien ait promis de défrayer 85% des coûts.

« Que Joe Clark ne simplifie pas le problème en rétorquant que l'éducation relève de la juridiction provinciale. Car alors l'écart sera évident entre sa position constitutionnelle et les principes qu'il préconisait pour se faire élire en mai dernier », a affirmé le président de la Fédération.

Il a rappelé qu'au cours de la campagne électorale, le premier ministre affirmait que le respect des minorités « doit être l'une des pierres angulaires du fédéralisme canadien ».

La Fédération, qui dit représenter près de un million de francophones qui vivent dans les provinces anglaises, a tenu à dénoncer le premier ministre de l'Ontario, qui n'est pas intervenu pour aider les résidants de Penetanguishene.

« Cela nous laisse croire que ce politicien est sans intégrité », a dit M. Comeau, qui a aussi affirmé: « William Davis, qui se porte garant de l'avenir de notre pays, ne suscite que notre mépris. »

Nouveau vicaire

L'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, vient de nommé l'abbé Benjamin Tremblay vicaire épiscopal de la région Centre-Sud.

Né le 14 février 1922, l'abbé Tremblay a été ordonné prêtre le 31 mai 1947 à la cathédrale de Montréal. Il a exercé son ministère d'abord comme vicaire à la paroisse de la Nativité de 1947 à 1960, et ensuite comme curé à la paroisse Sainte-Catherine-d'Alexandrie, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination comme vicaire épiscopal.

L'abbé Tremblay entrera en fonction le 24 septembre.

Jean Chapdelaine croit à un Québec souverain

QUEBEC — Le chemin parcouru par le Québec ces 20 dernières années augure bien pour l'avenir, tout laissant croire que « notre Etat Français, nous l'aurons ».

Voilà en substance la conviction qu'a affirmé hier M. Jean Chapdelaine, un homme qui, à son titre de délégué général du Québec à Paris pendant plus de 10 ans, avait toujours fait preuve d'une grande discrétion et de réserve politique.

C'est à l'issue d'un colloque de trois jours sur « de Gaulle, le Québec et la francophonie » que M. Chapdelaine a tenu ces propos alors qu'il était appelé à faire la synthèse des travaux et conférences présentées par divers participants québécois et français à cette rencontre.

Ce colloque était organisé conjointement par les cercles d'études et de recherches gaulliennes et par le Centre québécois de relations internationales. On s'est attaché particulièrement pendant ces trois jours à rappeler le rôle du général de Gaulle dans l'établissement des relations franco-québécoises et à étudier l'impact du célèbre « Vive le Québec libre » lancé par de Gaulle à Montréal.

Pour M. Chapdelaine, ce colloque a permis de revivre les retrouvailles franco-québécoises, de revivre tout un chapitre de la pré-histoire du Québec. Pour lui c'est aussi probablement le dernier chapitre de la pré-histoire québécoise, le prochain étant, pense-t-il, l'entrée dans l'histoire du Québec comme Etat souverain.

L'ancien délégué général, qui sera nommé sous peu conseiller du premier ministre René Lévesque en matière de politique internationale, a rappelé que la coopération franco-québécoise n'a pu commencer qu'en 1960. Auparavant, ni le Québec ni la France ne pouvaient faire grand chose. Le Québec se réveillait du sommeil de la survivance et la France retrouvait alors sa force. Le Québec continuera de compter sur la France et son appui, a-t-il dit, concluant que les Québécois savaient bien que « nul ne peut être porté que par lui-même ».

ARCHITECTES

DAVID, BOULVA CLEVÉ
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

CONSERVATOIRE LASSALLE
3505, rue Durocher (coin Milton)
288-4034
Cours spécialisés en
SCIENCE DE LA PAROLE
Pour adultes
Le jour ou le soir
début des cours: semaine du 17 septembre

POUR ÊTRE MIEUX:
ENTENDUS
COMPRIS
ÉCOUTÉS
Jour — 13h30 — soir 19h

Inscription dès maintenant
PROGRAMME DES COURS ENVOYÉ SUR DEMANDE
Permis 749569

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

La (les) personne(s) ci-après mentionnée(s) a (ont) demandé le(s) permis suivant(s):

Nom	Adresse	Catégorie
AJAKIE, Mouna (Suite à une vente)	301 Deguire St-Laurent	1 épicerie
KATZ, Martin "ÉPICERIE BAKERY INC."	5515, avenue Westminster, Côte St-Luc	1 épicerie
PERROTA, Armando	7773, St-Hubert Montréal	1 Restaurant
SPYHERT, Edouard et Michel Legros	2301, Boul. Rosemont, Montréal	Épicerie
GRENIER, Marc André	2233 Rosemont Montréal	1 épicerie
LEMONTZIS, Georgios & Nicolaos & Dimitrios Lemontzis & Christos Georgilakis (Suite à une vente)	645 rue Notre-Dame, Lachine	1 Restaurant
FILIPIS, Sotirios et Ioannis Pitsas (Suite à une vente)	6657, Paul Émile Lamarche, St-Léonard	1 restaurant - 1 bar - 1 bar avec danse et spectacles - 3 permis de réceptions
BEAUCHAMP, Lyse	11952, Notre-Dame, Pointe-aux-Trembles	1 restaurant
TAWIL, Amin	155, Jean Talon est Montréal	1 Épicerie
VARVARIS, Kosmas	3880, rue Rachel est, Montréal	1 restaurant - 1 permis de réceptions
TREMBLAY, Raymond (Suite à une vente)	2201, Mont-Royal est, Montréal	1 Taverne
GIROUX, Germain (Suite à une vente)	4515 rue Bordeaux, Montréal	1 Épicerie
PEELING, Michel	6480, Victoria, Montréal	Épicerie
GRÉGOIRE, Paul "CAFÉ TIMENES INC."	4857 ave. du Parc, Montréal	1 Bar avec spectacles et autorisation d'exploiter ce permis en dehors de la pièce conformément à l'article 75 de la Loi.
DUPRAS, Louise	5566, 12e avenue Montréal	1 épicerie
MANN, Kenneth	11145, Chemin Meighen, Pierrefonds	1 Épicerie
CHAPLEAU, Roland et Jean Yves Paquin (Suite à une vente)	16332 ouest, Gouin, Ste-Geneviève	Épicerie
THOMAS, Denis & Jean Paul Thomas (Suite à une vente)	3899 ave. Verdun, Verdun	1 Épicerie
GOSSELIN, Yvon "CLUB DE HOCKEY CANADIEN INC."	1425, Atwater Montréal	Demande additionnelle d'un Restaurant et d'un Bar.
STAMADIANOS, Nicolas "N.C. & L. RESTAURANT INC./ RESTAURANT N.C. & L. INC."	1673, Ste-Catherine est, Montréal	1 Restaurant
GENEST, Adélard "92905 Canada Ltée"	1551-1555-1561, Amherst, Montréal	1 restaurant - 1 bar avec danse et spectacles - 1 bar avec danse à des heures différentes.
LAFRANCE, Yvon "DISCOTHÈQUE LIME LIGHT LIMITÉE/LIME LIGHT DISCOTHEQUE LIMITED"	1254 rue Stanley, Montréal	Autorisation de spectacles dans les 2 bars avec danse déjà existants.
SEVIGNY, Daniel "93319 CANADA LIMITÉE" (Suite à une vente)	1419 rue Drummond, Montréal	2 Bars avec danse et spectacles.
POURSHAFIEH-DALIAL, Hossein, "RESTAURANT OMAR KHAYYAM MONTRÉAL INC."	1398 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	Autorisation de danse et oeuvres musicales dans le restaurant déjà existant.
FRANCO, Narciso	3811, Boul. St-Laurent, Montréal	Épicerie
YOTT, Gary "THE HOLD RIB WAREHOUSE INC."	120, St-Paul est Montréal	1 Restaurant - 1 Bar
GAMACHE, Jacques	6401, ave. Beurling, Verdun	Épicerie
TAM, Yok Shen "HONG KONG HOUSE INC."	4124, ouest, Ste-Catherine, Westmount	1 restaurant

Afin d'être valide, toute objection à cette (ces) demande(s) doit être faite par écrit, dûment motivée et assermentée dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
1 rue Notre-Dame est, suite 9,200
Montréal, Québec H2Y 1B6

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 7 septembre 1979

Les négociations dans le secteur public

Le Conseil d'information n'arrive pas à s'informer

par Paule des Rivières

Le Conseil d'information sur les négociations dans le secteur public est incapable de distinguer entre les enjeux réels et la stratégie dans les discussions à caractère hautement politique en cours entre le gouvernement et les syndicats, en vue du renouvellement des conventions collectives de 275,000 personnes.

C'est ce que le président de l'organisme, M. Léo Cormier, a indiqué hier en rendant publique une série de rapports sur les négociations actuellement en cours dans les secteurs public et para-public.

Ce sont les premiers rapports publiés par le conseil depuis sa formation en avril dernier. Précédent dans le domaine des négociations, l'organisme a pour mission d'informer le public sur les enjeux des négociations. Il est formé de cinq membres nommés par le juge en chef du Tribunal du travail et dispose d'un budget de $450,000.

M. Cormier n'a pas caché les difficultés que son organisme a rencontrées dans son travail. D'abord le conseil n'a aucunement traité des écarts entre les offres et les demandes de la table centrale; or, c'est un secret de polichinelle que les questions de gros sous non seulement ne laissent personne indifférent mais divisent profondément les parties.

Si le Conseil d'information n'a rien produit sur les discussions de la table centrale, ce n'est pas tant parce qu'il n'y était pas obligé (en vertu de la loi) que parce qu'il ne disposait pas d'information sur ce qui s'y passe.

« On sait que ça bouge à la table centrale mais on n'a pas tout », a déclaré M. Cormier en faisant allusion à une autre des multiples embûches rencontrées depuis le mois d'avril, à savoir la réticence de certains négociateurs syndicaux à lui transmettre l'information.

En fait, le conseil est dans une position délicate et il le sait, puisqu'il doit demeurer d'une impartialité au-dessus de tout soupçon, d'où la circonspection qui caractérise les documents remis hier, un rapport général et 15 sommaires où sont décrits les demandes et les offres des différentes catégories de personnel des écoles, collèges et hôpitaux représentés par le Front commun et d'autres syndicats.

Au sujet des textes qu'il a étudiés, le conseil note que les parties sont le plus éloignées sur quatre points: les prérogatives syndicales et les conditions de travail, les modalités et les procédures relatives à la sécurité d'emploi, le perfectionnement et le développement des ressources humaines et les griefs, mésententes et frais d'arbitrage, ensemble qui recouvre à peu près toutes les clauses non pécuniaires.

C'est une personne extérieure au conseil qui a été chargée de l'étude des négociations. Il s'agit de M. Maurice Lemelin, docteur en relations industrielles de l'Université de Californie et professeur à l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal. Quant au conseil, il regroupe, outre M. Cormier, Mme Hélène Tanghe-Lapointe, MM. Rodrigue Blouin, Gil Courtemanche et Marcel Côté.

Dans son rapport général, le conseil remarque que « la partie patronale semble désirer une remise en question importante de plusieurs domaines acquis par les conventions collectives antérieures ».

Par ailleurs, même s'il « est trop tôt pour déterminer les enjeux réels », le conseil remarque qu'il sera difficile de maintenir l'isolement officiel de la négociation de la rémunération d'une parti et de la sécurité d'emploi d'autre part, séparation d'autant plus périmée que « le gouvernement a consolidé la centralisation des négociations par une législation », celle qui fait du Conseil du Trésor un acteur primordial.

La ronde de négociations dont il est question dans le rapport est celle qui oppose les porte-parole de commissions scolaires, d'associations d'hôpitaux et du gouvernement aux représentants des 200,000 membres du Front commun CSN, CEQ et FTQ.

A ces groupes s'ajoutent quelques autres syndicats non membres du Front commun. Il y a aussi 36,000 fonctionnaires, les 30,000 infirmières, les employés de la Société des alcools et de l'Hydro-Québec dont les conventions sont échues depuis le 30 juin 1978 et qui ne sont pas touchés par la nouvelle loi 59 qui a mis sur pied le Conseil d'information.

« Comment trouver logique que le conseil doive faire rapport sur les négociations impliquant la Fédération des affaires sociales, mais pas sur celles des infirmiers qui travaillent pourtant dans les mêmes établissements? » demande le conseil.

Ce dernier n'est pas sans afficher une certaine dose de scepticisme en décrivant son rôle. Son président s'accorde la distinction « passable » pour le travail jusqu'à présent accompli.

Les documents publiés hier pourraient bien être les plus volumineux. Cependant le conseil « doit faire rapport à la demande des parties en tout temps ».

M. Cormier envisage la possibilité de réajuster les activités de son organisme qu'il a décidément trouvé peu aisé de faire fonctionner. Le rapport est clair là-dessus: « Le conseil n'exclut pas la possibilité d'opter pour une autre formule lorsqu'il jugera qu'il doit le faire pour remplir son mandat ».

Une bonne partie du rapport principal de l'organisme est consacré à l'historique des négociations au Québec et à l'application des modèles aux secteurs public et para-public.

On y reprend des propos qui ont souvent circulé ces derniers temps, à savoir que des « facteurs politiques uniques risquent de compliquer encore plus le déroulement des négociations. (...) Nous ne pouvons faire autrement que de nous inquiéter de la possibilité que l'une ou l'autre des parties ou que les deux lient stratégiquement ces deux événements » (négociations et référendum).

Les groupes communautaires intéressés à discuter des offres et des demandes avec le conseil, ou les individus désireux de se procurer une ou plusieurs tranches du rapport peuvent communiquer avec Mme Hélène Taughe-Lapointe au 25ème étage de la tour sud du complexe Desjardins.

Un bilan des négociations le 24

(par Paule des Rivières) — Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a l'intention de faire le bilan des négociations avec ses partenaires patronaux et employés le 24 septembre prochain, au terme d'une ronde intensive de pourparlers sur les clauses non pécuniaires.

C'est ce qui se dégage des propos tenus hier après-midi par les représentants des trois centrales CSN, CEQ et FTQ, qui se sont montrés heureux du désir du gouvernement de négocier rapidement. Selon le porte-parole de la FTQ, M. Fernand Daoust, le président du Conseil du Trésor pourrait fort bien, à partir du 24 septembre, faire de nouvelles propositions aux syndicats.

Le président du Conseil du Trésor entreprend présentement une série de rencontres avec les représentants syndicaux et patronaux impliqués dans les négociations des secteurs public et para-public. Il devait rencontrer hier soir les représentants des directions de commissions scolaires, de cégeps et d'hôpitaux.

Aujourd'hui ce sera au tour du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ), de la Centrale des syndicats démocratiques et d'autres petits syndicats impliqués dans la négociation.

M. Parizeau est accompagné, au cours de ces entretiens para-négociations, de son négociateur en chef à la table-centrale, M. Lucien Bouchard, et du secrétaire général du Conseil du Trésor, M. Jean-Claude Lebel.

Le syndicat des 6,000 professionnels, qui n'est pas membre du Front commun, a pour sa part accepté l'invitation-surprise du ministre des Finances même s'il n'aime pas la façon de procéder de M. Parizeau.

AUJOURD'HUI

A compter d'aujourd'hui, et jusqu'à dimanche, symposium « Enfance et sexualité: un avenir pour chaque enfant », au pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal, 1495 rue Saint-Denis.

■

A compter de 19 h, et jusqu'à dimanche, stage d'information de l'Académie de sauvetage du Québec, à l'hôtel de ville de Boucherville.

■

A compter de ce soir, et jusqu'à dimanche, congrès annuel de l'Entraide Missionnaire, à l'école Marguerite-de-Lajemmerais, 5555 rue Sherbrooke est.

■

A compter de 15 h 30, et jusqu'à dimanche, congrès du Club Optimiste, district Québec-Ontario-Maritimes, à l'hôtel Reine-Elizabeth.

■

Dernière journée de la cinquième session ministérielle du Conseil mondial de l'alimentation, organisme des Nations unies, au Centre de conférences du gouvernement, à Ottawa.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: à la salle des Chevaliers de Colomb de Sainte-Agathe-des-Monts, de 15 h à 20 h 30; et à l'auditorium de la Banque Royale, 1 Place Ville-Marie, de 9 h 30 à 16 h 30.

QUEL HÉRITAGE ÉCOLOGIQUE VEUX-TU LAISSER AUX TIENS?

les clubs 4H du Québec



La pluie ayant rendu la chaussée très glissante hier dans la région métropolitaine, les accidents se sont multipliés un peu partout. Celui-ci, survenu en début d'après-midi sur l'autoroute 20 à Saint-Lambert, juste à l'est du pont Victoria, a fait deux blessés qui ont dû être hospitalisés. C'était le cinquième accident survenu dans le secteur depuis le début de la journée. (Photo Jacques Grenier)

TVFQ 99: la télé de France au Québec

par François Barbeau

A partir du dimanche 16 septembre, 50 heures d'émissions de télévision en provenance des trois chaînes de télévision de France s'ajouteront aux horaires des amateurs de télévision du Québec abonnés à un réseau de câblodistribution.

C'est la Société d'édition et de transcodage t.e. limitée (SETTE), formée d'un consortium réunissant 46 câblodistributeurs québécois, qui assurera la retransmission de ces émissions, pour offrir, comme l'expliquait hier le président du conseil de la SETTE, M. Jacques Duhamel, « une alternative à la programmation des radiodiffuseurs canadiens et refléter la production d'émissions de télévision en France ».

Pour la première semaine, la grille d'émissions sera diffusée de 17 h à 24 h 30. Dès la deuxième semaine, les heures de diffusion seront de 9 h 30 à 24 h 30, les émissions ayant été présentées le soir la semaine précédente étant diffusées à l'horaire de jour.

Les émissions que présentera TVFQ 99 sont tirées de la production des trois chaînes françaises, TF 1, Antenne 2 et FR 3, et seront diffusées au Québec avec un délai maximum de trois semaines, sauf pour les émissions d'actualités, qui seront diffusées avec un retard de 48 heures.

Les délais sont nécessités par les diverses étapes de transport, de transcodage, d'assemblage et de montage. A noter que ces 50 heures d'émissions ne seront pas interrompues par des messages commerciaux.

Ces émissions ne visent pas non plus à concurrencer la programmation des stations de télévision de la province. C'est pourquoi la grille a été conçue de façon à offrir à chaque moment au téléspectateur des émissions d'un type différent de celles qui seront diffusées ailleurs à la même heure.

« C'est une alternative que nous offrons aux Québécois, a déclaré hier M. Duhamel, et elle est de première qualité; nous amenons dans les foyers « une façon française » pour contrebalancer « l'American Way of Life » que véhiculent les émissions américaines, qu'elles soient captées en anglais ou traduites par un radiodiffuseur ».

La programmation de TVFQ 99 tient dans six grandes « familles »: dramatique, théâtre et musique, sport, jeunesse, documentaire et variétés. Dans chacune des familles, les émissions sont retenues en fonction de l'intérêt qu'elles sont susceptibles d'avoir pour des téléspectateurs québécois, par leur sujet ou les vedettes qu'elles présentent.

Le 16 septembre, c'est 22 régions urbaines de la province qui auront accès à ces émissions, par le biais de leur câblodistributeurs locaux, à partir du centre de distribution de la SETTE, situé à Brossard.

La Chambre de Commerce de la province de Québec

en collaboration avec la Chambre de Commerce de Montréal et le Bureau de Commerce de Montréal

Déjeuner-rencontre
LE LUNDI 10 SEPTEMBRE 1979



M. BERNARD LANDRY
Ministre d'état au développement économique

Sujet:
la politique économique du gouvernement du Québec

Hôtel Reine Elizabeth
de 12h00 à 14h30

Le public est admis
Billets à l'entrée: $23.00

Traduction simultanée disponible

Renseignements: 844-9571

La réforme de la santé-sécurité au travail

L'industrie minière préconise le retrait préventif

par Gilles Provost

QUEBEC — L'industrie minière québécoise a profité hier de la commission parlementaire sur la réforme de la santé-sécurité au travail pour réclamer le retrait préventif, c'est-à-dire la mutation à des tâches moins dangereuses pour les mineurs chez qui on détecte les premiers signes précurseurs d'amiantose ou de silicose.

L'Association des mines de métaux du Québec a même affirmé avoir pratiqué cette technique du retrait préventif pendant 20 ans jusqu'à ce que la Loi 52 vienne obliger les entreprises à attendre que les ouvriers soient gravement atteints pour les retirer complètement du travail avec une rente égale à 90% de leur salaire net.

« Nous croyons que le législateur a eu tort de présumer que toutes les tâches sont aussi dangereuses à l'intérieur d'une exploitation-minière; les prescriptions actuelles sont beaucoup plus onéreuses et beaucoup moins humaines que le retrait préventif », a déclaré hier le porte-parole des mines de métaux, M. Gonzague Langlois.

Ce dernier a aussi rappelé que l'ancienne pratique de l'industrie minière avait donné lieu à des ententes avec la Commission des accidents du travail en vertu desquelles le travailleur ainsi déplacé recevait une rente de 10% de son salaire à titre de dédommagement. Ce principe avait même été endossé dans les règlements.

Ce débat est survenu en commission parlementaire parce que le projet de loi 17 contient une petite clause qui modifierait la loi 52 et en vertu duquel on n'exigerait plus un diagnostic absolument « positif » et certain pour donner accès à la rente de 90% et au retrait total du travail.

Or, il y a justement de nombreux cas de travailleurs que l'on avait jugés victimes d'amiantose au cours des années passées et que la Commission des accidents du travail juge maintenant aptes à reprendre le travail... avec perte de la rente.

Toute cette question a donné lieu à un long débat en commission parlementaire, l'Association des mines d'amiante rejetant l'amendement proposé et faisant sienne la position des mines de métaux à l'égard du retrait préventif, une mesure que le gouvernement hésite à inclure dans le projet de loi 17 même s'il la juge « intéressante ».

Selon l'industrie de l'amiante, toute modification au libellé actuel de cette partie de la loi 52 donnerait lieu à une reprise des interminables controverses qui ont entouré l'application de cette législation « mal rédigée ». Mieux vaudrait donc, à ses yeux, n'exclure du travail que les cas d'amiantose reconnus et à utiliser le retrait préventif et la mutation avec dédommagement pour éviter que les travailleurs ne deviennent malades à ce point.

Cela permettrait aussi d'éviter les cas où des travailleurs sont forcés à tort de quitter leur emploi et se voient ensuite demander de reprendre le travail une fois qu'ils ont réorganisé leur vie a-t-on expliqué.

Pour le reste, ces deux associations ont manifesté de grandes craintes à l'égard des structures de participation proposées au projet de loi 17 et exprimé avec vigueur l'avis que la prévention des maladies et accidents de travail est un droit strict de la gérance et que les travailleurs dont la santé est en jeu ne doivent avoir qu'un rôle consultatif.

« Dans une telle approche, affirme le mémoire des mines de métaux, tous les intervenants autres que l'employeur sont des tierces personnes agissant strictement à titre consultatif, les conflits sont au minimum et les entreprises fonctionnent au mieux tant au point de vue productivité que sécurité. »

Concernant le droit de refuser un travail dangereux, les mines d'amiante se sont pourtant démarquées du front commun patronal actuel en endossant le droit pour le travailleur de refuser l'exécution d'un travail lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire que l'exécution de ce travail l'expose à un danger...

Plus précisément, cette association pense que le projet de loi ne devrait pas parler de la bonne ou « mauvaise foi » du travailleur, ce qui risque à ses yeux d'entraîner des abus et des conflits inutiles. La simple exigence d'un « motif raisonnable » serait suffisante pour éviter les abus, croit-on.

Les mines d'amiante acceptent aussi l'idée d'un représentant syndical à la prévention, demandant simplement qu'on limite le nombre de tels représentants dans une même entreprise.

Cette attitude est aussi très différente de celle de l'opposition libérale qui prévoit d'une part que le droit de refus devrait pouvoir être invoqué même pour des raisons subjectives mais qui fait pla-

Voir page 6: L'industrie

Le bill 17 est un net recul pour les ouvriers, dit la CSN dans son mémoire

par Louis-Gilles Francoeur

La CSN a dévoilé hier simultanément dans plusieurs régions du Québec le mémoire qu'elle adressera prochainement à la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 17 sur la sécurité et la santé des travailleurs. Le mémoire rejette fondamentalement la conception gouvernementale des comités paritaires consultatifs et s'oppose vigoureusement au retrait des questions relatives à la sécurité et à la santé du champ de la négociation collective au profit d'une nouvelle super-organisation étatique.

Ce mémoire, qui sera discuté les 6 et 7 octobre par un congrès spécial de la CSN, affirme que le projet de loi 17 « érige plusieurs entraves à l'action syndicale dans le domaine de la sécurité-santé ». Il s'en prend à la « propagande » qui présente ce projet comme « révolutionnaire » parce que, affirme la CSN, « le droit de refuser un travail dangereux a été depuis longtemps reconnu par la jurisprudence des tribunaux d'arbitrage comme découlant du droit naturel et, qu'en outre, ce droit est consigné au règlement concernant les établissements industriels et commerciaux » ainsi que dans le décret de la construction.

Pour la CSN, le projet de loi constitue un net recul par rapport à la situation actuelle parce que le travailleur, qui devra désormais défendre son droit à la sécurité en tant qu'individu et non plus grâce à l'outil collectif qu'est son syndicat, est finalement moins protégé ainsi. Il devra — et ce n'est qu'une des étapes — saisir le comité paritaire de son problème et il faudra en fin de compte un inspecteur gouvernemental pour trancher le problème.

« C'est absolument ridicule car il y a actuellement 153 inspecteurs pour les 100,000 établissements industriels du Québec et on a déjà de la difficulté à les avoir en cas d'accident mortel », a déclaré un représentant du Service de génie industriel de la CSN.

La CSN attaque de front les comités paritaires que l'employeur et le syndicat ont le droit de créer pour s'occuper de la sécurité-santé en usine. « Dans plusieurs centaines d'établissements, de tels comités paritaires existent déjà. Ils s'avèrent cependant complètement inefficaces puisque le patron conserve toujours son droit de gérance. Ils ne sont en quelque sorte que des comités conjoints consultatifs sans pouvoirs décisionnels », déclare de son côté le président de la CSN, M. Norbert Rodrigue.

Selon le président de la CSN, la présence d'une telle loi créera un « pattern » dans le domaine de la sécurité que les employeurs ne voudront plus dépasser. A son avis, la simple présence de cette loi empêchera les travailleurs d'aller chercher en négociation des mesures plus adaptées à leurs cas particuliers, ce qui constitue pour la CSN une atteinte au droit de négociation lui-même.

La CSN ne se bat pas dans cette affaire pour des comités « décisionnels ». Ses

Voir page 6: Le bill

SI LA TERRE VOUS INTÉRESSE
POTERIE BONSECOURS INC.
Centre de céramique
427, rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal, 844-6253-844-6165

Session d'automne: initiation, façonnage, tournage, émaillage, décors, technologie, moulage, cuissons.

Inscription jusqu'au 17 sept. 79

Permis M.E.Q.: 749583
Subventionné par le Ministère des Affaires Culturelles du Québec.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Pour sauver Pétro-Canada

LES conservateurs n'ont pas clairement compris les raisons de leur victoire du 22 mai. Ce n'est pas parce qu'ils ont promis de démanteler Pétro-Canada qu'ils ont été portés au pouvoir. Ce n'est pas non plus parce que M. Clark s'est aventuré dans la politique du Moyen-Orient qu'il est devenu premier ministre. C'est que les Canadiens hors Québec en avaient assez des libéraux. En réalité, si le test électoral avait porté sur Pétro-Canada ou sur Jérusalem, M. Clark serait encore chef de l'Opposition. Les sondages d'opinion l'attestent: 48% des Canadiens sont favorables au maintien de Pétro-Canada. Pourquoi faut-il donc que M. Clark attache à cette malheureuse promesse une importance qu'elle n'a pas? S'il exécute jusqu'au bout la décision annoncée mercredi par son ministre de l'Energie, s'il ne conserve à la société nationale qu'une fonction d'agent négociateur et de promoteur du développement, M. Clark portera un dur coup aux véritables intérêts du Canada et, sans le vouloir peut-être, sabotera l'une des réalisations les plus importantes du précédent régime.

■

Ce que l'opinion publique de ce pays a reconnu et que M. Clark refuse d'admettre, c'est que toutes les grandes sociétés pétrolières qui oeuvrent au Canada sont la propriété d'entreprises américaines ou européennes. Or, depuis le début de 1979, grâce à l'acquisition de Pacific Petroleums Ltd., Pétro-Canada est engagé dans l'exploration, la production et l'exploitation, qu'il est donc un producteur considérable de pétrole et de gaz, une entreprise intégrée, désormais impliquée dans le raffinage et la mise en marché. Pétro-Canada est devenu l'entreprise pétrolière la plus importante sous propriété canadienne, bien qu'elle demeure la plus petite parmi les géantes aux noms familiers.

S'il y avait dans ce pays trois ou quatre entreprises pétrolières d'importance dont la propriété serait à majorité canadienne, on pourrait au moins comprendre les motifs de M. Clark qui, par principe, répudie la présence de l'Etat dans un secteur où l'entreprise privée peut accomplir et accomplit effectivement son rôle. Mais, on le sait, tel n'est pas le cas. Le Canada n'avait pas une seule société pétrolière de taille sérieuse. Or, pour la première fois dans l'histoire de ce pays, le précédent gouvernement avait pris l'excellente décision de créer une entreprise d'envergure dans un domaine vital. Non pas simplement pour la fierté d'accéder à la propriété. Mais, doit-on le rappeler, en raison de la conjoncture énergétique mondiale. En effet, le Canada ne peut s'en remettre de son avenir énergétique à la seule bonne volonté des compagnies oeuvrant sur son territoire mais dont la propriété est étrangère. C'est pourquoi, du reste, l'un des mandats de Pétro-Canada consiste à tendre vers l'autonomie énergétique du pays. Dans cette perspective, la société publique s'est employée de manière particulière à exploiter les gigantesques réserves de sable pétrolifères et de pétrole lourd.

C'est à tout cela que M. Calrk veut mettre un terme au nom d'une philosophie qui, dans ce cas particulier, ne s'applique même pas, et pour respecter une promesse que personne n'a sollicitée et que nul ne l'oblige à tenir. Même le président de la puissante Imperial Oil déclarait l'autre jour qu'Ottawa devrait conserver au moins 50% de la propriété de Pétro-Canada. La communauté financière et industrielle du pays, naguère hostile à la création de Pétro-Canada, est aujourd'hui pleinement réconciliée avec cette entreprise publique dont elle reconnaît le rôle spécial.

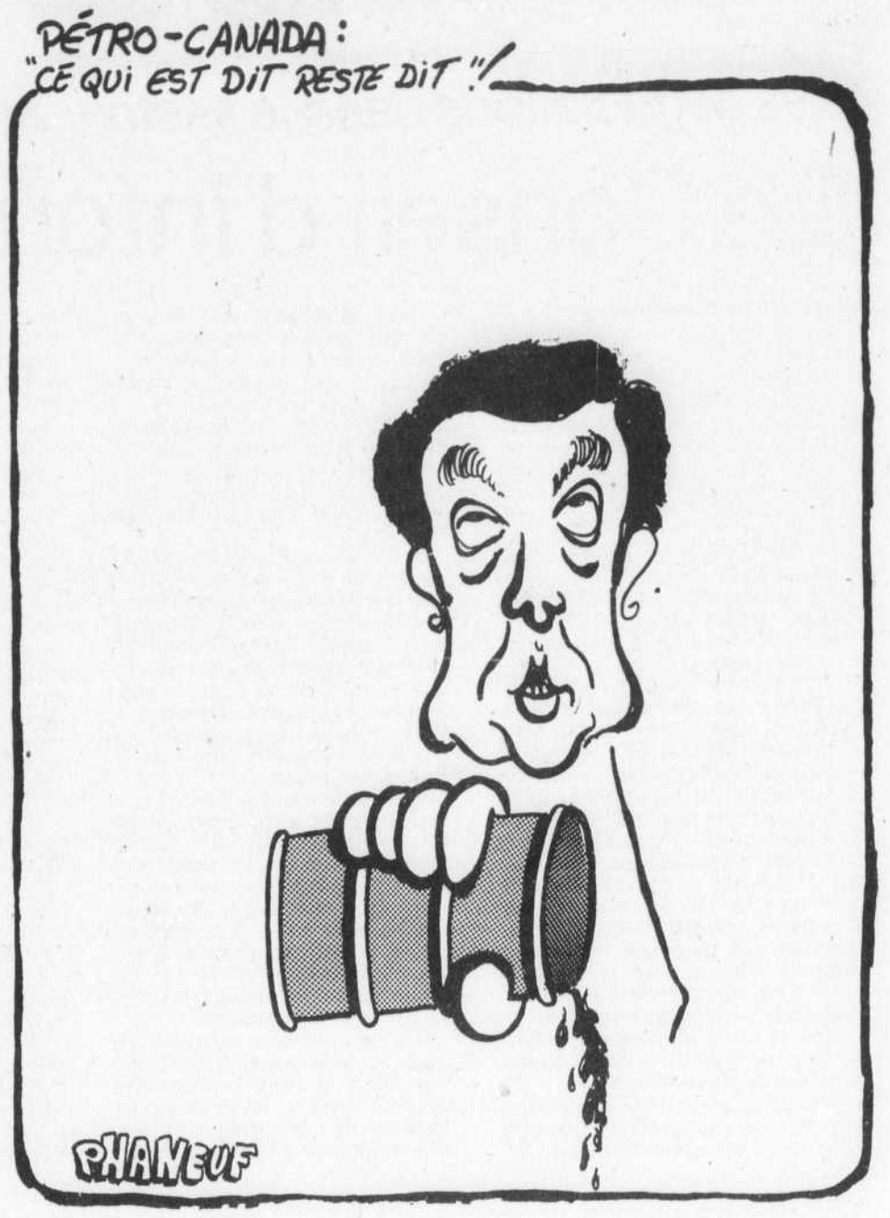
■

Au lendemain de la triste décision communiquée par M. Hnatyshyn, on comprend que les libéraux, bien qu'ils aient décidé de résister désormais à la tentation du pouvoir, s'élèvent avec quelque indignation contre une politique que M. Marc Lalonde qualifie avec raison d'outrageuse envers le peuple canadien, une politique surtout désolante car elle est faite par des hommes qui ne paraissent pas comprendre les véritables enjeux de la conjoncture pétrolière et de la situation économique canadienne. M. Broadbent n'est pas moins scandalisé, ce que l'on admet sans peine de la part du leader d'un parti qui est à l'origine du projet de Pétro-Canada. Néo-démocrates et libéraux ont donc annoncé leur intention de présenter des motions de censure dès l'ouverture du Parlement, dans un mois. Les sièges étant répartis comme on sait (135 conservateurs, 113 libéraux et 26 néo-démocrates), il appartiendra aux créditistes de trancher le débat avec leurs six voix.

Mais, comme il fallait s'y attendre, M. Fabien Roy a indiqué hier qu'il soutiendrait le gouvernement parce que son Parti s'oppose « à toute mesure visant à faire de Pétro-Canada un monopole d'Etat sur les hydrocarbures ». Ou bien le chef créditiste n'a pas encore réuni toutes les explications nécessaires, ou bien le sens exact du mot « monopole » lui échappe. Dans les deux cas, il n'est pas trop tard pour lui faire comprendre que, dans l'intérêt du Canada, y compris celui du Québec, les créditistes peuvent et doivent exiger du gouvernement qu'il assure à Pétro-Canada ses fonctions d'exploration, de production et d'exploitation, outre ses rôles touchant la recherche, le développement et la technologie. Il serait contradictoire que M. Fabien Roy exige avec raison le maintien intégral de Soquip, société pétrolière d'Etat au Québec, et du même souffle consente au démantèlement de Pétro-Canada. Le rôle que le chef créditiste voudrait attribuer à la société publique (négociations avec l'étranger, encouragement à la recherches, etc.) ne justifie pas le maintien d'une telle entreprise: plusieurs ministères pourraient se préoccuper du développement, de la recherche et des approvisonnements à l'étranger. Cette formule, trompeusement présentée comme un compromis, annonce en réalité la mort de Pétro-Canada.

Ou bien en revenant sur sa décision au nom de l'intérêt fondamental du Canada, ou bien en réalisant un véritable compromis avec l'Opposition, M. Clark peut encore épargner au pays les conséquences d'une très grande erreur.

Michel ROY



Pas de vélo dans le métro?

Depuis quelques années les cyclistes de la région de Montréal tentent en vain d'emprunter le métro, spécialement la ligne reliant la métropole à la Rive-Sud. Certains d'entre eux, enfreignant le règlement, ont même tenté d'obtenir des tribunaux ce qui leur était refusé par la Commission de transport de la Communauté urbaine. Entre-temps, la CTCUM a fait faire une « étude » concluant dans la négative.

Aussi longtemps que les règlements de la CTCUM interdiront l'accès du métro aux vélos, il est bien évident que la cour ne sera guère le lieu où trouver une solution. Au reste, même si un juge trouve moyen de faire prévaloir le droit des cyclistes à ce moyen de transport public, la cause du vélo ne sera guère plus populaire si les autorités ne prennent pas les mesures requises pour accommoder les cyclistes sans nuire aux autres passagers.

A première vue, les statistiques relevées par la CTCUM sont impressionnantes. La plupart des villes, une trentaine, qui ont daigné fournir à Montréal des données à ce sujet, refusent d'ouvrir les stations de métro aux vélos. Mais l'obstacle invoqué par les autorités n'est ni métaphysique ni insurmontable, puisque certaines grandes villes, Liverpool, Manchester, Oslo, il n'est aucunement fait opposition à la coexistence pacifique des deux modes de transport. En fait, on peut penser que la mentalité locale et les moeurs des usagers, autant que les conditions concrètes d'accès, entrent en ligne de compte dans chaque politique officielle.

A Montréal, le mini-dossier constitué par les autorités est loin d'être convainquant. Il apparaît au contraire aussi sommaire que biaisé. Durant une grande partie de l'année et spécialement entre les heures de pointe, il devrait être possible de permettre aux cyclistes (et à d'autres porteurs d'objets encombrants) d'emprunter, par exemple, le dernier wagon de rame.

Il est vrai qu'un vélo prend quelque place et peut gêner le confort des autres passagers: il en va déjà ainsi quand des campeurs et leurs lourds sacs, quand des jeunes ménages et leurs poussettes, quand des handicapés et leurs plâtres ou leurs béquilles prennant place parmi les autres passagers. L'inconfort ainsi créé est-il si grave qu'il faille songer à interdire à ces gens l'accès du métro? Bien sûr que non. Alors pourquoi tout ce drame à propos des vélos?

Le lobby de la bécane aurait été satisfait d'une « expérience » faite entre les heures de pointe. Aussi longtemps qu'un tel test n'aura pas été fait dans le métro de Montréal, la cause des autorités restera pour le moins théorique. Un sérieux doute subsiste en tout cas contre la politique actuelle, mise en vigueur sans plus d'essai dès l'entrée en marche du transport souterrain. On a fait du métro une oeuvre d'art, avec raison, et il ne faudrait pas y laisser entrer des éléments qui généraient la clientèle au point d'en faire fuir une partie. Mais tel n'apparaît pas être le cas des cyclistes. Au contraire, leur clientèle ne serait pas un luxe dans l'état présent du déficit de la CTCUM.

La CTCUM a toute la misère du monde à faire croître sa clientèle. Pour une fois que des clients veulent prendre le métro, elle devrait tout faire pour tenter de les accommoder! On manque terriblement d'imagination, sinon de bonne volonté, rue Saint-Antoine. Il faut s'en inquiéter, non seulement dans le cas de ces passagers dont on ne veut pas, mais dans le cas des autres, dont le fameux « confort » laisse de plus en plus à désirer. Quelques stations fort sales et certains escaliers roulants régulièrement en panne découragent bien plus la clientèle que ces vélos qui auraient tous les vices.

Jean-Claude LECLERC

ACTUALITÉ

Les vengeances de M. LaSalle

par Robert Décary

Décidément, le nouveau ministre des Approvisionnements et Services, M. Roch LaSalle, n'a pas la langue dans sa poche. Frustré, peut-être, par tant d'années dans la solitude de l'opposition, le voilà qui multiplie les déclarations fracassantes et fustige tous ceux qui, au sein de la fonction publique, ont commis l'erreur impardonnable d'être un jour des libéraux.

Après avoir avoué qu'il n'avait pas l'intention de se priver de l'instrument que constitue le patronage et que les libéraux avaient utilisé à profusion, le voilà qui met en doute, sans distinction, sans nuance, la capacité d'anciens libéraux de collaborer honnêtement avec le nouveau gouvernement conservateur, et qui les presse de démissionner avant que son gouvernement ne leur coupe la tête.

Que le ministre, à l'avenir, recrute de préférence, mais non exclusivement, des gens d'allégeance conservatrice, cela se comprend aisément et peut même, à la rigueur, se défendre. Mais qu'il consacre son énergie à jouer au docteur Guillotin et à expédier à l'échafaud, systématiquement, les meilleurs amis de l'ancien régime, sans égard à leur passé, sans égard à leur mérite, et sans se soucier des coûts énormes que de telles mesures pourraient entrainer, voilà qui dépasse l'entendement, surtout à un moment où les Québécois sont désespérément absents du gouvernement.

Les derniers propos du député de Joliette ont, semble-t-il, beaucoup embarrassé le gouvernement conservateur. M. LaSalle, en accédant au cabinet, se devait, dès le départ, de connaître et respecter les décisions de ses collègues et la ligne de conduite de son parti. Quand le premier ministre Clark se dit désireux de continuer à attirer des Québécois de valeur à Ottawa, quand Mme Flora MacDonald demande à M. Gérard Pelletier de rester à son poste à Paris, quand M. David MacDonald dit qu'il n'est pas question, dans l'immédiat, de demander ou d'accepter la démission de son sous-ministre, M. Pierre Juneau, il n'appartient à aucun autre ministre, fut-il le ministre responsable du patronage, d'affirmer que ces deux hommes devraient avoir l'honnêteté de démissionner. Si M. LaSalle n'apprend pas, au plus tôt, à calmer sa soif de vengeance, il mettra ses collègues et son chef, M. Clark dans la pénible obligation de le rabrouer publiquement. Déjà, le bureau du premier ministre a pris soin de rappeler que les nominations de l'élite de la fonction publique demeurent une prérogative du chef du gouvernement.

Les propos de M. LaSalle ont aussi de quoi inquiéter les Québécois, dont il est devenu, par la force des choses, le seul représentant francophone, dûment élu, à Ottawa.

Inquiétude devant la performance d'un ministre qui ne parvient pas encore à faire oublier que ses talents sont davantage ceux d'un organisateur que d'un homme politique. Le gouvernement libéral, alors qu'il regorgeait de ministres québécois, pouvait se payer le luxe de déléguer les tâches les plus basses à l'un ou l'autre des siens, sans trop ternir l'image globale qu'il projetait hors Québec. M. LaSalle se retrouve, au contraire, à peu près seul pour accomplir toutes les tâches. S'il mérite, au départ, notre sympathie, il n'en devra pas moins, pour la conserver, chercher à projeter une meilleure image. Sans exiger du nouveau ministre, qui est le premier à reconnaître ses limites, qu'il se transforme du jour au lendemain en un sage tout de nuances et de retenue, les Québécois sont quand même en droit d'espérer qu'il s'acquitte de ses fonctions avec un niminum de pondération et de dignité. La campagne électorale est terminée. Le Parti conservateur n'est plus dans l'opposition. Un député devenu ministre n'a plus le droit de se comporter comme si sa seule priorité était de chercher vengeance.

Inquiétude devant des affirmations aussi gratuites que celle voulant que des personnes d'allégeance conservatrice pourraient offrir la même compétence que les titulaires de postes politiques nommés par le gouvernement libéral. Cela, en théorie, est vrai. Mais en pratique, du moins en ce qui a trait aux francophones, le parti conservateur compte sur un éventail de candidats fort restreint, ce qui s'explique non pas par le fait que les conservateurs soient moins compétents que les libéraux, mais tout simplement par le fait que les conservateurs, au Québec, ne courent point les rues et que la loi du nombre y joue à leur désavantage. Il ne sera pas facile, M. LaSalle ne devrait pas se faire d'illusion, de trouver en leurs rangs autant de personnes de la trempe de celles dont il réclame le départ. Ce serait, en tout cas, fort mal servir le Québec et le fédéralisme canadien que de mettre sur les tablettes les Québécois les plus influents de la fonction publique, au seul motif qu'ils furent des libéraux, si l'on ne peut garantir que leurs successeurs seront d'égale valeur.

Inquiétude, aussi, devant l'intention de se départir des services de deux des plus brillants Québécois qui aient jamais oeuvré au sein de la fonction publique fédérale. En s'en prenant ouvertement à messieurs Pelletier et Juneau, M. LaSalle se montre incapable de distinguer le bon patronage du mauvais. S'il fallait suivre son raisonnement, quiconque touche à la vie politique serait à jamais privé de la possibilité de servir son pays de façon non partisane.

Inquiétude, enfin, devant la possibilité que le Québec, qui a voté massivement en faveur du Parti libéral et qui se trouve presque exclu du gouvernement de M. Clark, perdre peu à peu les services de ces fonctionnaires en lesquels au moins il se reconnaît et qui lui donnent l'impression de continuer à participer à la vie canadienne.

Les propos de M. LaSalle devraient, finalement, inquiéter les Canadiens qui ne voudront pas que leurs impôts aillent garnir les coffres de quelque personnage d'allégeance libérale dont le gouvernement chercherait à se débarrasser. S'il est vrai, par exemple, comme le veut la rumeur, que le gouvernement cherche à « faire un exemple » avec M. Bryce Mackasey mais n'en lui verserait pas moins une somme d'un demi-million de dollars paur « acheter » son long contrat, il faudra nous demander si cela vaut le coût, de remplacer du patronage par du patronage, et s'il n'existe pas quelque autre moyen d'atteindre les mêmes fins. La compagnie Chrysler n'a-t-elle pas réussi à convaincre son président de se contenter d'un salaire de $1?

BILLET

Rentrée scolaire

A l'occasion de la rentrée scolaire de septembre, l'enseignant que je fus se permet quelques bouffées de nostalgie, le temps de deux ou trois alinéas.

Il s'agit d'une activité de détente pouvant meubler les dernières 10 minutes de l'heure de français. En secondaire 2, il vaut mieux s'abstenir du terme comptine, mais divertimento phonétique est suggéré. En secondaire 3, mieux /y mettre le paquet: /vaut c'est bel et bien la dive allitération, coupée d'assonances pour les convenances de l'oreille.

Alors modèle pour secondaire 2, réunions de professeurs et autres conciliabules de polyvalentes: Chat chafouin chien malin, Chahut dans le bahut, Chat chafouin chien malin, Chahut dans le buffet, Chat chafouin chien malin, Chahut dans les coussins, et le reste.

Certains enrichis auront entendu parler de LaFontaine. Cette seconde manière fait ressortir son tour bucolique et pré-romantique: Cigale au champs, Chaudes chaleurs, Cigale aux champs, Au chaud soleil, Cigale aux champs, chante chanson champêtre.

En secondaire 3, on le sait, la contestation fait son oeuvre. L'écriture devient rapide, voire journalistique, et l'élève jadis appliqué s'est fait voyeur à grand renfort de photomanie: Chanoine en chaire, chaînes de chair, Chanoine en chaire, Chanoinesses chagrines, Chanoines en chaire, Chacun chagriné s'enchaîne à son chagrin.

Au fait, quelqu'un quelque part sait-il au juste comment s'enseigne le français dans nos polyvalentes?

Michel GÉRIN-LAJOIE

LETTRES AU DEVOIR

■ *Pourquoi s'en prendre au syndicat?*

(Lettre adressée à MM. René Lapointe et Claude Brunet, membres du Comité des bénéficiaires de l'hôpital Saint-Charles-Borromée).

Il est regrettable de voir des organisations de malades s'attaquer aux syndicats comme vous le faites. Vous poursuivez en recours collectif pour plus de $350,000 le syndicat de Saint-Charles-Borromée pour une journée de débrayage le 18 octobre 78 parce que vous jugez avoir manqué de soins cette journée-là. Pourtant le 18 octobre le syndicat laissait entrer au travail les cadres, des infirmières, les services essentiels négociés en 72 plus un visiteur par patient aux heures de visites normales.

Ce qui est insultant dans cette attaque contre le droit de grève dans le secteur public c'est que le 18 octobre nous faisions la grève pour forcer l'administration à remplacer les absences afin que les patients reçoivent les meilleurs soins possible. Le syndicat demandait trois postes d'équipe volante supplémentaires pour combler ces absences. Cela nous était refusé sous prétexte de coupures de budgets du P.Q. dans les hôpitaux. Les restrictions budgétaires n'empêchaient pas l'administration de rénover les bureaux à grand frais.

Pourquoi n'attaquez-vous pas les vrais responsables de la détérioration des soins, soit le PQ, plutôt que notre syndicat qui s'est défendu et vous a défendus? Peut-être que si vous le faisiez, ça remettrait en cause les privilèges (ne pas payer votre chambre, salaire mensuel, autobus à votre disposition au nom du Comité provincial des malades) que vous donnent vos postes au conseil d'administration et au Comité provincial des malades.

Je pense que les travailleurs seraient prêts à vous appuyer dans vos demandes pour le camp Boily et autres autobus aux patients, si vous faisiez pression sur le gouvernement au lieu d'obliger le syndicat à payer, tout comme on s'est unis contre la fermeture de Saint-Charles. Mais par vos attaques présentement vous brisez l'unité essentielle entre travailleurs d'hôpitaux et la population pour obtenir de meilleurs soins de santé au Québec.

Céline LALANDE
travailleuse de
Saint-Charles-Borromée

Montréal, 25 août

■ *Pendant les grèves également*

Les malades tu soigneras,
pendant les grèves également.
Des vieillards tu t'occuperas,
pendant les grèves également.
Les handicapés tu aideras,
pendant les grèves également.
Le sang tu recueilleras,
pendant les grèves également.
Les écoliers tu transporteras,
pendant les grèves également.
Les enfants tu instruiras,
pendant les grèves également.
Les feux tu éteindras,
pendant les grèves également.
L'électricité tu maintiendras,
pendant les grèves également.
Les travailleurs tu transporteras
pendant les grèves également.
La population tu respecteras,
pendant les grèves également.

Gilles-M. GIRARD, ing.

Montréal, 27 août

■ *Le sort d'Israël dépend de son entente avec l'OLP*

Il est étonnant que l'éditorial de M. Jean-Claude Leclerc sur la démission d'Andrew Young (17 août), pourtant si raisonnable, ait provoqué des réactions aussi intempestives que celles exprimées dans la lettre de M. Elbaz (24 août). C'est regrettable. Le sujet, bien entendu, est chargé d'émotivité, mais il est inutile de le discuter en termes de « pareils nazis » (par rapport à l'OLP), ou en décrétant que « le seul apartheid qui existe est celui des Etats arabes », ni en qualifiant les Nations unies (dont dérive, en fin de compte, la légitimité que peut invoquer l'Etat d'Israël, en dehors de la force des armes) comme « un cirque grotesque qui a fait perdre à cet organisme toute crédibilité ». Ni M. Elbaz, ni aucun autre Montréalais d'ailleurs, n'est entièrement qualifié pour décider si, oui ou non, les Nations unies ont perdu toute crédibilité.

Pour en venir au sujet même, l'élément nouveau introduit par la démission (ou le renvoi) de M. Young c'est surtout qu'un bloc politique d'importance dans la vie américaine, et composé surtout de Noirs et autres minorités, se range carrément du côté des Palestiniens. Il serait difficile d'imputer à ce bloc-là les mêmes motifs « pas toujours glorieux » (les mots de M. Leclerc) qui ont amené plusieurs pays à découvrir ces derniers temps, les Palestiniens et l'OLP. Que cela ait un effet sur l'opinion américiane ne fait pas de doute. Reste à voir si cela aura autant d'impact sur la politique américaine. D'après M. Leclerc, c'est anormal « que Washington n'ait pas encore trouvé moyen, trente ans après, de reconnaître les Palestiniens ». C'est vrai, mais le dire ainsi frise un peu la naïveté. L'essentiel n'est cependant pas là.

La suite d'événements dans la région, depuis bien d'années, a eu pour effet, entre autre, de faire naître une nation palestinienne dans le sens moderne du mot. Si les Israéliens se refusent à le voir, ils ne font que se cacher la tête dans le sable. Qu'ils n'admettent pas le mot dans leur vocabulaire, qu'ils continuent à parler de réfugiés sans face, ou de bandes de terroristes, ne change rien à la réalité. Et une partie importante que cette réalité est le fait que l'OLP est le porte-parole principal de cette nation. Cette réalité est perçue de plus en plus clairement, depuis longtemps dans le tiers-monde, et, récemment aussi dans les pays de l'Occident.

L'avenir d'Israël et le sort de la communauté juive au Moyen-Orient dépendent de la possibilité d'arriver à une entente historique avec le peuple palestinien. C'est aussi simple que ça. L'idée même paraît, à ce moment précis, du domaine de l'imaginaire, mais il suffit de contempler l'alternative. Ou bien le cercle vicieux est brisé, ou c'est la continuation indéfinie de passions meurtrières, d'occupations, d'invasions et de guerres. Dans les circonstances, le premier pas doit être la reconnaissance par Israël des droits de la nation palestinienne, y compris le droit à un Etat indépendant — et cela comme une affirmation de principe.

Il est évident que, à l'exception d'une petite minorité, les Israéliens ne sont pas prêts à une démarche pareille. Cela peut s'expliquer par une mentalité d'assiégé ou par les tensions inhumaines qu'ils continuent à subir. Il incombe aux amis d'Israël de les ramener à la raison. L'attachement de la grande majorité de juifs américains (et canadiens) à Israël peut se comprendre, mais lorsque cet attachement se traduit par une acceptation aveugle de la politique insensée d'un Begin (et par une intolérance de toute critique à l'égard d'Israël) on doit se demander s'il est bien placé.

La montée du prestige de l'OLP dans le monde, l'affaire Young, les récentes conversations entre le chancellier Kreisky et Willy Brandt avec Yasser Arafat, au lieu de constituer des défaites pour Israël (ce qui sera le cas si rien ne change dans la politique de ce dernier) pourrait devenir autant des points de départ pour un nouveau commencement.

Stefan LAMED

Ville Mont-Royal, 27 août

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées)

Avant de démanteler Pétro-Canada

Ottawa doit se donner une politique d'ensemble sur les sociétés d'État

par Gil Rémillard

Avocat et professeur de droit public à l'Université Laval, l'auteur explique dans ce deuxième article (voir LE DEVOIR de 5 septembre) les conditions et circonstances dans lesquelles peuvent coexister et se faire concurrence les sociétés d'État et les entreprises privées.

LA seule raison qui devrait permettre une situation de concurrence entre une entreprise publique et privée dans le secteur d'un service public, serait lorsque l'Etat désire prendre en charge la partie non rentable et laisser à l'entreprise privée la partie rentable. Le domaine de la radio-télévision au Canada peut nous aider à illustrer ce point.

En effet, les communications sont considérées, dans notre société, comme des services publics, c'est-à-dire des services qui sont nécessaires à la vie communautaire en ce qu'ils correspondent à un besoin d'intérêt général. Le rôle de l'Etat, gardien du bien commun, envers ses services est donc essentiel. Leur qualité, leur accessibilité ou leur utilisation des ressources ne peuvent être laissées à la simple discrétion de l'entreprise privée. Au Canada, tant au niveau fédéral que provincial, l'exploitation des communications est partagée entre entreprises publiques et privées.

Au niveau fédéral, Radio-Canada, entreprise publique et mandataire de la Couronne, agit conjointement dans le secteur de la radio-télévision avec les entreprises privées sous la surveillance et le contrôle d'un même organisme public à caractère quasi-judiciaire, la Commission de la radio-télévision et des télécommunications du Canada (CRTC). Cependant, le rôle de l'entreprise publique en ce domaine, est un complément essentiel. Pour la société d'Etat, ce n'est pas la cote d'écoute et la rentabilité qui doit primer, mais la qualité de ce service essentiel dans notre communauté moderne. Ainsi, Radio-Canada doit-il faire un effort considérable en matière d'information ou en des domaines culturels non nécessairement populaires mais essentiels à l'élaboration d'une culture et d'une identité nationale.

La formule est dangereuse parce qu'elle suscite souvent à tort des critiques par les administrés qui constatent surtout la rentabilité de l'entreprise privée et les déficits financiers de l'entreprise publique. Ils peuvent aussi s'offusquer du niveau intellectuel à leurs yeux trop élevé de la société d'Etat. Il existe toujours ce danger que, d'une part l'entreprise privée tombe dans la facilité pour rentabiliser au maximum son exploitation et que, d'autre part, la société publique verse dans un intellectualisme non accessible à la majorité. Une telle situation contribue à accentuer la distinction des classes sociales et fausse la perspective de la participation des citoyens à l'élaboration du concept social. Le rôle de l'organisme de surveillance et de contrôle devient alors prédominant. C'est à lui que revient la tâche de voir à un juste équilibre entre les responsabilités du secteur privé et public, et à la diffusion d'une programmation de bonne qualité.

La formule est beaucoup plus intéressante lorsque la société publique est vouée ouvertement, dès sa création, à un rôle complémentaire. La concurrence qui peut exister alors avec le secteur privé est bien définie et n'est qu'occasionnelle. C'est le cas de Radio-Québec, société de l'Etat québécois dont les objectifs éducatifs sont clairement établis dans sa loi constitutive. Ce qui caractérise avant tout Radio-Québec, c'est l'aspect éducatif de sa programmation qui est absente de toute publicité commerciale. C'est là un modèle intéressant du rôle d'une entreprise publique qui oeuvre conjointement avec le secteur privé dans un service public.

Les exemples que nous venons de citer dans le domaine des communications se réfèrent à des entreprises publiques qui oeuvrent d'une façon générale dans un secteur couvert aussi par l'entreprise publique est en concurrence avec l'entreprise privée, mais dans un élément accessoire seulement. Il se peut, en effet, qu'une société d'Etat soit d'une façon générale en situation de monopole tout en étant en concurrence avec le secteur privé dans une de ses activités. Citons par exemple, le cas de l'Hydro-Québec, société mandataire de la Couronne québécoise, dont l'objectif principal, stipulé à l'article 22 de sa loi constituante, se lit comme suit: « La Commission a pour objet de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de cette province, aux taux les plus bas, compatibles avec une saine administration financière. »

Cette société de la Couronne québécoise, en vertu de ce mandat, est devenue locateur ou vendeur, entre autres choses, de « chauffe-eau ». Par cette initiative, elle est donc en concurrence directe avec l'entreprise privée oeuvrant en ce secteur. Cette concurrence de l'Hydro peut créer une situation difficile pour l'entreprise privée puisque cette dernière ne peut qu'avec grande difficulté offrir aux consommateurs des prix compatibles avec ceux de la société d'Etat dont les coûts sont répartis tant en fonction de l'appareil vendu ou loué que de la consommation d'énergie.

On peut citer aussi le cas du CN qui possède entre autres des hôtels et des carrières pour la pierre concassée. Ainsi peut-on en arriver à des situations où il est possible de croire que l'intention du législateur n'est plus respectée, étant donné l'ampleur tous azimuts que prennent certaines sociétés publiques. Il est vrai qu'une société doit agir dans le cadre déterminé par sa loi constitutive ou ces lettres patentes, mais ces dispositions sont souvent formulées en termes tellement généraux qu'elles rendent illusoire tout contrôle politique ou judiciaire.

L'Etat peut aussi créer une société publique dans le but d'exercer une influence dans un secteur donné. Il peut s'avérer nécessaire que l'Etat suscite un dynamisme nouveau dans un domaine d'activité important devenu léthargique pour diverses raisons. De telles sociétés sont donc appelées à concurrencer directement les sociétés privées. Canadair est un exemple d'une telle société publique. Avant d'être acheté par le gouvernement canadien, Canadair dont le rôle économique est fort important pour une région était dans une situation financière difficile. L'Etat avait alors deux choix: subventionner l'entreprise pour l'aider à reprendre son souffle ou la nationaliser. Etant donné l'ampleur des difficultés financières et la nécessité de planifier à long terme, la dernière solution fut donc choisie et nous pouvons dire maintenant qu'elle fut la bonne. Par contre, le gouvernement québécois, face à une situation quelque peu semblable (le cas de Tricofil), se contente de subventionner l'entreprise avec les difficultés que nous connaissons.

Ces entreprises publiques qui fournissent une activité entièrement commerciale ou industrielle devraient, cependant, jouir des seuls attributs d'une entreprise privée. On devrait éviter surtout d'en faire des mandataires de la Couronne. En effet, les entreprises publiques créées par des lois se voient accorder habituellement le titre de mandataire de Sa Majesté. Ainsi sont-elles investies des mêmes privilèges que la Couronne elle-même ce qui leur permet par exemple d'être exemptées de l'application des lois, à moins que le législateur ne le mentionne expressément dans sa loi. L'immunité fiscale peut être aussi un exemple d'un privilège important pour ces entreprises gouvernementales susceptibles de concurrencer les corporations privées. Elles ne peuvent être taxées si ce n'est par l'ordre du gouvernement qui les a créées. L'Hydro-Québec, par exemple, ne peut être taxée ni par le gouvernement fédéral ni par les municipalités. Il s'agit là d'un élément qui peut influencer grandement la politique budgétaire d'une entreprise et qui peut rendre ses prix absolument non concurrentiels pour l'entreprise privée. Les entreprises publiques mandataires de la Couronne sont aussi à l'abri de toute poursuite pénale, comme le veut l'application du vieux principe de droit anglais, « The King can do no wrong ». Ainsi, la société Radio-Canada ne pourrait être poursuivie criminellement, comme l'a décidé la Cour suprême canadienne dans l'affaire C.B.C. v. A.G. for Ontario, où Radio-Canada était poursuivie pour ne pas avoir respecté le « Lord's Day Act ». De plus, la société publique mandataire de la Couronne ne peut se voir imposer l'exécution d'un jugement.

Une telle situation peut paraître nettement abusive lorsque l'Etat décide d'intervenir par le biais d'une entreprise publique dans des domaines d'activités strictement commercial. Cette entreprise publique devrait alors être similaire, tant dans son organisation, son fonctionnement que son statut juridique, aux entreprises privées avec lesquelles elle est en concurrence. Les raisons qui justifient l'agir de l'Etat dans de telles circonstances sont essentiellement reliées au besoin de pallier quelque faiblesse de l'entreprise privée. La concurrence que livre alors la société de l'Etat au secteur privé doit alors se faire selon les règles généralement admises à ce sujet, dans notre société.

Les objectifs des entreprises publiques doivent être reliés aux politiques publiques, en fonction de l'intérêt de la communauté desservie. Sa concurrence à l'entreprise privée doit être source de dynamisme pour le secteur concerné. L'entreprise publique est alors un agent complémentaire qui apporte un élément nouveau et nécessaire, dans l'intérêt public, au développement d'un secteur d'activité déterminé.

L'entreprise gouvernementale se doit donc de respecter l'équilibre qui doit exister dans les rapports de force en opération dans le secteur privé. Ce qui implique que l'entreprise de l'Etat devrait adopter un style semblable, tant dans sa forme que dans sa nature, à l'entreprise privée. Ainsi l'entreprise publique en concurrence avec le secteur privé devrait-elle avoir pour objectif, du moins à court terme, la rentabilité économique de son exploitation et ne pas être contrainte aux contrôles habituels à la Fonction publique. De plus, l'entreprise de l'Etat, en concurrence directe avec le secteur privé, devrait adopter une direction personnalisée, capable de souplesse et d'audace.

Les entreprises publiques sont amenées à jouer un rôle de plus en plus important dans la société canadienne et québécoise. Il serait opportun que les législateurs concernés se penchent le plus tôt possible sur les problèmes qu'elles soulèvent et élaborent une véritable politique à ce sujet. Les normes de création, les règles de concurrence avec le secteur privé, les structures administratives, le statut juridique, les formes de contrôle gouvernemental, l'autonomie, voilà autant de sujets qui devraient être discutés dans les plus brefs délais par les législateurs. Le cas de Pétro-Canada, pas plus que celui de Canadair, ne devrait être réglé avant qu'une étude approfondie ait été faite de la question et que le gouvernement fédéral ait rendu public sa politique quant à l'ensemble de ses sociétés. Procéder à la pièce dans un secteur aussi complexe et névralgique pourrait s'avérer une grave erreur.

Quant au gouvernement québécois, le discours inaugural de la session de l'hiver dernier mentionnait le désir du gouvernement d'étudier ce sujet. Il est à espérer que la prochaine session pourra permettre à l'Assemblée d'y procéder.

RÉPLIQUE

La Voie maritime a ouvert à Montréal plus de possibilités qu'elle n'en a fermées

par Caroline Pestieau

Directrice du programme Accent Québec à l'Institut de recherches C.D. Howe, Mme Pestieau relève et commente les critiques qu'a suscitées en août ici même la publication d'une étude de l'Institut sur le Québec et la Voie maritime.

L'ETUDE de l'Institut C.D. Howe, intitulée *Le Québec et la Voie maritime du Saint-Laurent*, étude parue dans la série Accent Québec, a provoqué un crescendo de critiques dans LE DEVOIR qui a atteint un sommet avec la lettre de Jacques Boucher le 24 août. Cette lettre vitriolique reçut dans le journal la place et les honneurs d'une opinion libre. L'Institut ne considère pas qu'il serait approprié de répondre aux insinuations et aux présomptions par lesquelles MM. Michel Nadeau et Jacques Dufresne ont attaqué l'ensemble du programme Accent Québec, notamment en associant celui-ci à des pratiques d'économistes qui sont démagogiques, condamnables et anti-québécoises. Il invite les intéressés à juger les publications de ce programme en les lisant plutôt qu'en se contentant de commentaires journalistiques sur l'origine des auteurs ou l'adresse de l'éditeur.

La lettre de Jacques Boucher, en dépit de la violence du ton, a le mérite de poser des questions économiques qui peuvent être débattues. Plus précisément, il critique deux points de l'étude qui a suscité tant d'animosité dans votre journal, et je serais heureuse de lui présenter nos arguments à ce sujet. Si j'ai tardé à répondre jusqu'à présent, c'est que Gennifer Sussman, auteur de l'étude, et moi-même étions en vacances.

D'abord, il est vrai, comme M. Boucher le signale, que le taux de croissance du tonnage manutentionné dans les ports du Québec croissait (légèrement) plus vite avant l'ouverture de la Voie maritime qu'après celle-ci. Le pourcentage de la croissance tendancielle s'élevait à 13.3% de 1952 à 1958 alors qu'il était de 12.4% de 1959 à 1977. Les ports ontariens ont connu une croissance tendancielle négative de −0.4% de 1952 à 1958 par rapport à 2.4% de 1959 à 1977.

Deux remarques s'imposent à propos de ces chiffres et des commentaires de M. Boucher. Premièrement, les ports du Québec, qui, en 1952, avant l'ouverture de la Voie maritime, manutentionnaient environ la moitié du tonnage passant par les ports de l'Ontario, dépassèrent ces derniers en 1962; en 1977, ils manutentionnaient une fois et demie le tonnage des ports de l'Ontario. (En prenant 1952 comme année de référence, l'indice du tonnage manutentionné au Québec atteignait 415 en 1977, tandis que celui de l'Ontario n'était que de 138.) Deuxièmement, et ce fait est encore plus important, les chiffres concernant le tonnage manutentionné ne servaient pas à prouver l'avantage qu'avait constitué pour le Québec la Voie maritime du Saint-Laurent, mais plutôt à introduire l'analyse de la croissance du trafic dans la Voie maritime, de ses composantes et de ses effets sur les ports du Québec.

Cette analyse était le but de l'étude, quoique ce fait semble avoir échappé aux critiques. Il s'agissait d'un objectif assez modeste qui excluait explicitement aussi bien une analyse des coûts et des bénéfices (d'un point de vue québécois ou d'un point de vue canadien) qu'une recherche sur les effets d'autres possibilités que celle qui se concrétisa effectivement avec l'ouverture du tronçon Montréal-lac Ontario de la Voie maritime en 1959. Par ailleurs, nonobstant le nombre d'économistes à l'oeuvre dans le domaine auxquels se rapporte Jacques Boucher et la publicité accordée à l'hypothèse selon laquelle le Québec a souffert de la Voie maritime, personne auparavant n'avait publié de recherche sur ce sujet.

Puisqu'une opinion répandue circule selon laquelle l'ouverture de la Voie maritime aurait nuit aux ports du Québec, notre étude débute par un constat de l'augmentation très significative du trafic dans ces ports, trafic qui, après 1959, dépassa celui des ports ontariens, afin de la remettre en cause et de montrer qu'elle mérite pour le moins reconsidération. Les chapitres qui suivent cette introduction examinent les caractéristiques principales du trafic de la Voie maritime et les conséquences de son augmentation extraordinaire (de 12 millions de tonnes en 1958 à 60 millions en 1977) sur les ports de Montréal, de Toronto, du moyen et du bas Saint-Laurent. Les chiffres montrent que la Voie maritime a été un élément majeur et probablement déterminant dans le développement (et, dans certains cas, dans la création) des ports du bas Saint-Laurent, et que le canal Welland a joué un rôle beaucoup plus important que l'ouverture de la Voie maritime pour Toronto, dont l'activité portuaire a décliné après une brève croissance dans les années 60. Les causes du déclin relatif du port de Montréal sont complexes (et incluent la rivalité entre les ports des Maritimes et celui de Montréal dans le domaine des expéditions par conteneur), mais il est difficile de contredire l'hypothèse selon laquelle la Voie maritime a ouvert à Montréal plus de possibilités qu'elle n'en a fermées.

Le second point de M. Boucher, qui porte sur la compilation de chiffres non reliés à l'ouverture de la Voie maritime, manque de clarté. S'il se réfère à la description des investissements dans l'exploitation du minerai de fer, il devrait noter que l'auteur signale explicitement (p. 53) qu'elle n'établit pas de lien de causalité entre l'ouverture de la Voie maritime et les dates de ces investissements, quoique la coïncidence ne doive pas être négligée. S'il fait allusion aux expéditions de minerai, la part de celles-ci transportées vers les Etats-Unis (le principal consommateur) par la Voie maritime est clairement établie (p. 28). S'il se rapporte une fois de plus au tonnage total manutentionné dans les ports québécois et ontariens, j'ai déjà signalé que ces chiffres sont utilisés pour décrire la situation avant de passer à l'étude de la Voie maritime. Plus loin, l'auteur mentionne que seulement un tiers environ de l'activité du port de Montréal est relié à la Voie maritime.

Les prétendues erreurs que Jacques Boucher critique dans l'étude sur la Voie

Voir page 6: Voie maritime

TÉMOIGNAGE

Profession: ingénieur domestique

par Lise Savard

Mère d'un jeune enfant, attendant le deuxième, l'auteur habite une banlieue de Montréal. Elle nous a fait venir ce texte que nous publions en guise de témoignage.



« Bonsoir mon amour, comment a été ta journée? » me demande mon mari en rentrant à la maison. Je m'empresse de lui répondre: « Oh! ne m'en parle pas! » Il me prend par le cou et m'embrasse. « Quoi, Alain a été tannant? » « Non, c'est la 'job'! »

Il me regarde et éclate de rire, il n'en croit pas ses oreilles. Il y a à peine deux jours que j'ai laissé le travail à l'extérieur pour mettre au monde notre deuxième enfant et je suis tannée! TANNEE! Tannée! Comment vais-je rester à la maison cinq années entières si je ne sais pas comment passer la première?...

Lise, il faut bien te faire une raison. Il ne te reste que quatre mois avant d'accoucher et il te faut compter six autres mois pour bien partir le bébé et te reposer, ça fait donc 10 mois; tant qu'à y être, prend un an.

Tu crois que je vais me reposer? Du matin au soir, je travaille sans arrêt sauf pendant la sieste de mon garçon de deux ans.

Laissez-moi vous dire aussi que j'ai un chien. Pas un chien adulte et dressé, non, non, un chiot de cinq semaines qui pleure la nuit, fait pipi partout et sans parler du reste. Pourquoi me suis-je embarquée dans cette galère? L'amour! Ça commence par « Je veux te faire une fille avec tes yeux bleus », et puis voilà, on laisse son travail et reprend le fiston de chez la gardienne. Tu comprends, rien qu'un salaire. On sort le tricot, la couture, la broderie, le petit point et les livres. Et puis, pourquoi pas un chien, Alain serait si content, et en quatre mois, un chien est dompté au moins pour les besoins essentiels et alors le bébé viendra.

Pourquoi ai-je laissé mon emploi de secrétaire si tôt? D'abord, la grossesse était difficile, le travail ennuyant et le patron chauviniste. J'étais frustrée! « Je vais me libérer à la maison! leur ai-je dit. J'irai au parc faire de la raquette, magasiner, visiter des amies et me reposer. »

Ai-je dit me reposer? Je n'ai jamais travaillé si fort que lorsque j'avais deux emplois. Grâce à un tour de force et une organisation hors pair, j'étais secrétaire de 8h à 17h et de 17h à 8h ménagère, bonne à tout faire, buandière, commissionnaire, épouse, maîtresse et mère de famille. Ouf!

Et ça marchait! Il faut bien dire que j'ai un homme libéré qui m'aidait dans toutes ces petites tâches quotidiennes. Mais aujourd'hui me retrouvant femme d'intérieur à temps plein: « Je le ferai demain. » Et le lendemain, c'est à recommencer. Je me sens comme une fourmie qui voudrait avaler un éléphant. Il y a toujours un petit coin à frotter, une décoration à changer. Assez, c'est assez! Je ne suis pas mariée avec la maison.

« Vient Alain, nous allons faire de la peinture aux doigts. » Il me regarde tout en souriant et court à la cuisine. Plus de frottage pour aujourd'hui...

Un livre majeur sur l'indépendance

par Gustave Lamarche, c.s.v.

de l'Académie canadienne-française

Wilfrid Morin nous avait dit notre droit à l'indépendance. Viateur Beaupré nous en apprend aujourd'hui le devoir (1). Droit et devoir: lequel des deux est plus difficile à démontrer? Je dirais: le second. Le premier, en effet, est de l'ordre spéculatif; le second, de l'ordre pratique. Or il est sûrement plus aisé d'établir une persuasion (c'est pour l'esprit et moins dérangeant) que de créer une conviction (c'est pour le coeur, l'imagination, la volonté, et finalement l'action: l'action, opération tout à fait propre à déranger les aises, les paresses et les peurs).

Les pages que nous tourne V. Beaupré, tour à tour lucides et brûlantes, me paraissent à la fois une thèse et un cri. La thèse emportera la tête, et il le faut d'abord. Le cri emportera l'âme, et c'est le terme nécessaire. La thèse produira l'assentiment; le cri, la décision.

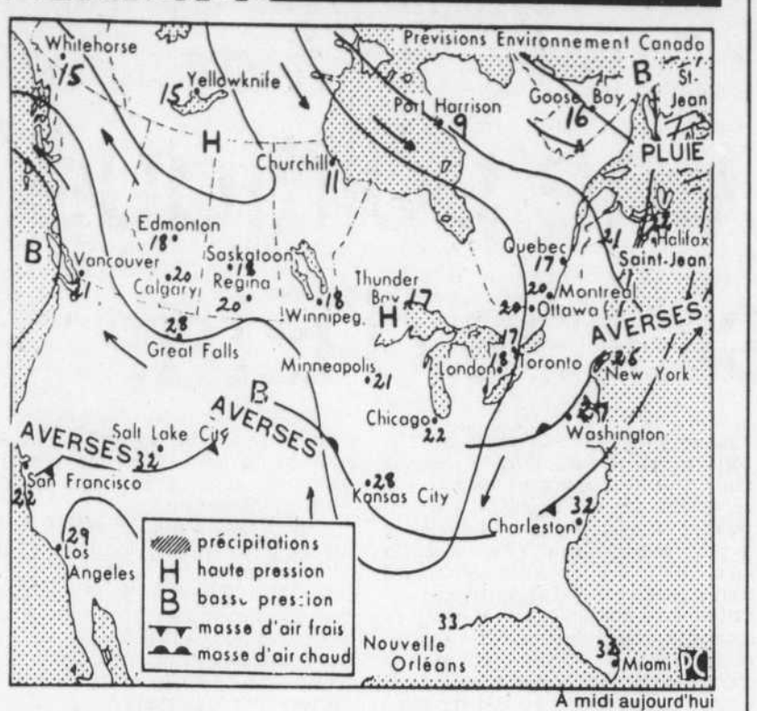
Je n'ai pas besoin de dire que, pour nous gagner tout entiers, Viateur Beaupré donne tout: pensée et style, fougues et sérénité, doctrine et chaleur, humour et amour. Science sûre, aussi vaste que le sujet; discussion complète, tellement loyale que parfois on s'attendrait à trouver la rétorsion impuissante devant l'objection; inquiétude d'ailleurs vite dissipée par une dialectique et une logique du plus pur acier.

L'auteur aime citer Bernanos: c'est son frère. Je transcrirai ici, en conclusion, un texte fort suggestif cité au chapitre 5 du livre. Ces lignes me paraissent indiquer dans quel esprit V. Beaupré a écrit son essai: « L'important n'est pas d'accélérer ou de retarder le cours des choses, car quel qu'en soit le cours, elles n'écrasent jamais que leurs esclaves; c'est d'aider à maintenir debout un petit nombre d'hommes capables de fierté ».

Note

(1) Il s'agit de *Québécois ou Francofuns?* par Viateur Beaupré, professeur. Imprimerie B & E, Sept-Îles, 1978, 250 pages.

LA MÉTÉO



À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue, réservoirs Cabonga, Gouin: nuageux avec éclaircies et frais. Maximum 12. Aperçu pour samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Pontiac-Gatineau, Rivière-du-Lièvre, Laurentides, Outaouais: nuageux avec éclaircies et frais. Maximum de 17 à 20. Aperçu pour samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

■

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville, Québec: nuageux avec éclaircies. Maximum de 18 à 20. Aperçu pour samedi: ensoleillé avec passages nuageux.

Estrie-Beauce, Lac-Saint-Jean, Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux avec éclaircies, vents modérés et frais. Maximum de 15 à 17. Aperçu pour samedi: ciel variable.

■

Rivière-du-Loup, La Malbaie, Rimouski, Matapédia, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de la Gaspésie, Gaspé: pluie cessant en matinée. Maximum de 14 à 16. Aperçu pour samedi: nuageux.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti, Baie-Comeau, Sept-Iles: nuageux avec averses et vents modérés. Maximum de 14 à 16. Aperçu pour samedi: nuageux avec quelques averses et venteux.

Les joyeux RASSemblés



2 bandits tiennent 8 otages dans une caisse

ADAMSVILLE (PC) — Un des deux individus qui tient en otage huit personnes dans une caisse d'économie de Adamsville, a indiqué « qu'il se sentait comme un rat pris dans un coin et un rat peut devenir très dangereux lorsqu'il est coincé ».

L'individu, qui n'a pas voulu donner son nom, a indiqué à La Presse Canadienne au cours d'une conversation téléphonique que lui et son compagnon — armés de pistolets et « les poches pleines de balles » — ont été surpris au moment où ils effectuaient un hold-up à la Caisse d'économie de cette municipalité, située à environ 90 kilomètres à l'est de Montréal.

« Je m'apprêtais à sortir, lorsque je me suis buté sur un policier en civil », a dit le bandit qui s'exprime en anglais. Il a indiqué qu'il était âgé de 19 ans et qu'il avait été relâché de prison la semaine dernière.

« Quelqu'un devait passer par ici et a appelé la police. »

Il a souligné que son partenaire d'aventure, un francophone d'environ 28 ans qu'il affirme avoir rencontré récemment, a dirigé son arme contre le policier et l'a forcé à sortir à reculons de la caisse d'économie.

« Il a aussi confié que six clients — quatre hommes et deux femmes — étaient gardés en otages en compagnie du directeur de la caisse et un autre employé.

L'agent d'information de la Sûreté du Québec, M. Ronald Brunet, a confirmé que huit otages étaient retenus à l'intérieur de la caisse par les deux bandits, et a ajouté que les négociations avaient débuté avec la police. Aucun commentaire n'a été fait sur la façon dont se déroulent les pourparlers.

Le bandit, toujours à l'intérieur de la caisse, a confié que lui et son partenaire avaient demandé à MM. Normand Maltais et Claude Poirier, dont le premier est commentateur à la télévision de Sherbrooke et l'autre journaliste à une station de radio de Montréal, d'être les intermédiaires pour la durée des négociations.

Les deux journalistes ont accepté de se rendre sur les lieux.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Entreprise

meilleure organisation des services offerts par l'Etat aux entreprises. Pour ce qui est des sociétés para-publiques, elles seront mieux contrôlées et devront se spécialiser en s'intégrant de façon plus poussée à l'intérieur de leur secteur respectif.

L'énoncé de politique renferme toute une série de moyens d'actions pour atteindre les objectifs précisés dans les deux premières parties du document.

Au chapitre de la concertation entre les agents économiques, on entend poursuivre l'expérience des sommets mais sur une base plus organique. On met de l'avant l'idée d'un Conseil économique et social où patrons, syndicats et les autres groupes intéressés pourraient dialoguer de façon régulière.

La moitié de l'étude est consacrée au redéploiement de l'économie québécoise. S'il est vrai que les Québécois jouissent d'un niveau de vie élevé, que la croissance économique se compare favorablement avec la plupart des pays de l'OCDE pour les 15 dernières années et que le nombre d'emplois créés au Québec depuis 1962 a été supérieur à la moyenne des pays occidentaux, sur une base proportionnelle, il faut néanmoins s'inquiéter de certains signes d'essoufflement d'une économie orientée vers des secteurs traditionnels.

Aussi l'heure est venue de songer au redéploiement de l'économie en cherchant trois objectifs principaux:

■ Tirer un meilleur parti des richesses naturelles du Québec qui demeure son principal atout économique notamment l'hydro-électricité.

■ Développer et consolider certaines activités de base (chimie minérale, pétrochimie, sidérurgie, transports...)

■ Adapter les secteurs les plus vulnérables à la concurrence internationale (textile, vêtement, chaussure, meuble, produits électriques...)

Lors d'une conférence de presse, MM. Lévesque et Landry ont précisé que cette stratégie était conçue à l'intérieur du fédéralisme canadien. L'accession à la souveraineté modifierait quelque peu le plan proposé car l'Etat québécois aurait alors tous les outils d'un gouvernement national.

A plusieurs reprises, les auteurs du document fournissent des données sur le résultat des interventions fédérales et de la politique « nationale » canadienne. La conclusion est que l'Ontario a surtout profité des initiatives du gouvernement central aux dépens des autres régions canadiennes.

L'étude insiste sur la « dynamisation » de l'entreprise qu'elle soit privée, coopérative, mixte et publique. On entend par là l'amélioration de la performance de l'entreprise à différents niveaux: financement, recherche, innovation, mise en marché, gestion...

Il faut dire que si le gouvernement se montre empressé vis-à-vis de l'entreprise de type capitaliste, il n'en accordera pas moins un « soutien particulier au secteur coopératif ». Toutefois les initiatives proposées sont moins nombreuses en ce domaine car on attend les propositions de la Société de développement coopératif qui recevra $25 millions au cours des cinq prochaines années de l'Etat québécois.

Pour permettre aux chefs d'entreprise de se retrouver dans la panoplie des programmes gouvernementaux, on se propose d'ouvrir une porte d'accès unique aux différentes formes d'aide gouvernementale. C'est le délégué du ministère de l'Industrie et du Commerce qui dans chaque région serait le pivot d'une équipe multidisciplinaire. La Société de développement industriel verra son champ d'action s'agrandir: ses services seront offerts aux firmes du secteur des richesses naturelles (transformation), aux centres de recherche, aux firmes de télécommunications et de transports, aux laboratoires de recherche industrielle...

« La fonction marketing est fort négligée dans les entreprises québécoises », précise le rapport qui propose la création d'un Office québécois du commerce extérieur. L'OQCE aidera l'entreprise d'ici à vendre ses produits à l'étranger en lui apportant de l'information, des services techniques et la possibilité de participer à des activités de promotion. Ce même organisme verra à la mise en place de consortiums sectoriels privés d'exportation à l'interieur desquels un autre organisme gouvernemental, la Société d'exportation du Québec (SEQ) pourrait participer à titre de partenaire minoritaire. La création de la SEQ s'explique surtout par la tendance croissante d'inclure les gouvernements dans des ententes commerciales internationales.

Dans le domaine financier, on note un fait intéressant: le contrôle récent par des francophones d'institutions financières importantes n'a pas amené pour autant le développement d'un secteur manufacturier autochtone. Les institutions de dépôts se verraient accorder de nouveaux pouvoirs comme l'achat d'obligations ou de créances de sociétés privées tout en ayant accès au marché du crédit-bail.

Pour ce qui est de la banque d'affaires, une idée lancée lors du sommet de Montebello, le gouvernement est prêt à prendre une participation minoritaire « si telle est la volonté des institutions financières concernées ». On ne trouve aucune trace du projet d'une Société d'investissements qui circulait dans les parages du ministère de l'Industrie et du Commerce.

On passe ensuite aux mesures propres à stimuler la croissance de certains secteurs en commençant par l'industrie agro-alimentaire. En ce domaine, le gouvernement entend faire porter prioritairement ses efforts sur la production bovine, la culture de céréales pour l'alimentation animale et le développement de l'horticulture. La relance des pêches maritimes passe par le programme de modernisation des bateaux tel qu'annoncé récemment par le ministre responsable, M. Rodrigue Tremblay.

Au chapitre de l'industrie forestière, l'accent est mis sur le reboisement: les superficies traitées passeront de 40,000 à 100,000 acres d'ici cinq ans et la production de plants des pépinières grimpera de 42 à 100 millions. Un fonds forestier sera créé en vue de l'aménagement intensif des forêts.

Le rôle de Rexfor sera redéfini afin de rendre cette société plus active dans le développement du secteur en général. Jusqu'à maintenant, Rexfor a joué un rôle de pompier pour certaines entreprises en difficultés et n'a pris que des participations très minimes aux côtés d'importants associés.

Mais c'est vraiment l'hydro-électricité qui constitue la pierre d'assise de cette stratégie industrielle. Le Québec possède là un atout précieux et peu coûteux qu'il n'a pas suffisamment exploité par le passé. Dorénavant avant de donner à une entreprise une grande puissance énergétique, plus de 5 MW, il faudra l'accord du conseil des ministres qui se sera assuré que le projet en question offre des retombées économiques suffisantes.

L'électricité sera accessible aux entreprises qui apportent des avantages réels à l'économie québécoise. Un groupe de travail composé de représentants des ministères de l'Industrie et de l'Energie de même que du secrétariat du Conseil ministériel pour le développement économique verra à une politique de développement accéléré des industries à forte consommation d'électricité.

On propose également des mesures spécifiques pour favoriser la croissance des industries du tourisme, des biens d'équipement, des produits culturels et des bureaux d'ingénierie.

L'élément le plus surprenant est le fait qu'on ne consacre que 12 pages à la consolidation des secteurs les moins compétitifs. Ces industries — les secteurs mous — ont déjà été au centre de mini-sommets et ont fait l'objet de documents distincts.

◆ Pétro-Canada

taire, et M. Armand Caouette, whip du parti —, les six députés créditistes, tous présents hier, ont défini leurs quatre grandes priorités pour la prochaine session.

Dans le domaine constitutionnel, ils ont l'intention de « forcer le gouvernement », le plus tôt possible, à prendre ses responsabilités et à s'engager dans le processus de la réforme constitutionnel. Les créditistes semblent d'ailleurs à ce sujet devoir s'appuyer sur le rapport Pepin-Robarts. Les créditistes s'opposeront à tout projet de référendum canadien intéressant une province en particulier et s'opposeront à toute mesure du gouvernement Clark qui aurait pour résultat d'empiéter dans le champ de juridiction d'une province. M. Roy a déclaré qu'il a bien l'intention d'utiliser toutes les ressources de la procédure parlementaire — motions, période de questions notamment — pour amener le gouvernement à « prendre l'initiative » dans le domaine de la réforme constitutionnelle.

Dans le secteur de l'économie, les créditistes réclameront la création immédiate d'un Office national du crédit et des modifications à la loi de la Banque du Canada pour permettre le financement du secteur public provincial ou municipal, et la participation des provinces à l'administration de la Banque centrale.

M. Roy voudrait également que le Parlement puisse déterminer lui-même la politique monétaire canadienne. Enfin, pour favoriser l'achat de produits canadiens et ainsi contribuer à une réduction du chômage et de l'inflation, le leader créditiste demandera l'établissement d'un « système d'escompte compensé » sur les achats canadiens.

Enfin, dans le domaine social, les créditistes maintiendront une opposition de principe à toute libéralisation de la législation sur la drogue. Ils réclameront l'abaissement volontaire de l'âge de la retraite à 60 ans, et l'établissement d'un revenu à la mère au foyer dans le cadre d'un programme de revenu annuel garanti.

◆ Chrétien

lors d'une campagne référendaire tout de même commandée par un autre parti politique et sur une autre question (la souveraineté-association), avait répondu qu'il acceptait de prendre ces risques: « Malgré les problèmes que ça peut créer..., nous allons y présenter nos propositions; notre cause est si bonne! »

Hier, M. Jean Chrétien a noté que la campagne auprès des libéraux provinciaux ne devrait point faire de difficulté et qu'il était « certain qu'on pourra trouver un *modus vivendi* »Il en a discuté récemment avec M. Ryan.

Les thèmes que les libéraux fédéraux mettront en avant pour défendre le fédéralisme sont, selon M. Chrétien: « Nous croyons au Canada; le fédéralisme est très utile dans un pays aussi diversifié que le Canada; les bénéfices du fédéralisme; l'utilité pour les Québécois d'être Canadiens » et, enfin, « la souveraineté-association, c'est la séparation pure et simple ».

Le député de Saint-Maurice ajoute qu'il n'est pas question de présenter une solution de rechange à la souveraineté-association durant la campagne référendaire: « Nous ne sommes pas là pour négocier une nouvelle constitution et personne ne nous forcera à l'y faire. Le référendum est appelé par M. (René) Lévesque: c'est là-dessus qu'on va discuter ». Bref, il s'agit de battre la question Lévesque tout simplement.

Hier matin, M. Pierre Trudeau a entretenu à huis clos ses collègues députés de la stratégie référendaire et maints parlementaires insistaient auprès des journalistes sur le caractère fulgurant du discours privé du chef hier matin (contrairement à celui, public, de mardi soir). « Il était absolument enlevant, dit l'un, quand il nous a expliqué pourquoi il fallait garder le Québec dans le Canada ».

L'un des dirigeants du caucus des députés a profité de l'occasion pour signifier au représentant du DEVOIR sa « déception » de constater qu'il restait bien peu de fédéralistes au DEVOIR ». Mais on n'a pu savoir si la chose avait fait l'objet d'une discussion de caucus.

Le caucus a décidé de tenir son congrès général (celui de l'aile québécoise seulement) à la mi-octobre, malgré l'opposition de quelques députés. Ces derniers trouvent qu'il est peu démocratique d'y procéder avant d'avoir tenu des assises régionales sur les orientations du futur programme politique de la formation.

C'est à ce congrès que l'exécutif de la section québécoise de la Fédération libérale sera renouvelé. La démission fracassante du président, le sénateur Jean Marchand, il y a quelques semaines, a certes hanté les conversations, mais les députés en sont restés discrets.

Le principal intéressé à la succession de M. Marchand à la présidence, M. Francis Fox, a d'ores et déjà renoncé à s'y présenter. Le caucus a failli adopter hier une résolution stipulant que les élus libéraux ne devraient pas briguer la présidence du parti, celle-ci devrait être plutôt réservée à un simple militant. M. Fox et quelques autres, dont le député de Laval, M. Marcel Roy, s'opposent fermement à ce genre de résolution: « Les députés sont aussi des militants et il est peu démocratique de faire une règle de les en écarter », précisent-ils. Sur la question, cependant, les deux députés sont loin de former la majorité au caucus.

C'est à la fin du mois en cours que les candidats aux divers postes de l'exécutif de la section québécoise de la Fédération libérale devront annoncer leurs intentions.

◆ Crosbie

même détruire la confiance du secteur privé. D'ailleurs, s'adressant récemment à un parterre d'hommes d'affaires, M. Crosbie a déclaré plutôt « croire au pouvoir stimulant des bénéfices que vous réaliserez et que nous pargerons ».

Il n'est pas qu'au plan de la fiscalité directe que le ministre veut aller « plus loin et plus vite » que les Libéraux. De ses confidences de mardi, on peut déduire qu'au plan des prix du pétrole et du gaz, le gouvernement va accélérer le rattrapage. Les augmentations de $1 tous les six mois sont désormais dépassées. Un élément important du budget de M. Crosbie résidera donc dans les mesures fiscales qu'il préparera pour « contrer les effets de telles augmentations des prix du pétrole ».

Le ministre des Finances a d'ailleurs confié au DEVOIR qu'il négocie actuellement, avec ses dix collègues provinciaux, la tenue d'une conférence, en octobre, pour finaliser les détails de cette partie de son budget. M. Crosbie reste évidemment discret sur le plan qu'il compte proposer aux provinces. Une hypothèse, parfois avancée, serait de reconsidérer le rythme d'indexation des tranches d'imposition. Il est évident que des hausses importantes des prix du pétrole contribueront à une hausse du taux d'inflation. Il faudrait alors, pour que les hausses du prix de l'énergie aient vraiment un sens que le taux d'indexation des tranches d'imposition ne tienne pas compte de la hausse des prix imputable à l'augmentation des prix du pétrole.

Il est également prévisible que M. Crosbie devra discuter avec ses collègues de la répartition des immenses revenus que de telles augmentations procureront au gouvernement, aux compagnies pétrolières et à la province de l'Alberta. C'est pour toutes ces raisons que M. Crosbie n'entend d'ailleurs pas céder aux pressions de l'opposition et présenter un budget plus tôt que prévu, c'est-à-dire « tôt en novembre... si possible ».

D'ici là, le nouveau ministre des Finances entend innover en souvrant très largement, nom seulement aux provinces mais peut-être même aux milieux d'affaires et aux syndicats, de ses grandes orientations budgétaires. Pour ce qui est des provinces, il ne fait pas de doute qu'elles seront associées à la préparation de son budget. « Le balancier revient vers les provinces, et c'est partiellement à cause de cela que nous avons été élus », confie-t-il, laissant entendre qu'il n'a pas l'intention de les mettre devant des faits accomplis.

Mais M. Crosbie voudrait aller plus loin et remet en cause le sacro-saint secret qui entoure toute la préparation d'un budget. Déjà en annonçant, deux mois à l'avance, un élément aussi important que le programme de déduction des intérêts hypothécaires, M. Crosbie innovait. « Il est possible d'ouvrir davantage le processus, confiait-il à Toronto, de permettre un débat public et peut-être d'annoncer certaines mesures avant le budget, ou de modifier non seulement le degré mais aussi la nature de la consultation avec les provinces ». Il avouera toutefois plus tard en privé, sa préoccupation de ne pas aller trop loin quand même. « Il faudra tracer une ligne quelque part, sinon, il n'y aura plus de budget ». Témoignant d'ailleurs d'une nature plutôt portée au compromis, M. Crosbie signale qu'il ne cherchera pas à tout prix à obtenir la tenue d'une conférence générale de tous les ministres des Finances. S'il ne peut réunir ses dix collègues autour d'une seule table, il se contentera d'une série de réunions régionales.

A 49 ans, après 14 ans de politique active, John Crosbie se retrouve à la tête du plus important portefeuille du gouvernement. Fortement indépendant, dans tous les sens du mot, il semble bien avoir renoncé à gagner, cette année, un concours de popularité.

Par exemple, même s'il représente une province où le taux de chômage fluctue de 14 à 16%, il maintient que sa première priorité demeure l'inflation. Pour lui, le taux de chômage n'est plus un indicateur valable de santé économique et le taux de Terre-Neuve, par exemple, traduit mal l'état de l'économie de sa province.

Quand on lui demande s'il se préoccupe d'adopter, avec le programme de déductibilité des intérêts hypothécaires, une mesure plutôt socialement injuste, il répond, avec quelque cynisme: « Les Canadiens ont voté pour ce que nous avons proposé », signifiant ainsi qu'il ne compte pas tellement amender la formule de M. Clark.

M. John Crosbie se laisserait-il enfin aller à présenter un « budget électoral », au cas où son chef déciderait d'en appeler au peuple? Il répond en boutade que l'opposition ne veut pas d'élections mais il ajoute quand même que la pression viendra surtout de l'intérieur de son propre parti, pour inclure le plus d'éléments possibles de la plate-forme électorale des conservateurs. Il sait cependant qu'il n'aura pas les moyens de remplir toutes les promesses, évaluées à $2.8 milliards pour l'année prochaine par des observateurs indépendants.

« Je n'ai pas encore identifié une très grosse marge de manoeuvre », avance-t-il, espérant cependant que d'ici la fin du mois, son collègue, M. Sinclair Stevens, le fera bénéficier de quelques coupures supplémentaires. « On fera ce qui est bon pour l'économie », annonce-t-il.

Hormis ce budget, qui prendra le plus clair de son temps d'ici à la mi-novembre, M. Crosbie compte présenter, dès la reprise de la session, la Loi sur les banques, discutée depuis trois ans et tombée avec le dernier Parlement. Le ministre des Finances estime que « si l'opposition veut bien se montrer responsable », la loi sera adoptée avant Noël. Après deux comités, du Sénat et des Communes, et la présentation de rapports où libéraux et conservateurs semblaient généralement d'accord, M. Crosbie ne juge pas qu'il faille encore s'éterniser sur cette loi que les banques réclament depuis de longs mois...

◆ L'or

tés américaines espéraient par les ventes périodiques, « banaliser » le métal jaune comme une marchandise quelconque, et concrétiser sa dénométisation, c'est-à-dire son exclusion du système monétaire international. Une exclusion qui reste partielle, puisque les diverses banques centrales — notamment celle de la France — détiennent encore au total 35,580 tonnes d'or dans leurs réserves officielles dont 2,500 tonnes au fonds commun du système monétaire européen.

Au départ la nouvelle flambée de l'or s'expliquait par des causes que l'on peut qualifier d'habituelles: d'abord le retour de l'inflation généralisée, qu'aggrave le deuxième « boom » des prix du pétrole, lequel provoque, comme la première fois, une déflation dans les pays importateurs, donc le freinage d'une activité déjà languissante.

Face à ces perspectives, assombries également par les tensions internationales, l'or joue son double rôle traditionnel: comme refuge et comme baromètre des inquiétudes.

On peut noter à ce propos que depuis le début de l'année, la hausse de l'or est en train de rattraper celle du pétrole, qui est proche de 60%, et qu'elle est nourrie en partie, comme celle de « l'or noir », par une baisse de la production: 969 tonnes l'an dernier dans le monde occidental, au lieu de 1,245 tonnes dix ans auparavant. De plus, le Trésor américain envisagerait d'arrêter les ventes périodiques d'une ressource dont la valeur augmente fortement.

Mais l'arrivée des détenteurs de pétro-dollars parmi les spéculateurs sur l'or change la dimension du problème. Car ils disposent de « munitions » considérables: les dizaines de milliards de surplus fournis par la dernière hausse du pétrole.

Et lorsqu'ils changent des dollars contre des tonnes d'or ils pèsent directement sur la monnaie américaine qui est « offerte » et, indirectement, marquent leur défiance à l'égard d'une devise qui devrait être, selon les autorités de Washington, aussi bonne que l'or. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit jeudi: un fléchissement marqué du dollar a été enregistré sur tous les marchés des chances.

Alors que cette monnaie était restée relativement fermé jusqu'ici grâce notamment à la politique d'argent cher pratiquée aux États-Unis et aux interventions des banques centrales d'Europe et du Japon, ainsi que la Réserve fédérale qui a emprunté à cet effet, du 1er mai au 31 juillet, des marks allemands et des francs suisses représentant $5.4 milliards.

Après une période d'équilibre relatif et fragile, le dollar se trouve donc à nouveau menacé, avec toutes les conséquences qu'un dérapage notable de ses parités risquerait d'entrainer sur les autres monnaies, en particulier celles du système monétaire européen.

Dans les diverses capitales de la communauté, cette évolution devient un sujet de préoccupation pour les autorités monétaires. Elle doit être au centre des délibérations des ministres des finances des cinq Grands: Etats-Unis, Japon, RFA, France, Grande-Bretagne, qui se réuniront le 16 septembre à Paris.

◆ L'industrie

Suite de la page 3

ner d'autre part sur la tête du travailleur la menace de poursuites ultérieures en dommages-intérêts. Le parti libéral refuse aussi que le travailleur qui exerce un tel droit en vertu de son opinion subjective bénéficie du bénéfice du doute en cas de sanctions ultérieures.

Et s'il y avait un brave pour utiliser ce droit malgré les risques, les libéraux demandent que l'employeur puisse faire effectuer la tâche refusée par un autre travailleur « consentant ».

◆ Le bill

Suite de la page 3

clauses-types sur la sécurité-santé, qui ont été négociées en plusieurs endroits, visent à donner à ses syndicats les moyens de faire leurs propres enquêtes et de définir leurs revendications eux-mêmes. En somme, on veut que les syndicats de la CSN s'occupent de la sécurité de ceux qui les composent au lieu de remettre cette responsabilité à un nouvel appareil étatique.

« Si le gouvernement se décidait tout simplement à faire respecter les normes de sécurité existantes et de faire appliquer le décret de la construction et le code du bâtiment, ajoute M. Rodrigue, la situation serait déjà énormement améliorée. Nous pourrions nous occuper du reste ».

La CSN refuse d'autre part une définition du projet de loi qui permet au travailleur d'exercer son refus de travailler en cas de danger « anormal, non inhérent à ses fonctions et inhabituel ». Non seulement une telle définition annule, selon la CSN, des droits déjà négociés, mais elle reconnait implicitement la présence de risques dont on ne pourra plus négocier les correctifs.

A ce sujet, la CSN n'est pas d'accord avec le gouvernement qui prétend que son projet de loi reconnait les gains acquis par la négociation et ceux qui le seront éventuellement. Pour la CSN, les employeurs auront beau jeu de contester devant les tribunaux la « compatibilité » des clauses négociées avec les termes de la loi, ce qui donne en général préséance au texte législatif. De plus, les nombreuses étapes par lesquelles un travailleur doit passer pour affirmer son refus de travailler en cas de danger sont si « longues » et le processus est tellement « bureaucratisé » qu'il devient encore plus vulnérable devant son employeur que par le passé, alors qu'il pouvait se prévaloir directement des clauses anti-congédiement de son contrat de travail.

Le projet de loi, ajoute le mémoire de la CSN, prétend éliminer les dangers à leur source mais pour ce faire l'employeur devra fournir les appareils individuels de protection et former le travailleur à leur usage. « C'est là ramener la responsabilité légale sur le travailleur dans la réalité alors qu'en principe on veut la donner à l'employeur. Bref, rien pour éliminer le danger à sa source. C'est comme si on décidait d'éliminer les risques d'incendie et que, pour y arriver, on apprenait aux gens comment les éteindre », a lancé M. Rodrigue.

La CSN se surprend d'autre part que le gouvernement songe à donner à la nouvelle Commission des accidents du travail (CAT) le pouvoir d'exempter en tout ou en partie des personnes, des travailleurs, des employeurs, des lieux de travail et des chantiers de construction de l'application de la loi. « C'est en quelque sorte permettre à la CAT de se placer au-dessus des lois de l'Assemblée nationale », a dit M. Rodrigue. Pour la CSN, la CAT doit s'en tenir à compenser les accidents de travail et l'inspection doit revenir au ministère de l'Environnement. Quant aux normes de sécurité et de salubrité, elles devraient être déterminées par une régie indépendante et le ministère des Affaires sociales devrait assumer ses responsabilités en ce qui concerne la médecine au travail.

Enfin, la CSN estime que l'employeur devrait avoir le fardeau de la preuve pour démontrer l'absence de risques et qu'il devrait être obligé d'éliminer le danger à sa source. Le syndicat devrait ainsi que chacun de ses membres le droit au refus de travail en cas de danger ou en cas d'irrespect par l'employeur des lois et des normes. Le syndicat devrait aussi pouvoir enquêter de son propre chef. Les emplois devraient être garantis en cas d'accidents ou de maladie et le travailleur devrait pouvoir être compensé sur la base du diagnostic de son propre médecin.

Parlant des moyens d'action qui seront discutés au congrès spécial de la CSN sur la sécurité-santé, y compris notamment la possibilité de débrayages, M. Rodrigue a dit que le gouvernement « devra choisir ».

◆ Voie maritime

Suite de la page 5

maritime ne justifient pas la violence de son attaque. L'auteur et l'équipe d'Accent Québec savent très bien que cette étude souffre des faiblesses de toutes les analyses partielles et descriptives. Aussi nous sommes-nous abstenus de tirer les conclusions qu'une analyse d'équilibre général autoriserait. Nous avons signalé les hypothèses que les données disponibles laissent entrevoir, y compris l'hypothèse vraisemblable que l'ensemble des ports québécois avait bénéficié de l'ouverture de la Voie maritime, et nous avons indiqué l'orientation que devrait suivre une analyse complète des coûts et des bénéfices. En agissant ainsi, nous avons apporté une étude factuelle à un débat qui, jusqu'ici, n'avait pas encore été engagé sur un sujet qui en restait à des idées préconçues.

La publication de l'Office de planification et de développement du Québec qui a suivi, *Rentabilité de la Voie maritime du Saint-Laurent pour le Québec*, a élargi l'horizon de la problématique et donnera lieu, nous l'espérons, à d'autres recherches que des accusations gratuites et l'animosité de détracteurs éventuels ne devraient pas arrêter.



Le président égyptien Anouar Sadate (à droite) prenait hier congé du premier ministre israélien Menachem Begin, à l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv, à la suite d'une visite de trois jours en pays hébreu. M. Sadate a qualifié les entretiens qu'il a eus avec M. Begin de «constructifs» même si les divergences demeurent sur les Palestiniens et le statut de Jérusalem. (Photolaser AP)

L'affaire de Cuba remet-elle en question Salt-2

WASHINGTON (Reuter) — Le Sénat américain a repris hier son débat sur le traité SALT-II de limitation des armes stratégiques, encore sous le coup des révélations à propos de la présence de troupes soviétiques à Cuba.

La Commission des affaires étrangères a entamé sa dernière série d'audiences, mais un certain nombre de sénateurs ont déjà demandé le retrait de ce qui paraît être une force d'intervention soviétique, dont la présence à Cuba a été révélée mercredi par le secrétaire d'Etat américain Cyrus Vance.

Le président de la commission, le sénateur Frank Church, a pour sa part annoncé que le Sénat n'approuverait pas le traité SALT-II tant que ces troupes soviétiques seraient maintenues à Cuba.

Le durcissement de l'attitude du Congrès américain apporte un nouveau sujet de préoccupation au président Carter. Son gouvernement s'efforce d'obtenir de plus amples informations sur ces effectifs soviétiques, qui seraient de 2,000 à 3,000 hommes fortement armés.

M. Vance, lorsqu'il a révélé leur existence, n'a pas été jusqu'à demander publiquement le retrait des soldats soviétiques. Mais il avait déclaré que les Etats-Unis ne sauraient se contenter d'un maintien du statu-quo.

Washington attend vraisemblablement le retour de l'ambassadeur d'U.R.S.S. aux Etats-Unis, M. Anatoly Dobrynine, qui se trouve actuellement à Moscou, à la suite du décès de son père. A Moscou, on ne fait encore aucun commentaire sur les révélations de M. Vance qui n'ont pas été rapportées dans la presse soviétique.

Au Sénat américain, le chef du groupe démocrate, M. Robert Byrd, a déclaré que « le gouvernement aurait largement le temps de résoudre ce problème avant que le traité SALT-II ne soit débattu au Sénat... »

Le débat devrait en fait commencer le mois prochain. De source proche du Congrès, on laisse entendre que certains adversaires du traité pourraient invoquer la présence des troupes soviétiques à Cuba comme une raison de renvoyer le traité devant les commissions.

De son côté, le sénateur John Stennis, président de la Commission des Forces armées, a déclaré que celles-ci se pencherait également sur l'affaire de la force d'intervention soviétique, et en discuterait dès lundi avec M. Vance et le directeur de la C.I.A., M. Stanfield Turner.

Pour sa part, l'agence de presse cubaine Prensa Latina a affirmé hier que les allégations américaines sur la présence de troupes soviétiques à Cuba n'ont pour but que de diviser le mouvement des non-alignés.

L'agence n'a pas de statut officiel mais sa dépêche peut être considérée comme le premier commentaire cubain sur les attaques américaines.

Prensa Latina ne reconnaît pas la présence de deux à trois milliers de militaires soviétiques sur le continent américain, mais affirme que le gouvernement américain « met tout en oeuvre pour transformer en échec le sommet des non-alignés de La Havane ».

Il note que l'aide militaire soviétique à Cuba n'est pas une nouveauté et que depuis vingt ans « Cuba a dû se défendre constamment contre les attaques, les sabotages, les infiltrations et les invasions inspirés et soutenus par les Etats-Unis ».

Si une unité est à Cuba depuis la fin des années soixante, ont affirmé des responsables de l'administration Carter, les Soviétiques ne s'en sont pas servi pendant toutes ces années. Même aujourd'hui, les services américains se posent des questions sur les raisons qui ont poussé Moscou à installer une telle unité à Cuba, unité équipée de chars et de pièces d'artillerie.

Les explications possibles sont nombreuses. Cette unité est peut-être là pour renforcer la défense cubaine à un moment où des milliers de soldats cubains se trouvent en Afrique. Elle constitue peut-être aussi le noyau d'une force soviétique plus importante dans le cas où Moscou choisirait d'orienter sa stratégie dans ce sens. Il est également possible que l'unité soviétique serve à entraîner l'infanterie cubaine à la tactique soviétique aussi bien qu'à l'armement soviétique.

Alors qu'une force aussi peu importante ne représente pas une véritable menace militaire pour la sécurité des Etats-Unis, la confirmation de sa présence est considérée comme politiquement gênante pour l'administration Carter. Elle a notamment provoqué certaines questions sur les capacités des services de renseignements américains, et ce bien que M. Vance ait affirmé qu'il n'y avait aucune faute de la part de ces services.

De plus, l'affaire arrive à un moment où l'administration essaye de convaincre le Sénat que les services de renseignements sont capables de repérer toute violation du nouveau traité sur la limitation des armements stratégiques conclu avec l'Union soviétique. M. Vance a fait valoir qu'il était plus facile de détecter des bases de missiles soviétiques que de faire la différence entre des soldats cubains et des soldats soviétiques équipés du même genre de matériel.

De son côté, la presse a pris l'affaire en main, c'est ainsi que le New York Times a affirmé hier dans un éditorial: « Il est clair que les dirigeants soviétiques veulent élargir leur présence militaire dans la limite de ce que la diplomatie américaine tolérera. Il faut donc leur faire comprendre que cela (la présence d'une unité de combat) ne sera pas toléré ».

Cette affaire « ne peut être prétexte à saborder le traité Salt... Mais les Soviétiques veulent bénéficier du commerce américain et de prêts, de plus ils ont besoin du blé et de la technologie pétrolière américaines. Ce sont des domaines suffisants pour obliger le démantèlement d'une unité de combat, à condition que M. Vance dispose de temps et qu'il ait les coudées franches ».

Non-alignés: la majorité silencieuse se manifeste

LA HAVANE (AFP) — La « majorité silencieuse » a commencé hier à relever la tête au sommet des non-alignés à La Havane, aussi bien en séance plénière que dans les couloirs et dans les commissions.

C'est ainsi que pour la première fois, un délégué « modéré », le ministre des Affaires étrangères du Sénégal, M. Mustapha Niassé, qui représente le président Senghor à ce sommet, a exprimé son mécontentement sur la manière dont est conduite cette conférence.

Il a affirmé que la majorité des délégations d'Afrique, d'Asie et d'Europe veulent maintenir le non-alignement en dehors de toute alliance « même naturelle » avec les blocs, alors que l'ordre dans lequel la parole a été donnée aux orateurs, pendant les trois premiers jours de cette conférence, pourrait faire croire que le non-alignement est « l'allié naturel » du camp socialiste.

La tension entre ces pays de « la majorité silencieuse » et les organisateurs cubains s'est manifestée avec acuité au cours d'une réunion de la commission politique. Selon certaines délégations, après avoir refusé à deux reprises, faute de consensus, de modifier un texte recommandant au sommet « la politique de la chaise vide » pour le Cambodge, le ministre des Affaires étrangères cubain aurait brusquement quitté la salle. Certains de ses collègues murmuraient qu'on n'était pas ici à une réunion du Komintern.

Le Kampuchéa a été de nouveau évoqué hier en séance plénière. Le ministre des Affaires étrangères de Singapour, M. Sinnathamby Rajaratnam, devait, en effet, prononcer à ce propos un réquisitoire particulièrement virulent contre le Vietnam.

Dans son texte, distribué à l'avance, il a affirmé que le Kampuchéa démocratique de Pol Pot, même si son régime était condamnable, n'avait enfreint aucun des principes du non-alignement et que si un pays pouvait être l'objet d'une mesure d'expulsion ce devait être le pays « agresseur c'est-à-dire le Vietnam, pour ne pas le nommer.

Le président Zia ul Haq du Pakistan s'est lui aussi prononcé hier pour une politique de non-alignement conforme au principe fondamental de l'indépendance à l'égard des blocs et des superpuissances. Le chef de l'Etat pakistanais a tenu à dissiper les inquiétudes en affirmant que « le programme nucléaire pacifique de son pays ne menace personne » contrairement aux dangers que font courir « les arsenaux des superpuissances à propos desquels « aucune mesure de protection efficace n'a été prise ».

Le ministre des Affaires étrangères de l'Inde, M. Shyar Sudar Mishra, a lui aussi refusé « toute alliance militaire des non-alignés avec les superpuissances ». Il a déploré les conflits armés entre pays non alignés, en affirmant qu'ils ouvraient la porte à l'intervention de puissances étrangères ».

Pendant ce temps, les débats continuaient dans les commissions et divers comités de rédaction. Le problème de la condamnation de l'Egypte et des accords égypto-israéliens n'avaient toujours pas recueilli de consensus hier.

Régime parlementaire libéral proposé par les Khmers rouges

PEKIN (AFP) — Les Khmers rouges ont proposé la formation d'un régime parlementaire au Cambodge, dans un nouvel effort pour se rallier tous les « patriotes et démocrates » cambodgiens contre le Vietnam.

Cette proposition est contenue dans un « projet de programme politique du Front patriotique et démocratique de grande union nationale du Kampuchéa » publié hier à Pékin par l'agence Chine-Nouvelle citant la radio des Khmers rouges. Le texte a été adopté le 21 août par le régime déposé du Kampuchéa démocratique, que Pékin soutient contre le Vietnam. Il a été présenté simultanément à la presse par l'ambassadeur du Kampuchéa démocratique à Pékin, M. Pich Cheang.

Tous les Cambodgiens sont appelés à rejoindre ce front « sans considération de leurs tendances politiques divergentes ou de leurs désaccords ». Après la formation d'un régime parlementaire, le gouvernement du Kampuchéa démocratique sera « élargi » à tous les niveaux aux « représentants de diverses organisations politiques et couches sociales ainsi qu'aux personnalités patriotiques indépendantes » luttant contre le Vietnam « conformément à leurs capacités et avec leur accord ».

Le front proposé par les Khmers rouges doit « constituer une armée nationale puissante dans tous les domaines » dont la tâche actuelle est « la libération de la nation ». A la différence du gouvernement du Kampuchéa démocratique, il n'est pas, dans ce texte, placé sous la direction des Khmers rouges.

Le projet garantit la plupart des libertés démocratiques, dont notamment la liberté de constituer des partis politiques, associations et organisations de masses, la liberté de la presse et les libertés d'opinion et d'expression, le droit à chacun d'exercer l'occupation de son choix, la protection de la propriété privée des citoyens et des étrangers.

La conduite d'élections au suffrage « secret, direct, libre et universel » doit être garantie par la supervision du secrétaire général des Nations unies ou son représentant.

La « tâche principale » de cette union nationale est de « combattre les agresseurs, expansionnistes, envahisseurs et exterminateurs vietnamiens » et de construire un « Kampuchéa indépendant, uni, démocratique, pacifique, neutre et non aligné » opposé à l'implantation de bases étrangères sur son sol et décidé à établir des relations diplomatiques, économiques et commerciales avec tous les pays du monde « sur la base des cinq principes de la coexistence pacifique ».

Des rumeurs concernant la création d'un tel front circulaient depuis plusieurs semaines, et l'on savait qu'il devrait jeter les bases d'une large réconciliation des diverses forces cambodgiennes, réconciliation sans laquelle il est apparu qu'aucune solution nationale à la crise cambodgienne n'a de chance.

Cette initiative khmère rouge a été fortement encouragée, peut-être même imposée, par la Chine, estiment les observateurs. Il est également très probable qu'elle a été discutée lors de la récente visite à Pékin de M. Walter Mondale, vice-président des Etats-Unis.

En parrainant ce front, mais sans en revendiquer la direction, qu'ils auraient proposée selon leur ambassadeur à Pékin au prince Norodom Sihanouk, les Khmers rouges ont voulu se présenter comme des interlocuteurs acceptables par tous les Cambodgiens, notamment par le prince Sihanouk qui refuse depuis son dernier départ du Cambodge toute collaboration avec eux.

Pékin masserait 400,000 hommes près du Vietnam

HONG KONG (AFP) — La Chine est en train de masser douze divisions et six corps d'armée à proximité dela frontière du Vietnam où elle procède également à la construction de fortifications, a affirmé, hier, Radio-Hanoi.

La radio vietnamienne, captée à Hong Kong, a également rapporté que quatre divisions chinoises avaient été mises en position à proximité de la frontière sino-laotienne, et que les Chinois ont récemment infiltré des commandos au Laos pour y effectuer des missions de sabotage.

Radio-Hanoi a réaffirmé, dans la même émission, qu'en août des bateaux chinois avaient fait des incursions dans les eaux territoriales vietnamiennes du golfe du Tonkin jusqu'aux environs de Danang, dans le centre du Vietnam.

Sur la foi des informations fournies par Radio-Hanoi, les observateurs estiment que les effectifs des forces chinoises actuellement massés à la frontière vietnamienne s'élèvent à plus de quatre cent mille hommes.

Radio-Hanoi a souligné que la situation était « très tendue ». Selon la radio, les troupes chinoises se sont rendues coupables, durant le mois d'août, de cent « provocations armées et incursions en territoire vietnamien ». Les troupes chinoises ont alors fait prisonniers de nombreux Vietnamiens, a poursuivi la radio qui a également affirmé que les pertes humaines et matérielles subies du côté vietnamien avaient été considérables.

« Au Kampuchéa (Cambodge), a encore rapporté Radio-Hanoi, la Chine continue à apporter une aide militaire et financière à la clique Pol Pot — Ieng Sary pour multiplier dans ce pays les actes de sabotage ».

La « clique Pol Pot — Ieng Sary », qui tire son nom des deux principaux dirigeants du régime khmer rouge désigne, dans le langage utilisé par Hanoi, le gouvernement évincé de Phnom Penh, en janvier, par une insurrection appuyée par les troupes vietnamiennes, qui ont assuré la mise en place dans la capitale cambodgienne du régime de M. Hang Samrin.

« Tout ceci prouve, a conclu Radio-Hanoi, que la Chine prépare fiévreusement la guerre conre le Vietnam, le Laos et le Kampuchéa ».

La liste des disparus argentins s'allonge

LONDRES (AFP) — Le nombre des personnes disparues en Argentine s'élèverait à environ 12,000, a annoncé Amnesty International dans un communiqué publié hier à Londres.

L'organisation internationale d'aide aux prisonniers politiques indique qu'une liste établie par des organisations luttant pour la défense des droits de l'homme et qui comptait près de 6,000 noms, a récemment été confisquée par les autorités argentines. Or, précise Amnesty International, ces organisations qui ont mené des enquêtes dans plus de 20 villes argentines, estiment que l'on ne leur a probablement pas signalé plus de 50 pour cent de l'ensemble des disparitions, d'où le chiffre cité par Amnesty International.

Amnesty International précise que ces disparitions n'ont pas cessé et que l'on a noté au moins 14 cas pour le seul mois d'août. Elle rappelle en outre qu'elle avait fait parvenir à l'Organisation des Etats américains (OEA) une liste de 2.665 noms qui ne concernait que des personnes sur lesquelles l'organisation internationale disposait de renseignements suffisants.

Amnesty International a, d'autre part, adressé un télégramme aux membres de la commission des droits de l'homme de l'OEA pour leur demander de faire part aux autorités argentines de leur préoccupation devant la proposition de loi sur les disparus. Selon Amnesty International, cette loi aurait pour conséquence de mettre un terme à toutes recherches sur le sort des disparus.

« La politique de terrorisme d'Etat menée par l'Argentine ne respecte pas les frontières », poursuit Amnesty International dans son communiqué. L'organisation internationale en veut pour preuve la récente découverte au Chili de deux jeunes enfants uruguayens, Anatole et Julien Grisonas, qui avaient disparu après avoir été enlevés avec leurs parents en Argentine en septembre 1976.

Entre-temps, la commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) est arrivée hier à Buenos Aires où elle devait entamer le jour même son enquête sur la situation des droits de l'homme en Argentine.

Tous les quotidiens de la capitale argentine ont annoncé à la « une » l'arrivée de la commission, en indiquant qu'elle était « invitée par le gouvernement ». Selon La Nacion, cela prouve qu'en argentine « il n'existe pas de valeur plus élevée que la dignité de chaque être humain ».

Les membres de la CIDH ont annoncé qu'ils comptaient s'entretenir en fin d'après-midi avec le ministre argentin des Affaires étrangères, le général Carlos Pastor. Ils rencontreront aujourd'hui d'autres membres de la junte militaire ainsi que le président Jorge Rafael Videla.

Les juristes ont notamment l'intention de demander des précisions sur les personnes assassinées ou disparues. La CIDH qui, apprend-on de bonne source, a enregistré à Washington 8.076 dénonciations de disparitions, compte enquêter à fond sur une cinquantaine de cas.

Au cours de leur séjour, prévu jusqu'au 20 septembre, les juristes écouteront aussi des représentants des associations de défense des droits de l'homme, ainsi que diverses personnalités politiques, syndicales et culturelles.

Un autre bastion kurde tombe aux mains de l'armée iranienne

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — L'armée iranienne a « occupé » définitivement hier à 19 h 30 locales (15 h 00 GMT) la petite ville de Sardacht, dans l'Azerbaidjan occidental, à quelques kilomètres seulement de la frontière irakienne, a-t-on appris de sources informées contactées sur place par téléphone depuis Téhéran.

A 16 h 00 locales (11 h 30 GMT), des formations d'hélicoptères avaient mitraillé, pour la seconde fois dans la journée, les positions tenues par ces Pechmagas (combattants kurdes) aux alentours de la ville.

Quatre hélicoptères avaient déjà, à 13 h 00 locales (08.30 GMT), attaqué la ville pour y déloger les résistants kurdes. Cette première attaque avait fait un mort et sept blessés parmi la population.

Des éléments du Parti démocrate du Kurdistan iranien (PDKI, interdit) harcelent la ville en tirant au canon lourd à partir des lignes situées sur la fontière irano-irakienne, a-t-on déclaré de mêmes sources.

La localité de Sardacht était l'un des derniers « carrés » tenu par les militants du PDKI, rappelle-t-on. Les habitants de cette localité avaient demandé mercredi aux Pechmergas de quitter la ville pour empêcher une effusion de sang.

Les forces révolutionnaires islamiques ont par ailleurs lancé un ultimatum de vingt-quatre heures aux Kurdes de la ville de Saqqez et des quelque 30 villages environnants pour qu'ils déposent les armes.

Un porte-parole de ces forces, cité par l'agence officielle Pars a déclaré que la période de cinq jours qui avait été accordée aux insurgés pour qu'ils remettent leurs armes à pris fin hier avec un maigre bilan, puisque six armes seulement ont été récupérées.

« Ceux qui seront pris les armes à la main seront traduits devant les tribunaux révolutionnaires et après l'expiration de l'ultimatum nous effectuerons des opérations de perquisition à Saqqez et dans sa région », a précisé le porte-parole.

L'agence Pars a également signalé que des Pechmergas ont affronté une colonne militaire qui avait fait son entrée mercredi dans la ville frontalière de Piranchahr, au nord de Sardacht. L'agence n'a pas donné de détails sur les combats, mais le journal du soir Kayhan indique que les insurgés ont attaqué la colonne au mortier et à la mitrailleuse.

Le même journal publie une déclaration du porte-parole gouvernemental, M. Sadek Tabatabai, selon lequel le premier ministre Mehdi Bazargan a invité l'ayatollah Ruhollah Khomeiny, officieux chef de l'Etat, à transférer son quartier général de la ville sainte de Qom à Téhéran.

« Sa présence à Téhéran le rendrait plus accessible à la nation et au gouvernement, a déclaré le premier ministre, selon le porte-parole. De la sorte, l'iman (Khomeiny) serait toujours immédaitement informé des affaires du pays.

CÉLÉBRATION DE LA RENTRÉE

Dimanche, 9 septembre à 11h.

Communauté Chrétienne Saint-Albert-le-Grand

2715 Chemin de la Côte Ste-Catherine

Tél.: 739-4375

Celui qui doute est un sceptique. Celui qui ne doute pas est-il un antisceptique?

Un gros lot de plus de $100,000 chaque vendredi

6/36



Au rib'n reef

même les fruits de mer ont un succès bœuf!

Si vous voulez vous en payer une bonne tranche—de bœuf tendre et juteux il va de soi—ou si vous avez un faible pour les crustacés—bien en chair et savoureux—, le Rib'n Reef saura vous plaire. Alors, pour un repas d'affaires, un dîner intime ou pour célébrer une occasion spéciale, choisissez le Rib'n Reef... ce sera un succès bœuf. Et puis, après vous être régalé, présentez la carte American Express, la Carte du succès. Rib'n Reef, 8105, boul. Décarie, Montréal. Réservations: 735-1601

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS

American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit.

D'autres grandes banques vous offrent l'intérêt quotidien

La Banque de Montréal

VOUS OFFRE L'AVANTAGE DE L'INTÉRÊT QUOTIDIEN ET D'INTER-SERVICE[md]

Pour déposer et retirer votre argent plus rapidement dans plus de 1000 succursales et pour que chaque dollar vous rapporte chaque jour

Intérêt calculé sur le solde de chaque jour.

Nombre de retraits illimité sans aucuns frais.

Aucun solde minimum requis.

Dépôts ou retraits dans toutes les succursales du réseau Inter-Service.

Compte d'épargne à intérêt quotidien et Inter-Service: simple, pratique, avantageux.

Renseignez-vous!

UNE INITIATIVE D'AVANT-GARDE DE LA BANQUE DE MONTRÉAL

[md] Marque déposée de la Banque de Montréal

SPORTS

Les Expos s'approchent à une partie des Pirates avec une dixième victoire d'affilée

Gary Carter complète le travail de David Palmer

par Richard Milo

Les Expos ont inscrit une 10e victoire consécutive, David Palmer a remporté une sixième victoire de suite, Woodie Fryman a protégé sa septième partie de la saison et les Expos l'ont emporté 1-0 face aux Cubs, hier après-midi, à Chicago.

C'est un circuit de Gary Carter en début de neuvième qui a procuré la victoire aux Expos et à Palmer, dont c'était le troisième gain depuis que les Expos ont commencé leur séquence victorieuse le 28 août dernier, au Stade olympique.

Palmer, 21 ans, n'a accordé que six coups sûrs et un but sur balles en huit manches avant d'être remplacé par le vétéran Fryman, 39 ans, en neuvième. Dave Kingman a amorcé la manche en cognant un simple, invitant alors le gérant Dick Williams à remplacer son jeune artilleur par le vieux Fryman. Le gaucher des Expos a retiré les trois Cubs à lui faire face, mettant fin au match en déjouant sur trois prises le frappeur suppléant Ken Henderson, avec le coureur suppléant Miguel Dilone au troisième but.

Palmer (8-2) a lancé un match superbe, se moquant des frappeurs des Cubs qu'il a même limité à trois coups sûrs, deux entre-champs et un petit roulant, dans les sept premières manches. Il a fallu attendre jusqu'en huitième avant de voir une première menace sérieuse, à la suite d'un simple par Yvan De Jesus et d'un double de Scott Thompson, après deux retraits. Mais Palmer s'est aussitôt ressaisi pour retirer Mike Vail d'un roulant à l'inter pour finir la manche.

Mécontent, Vail a longuement contesté la décision de l'officiel Lanny Harris, avec le résultat qu'il a été expulsé du match au grand mécontentement de son gérant Herman Franks qui aurait plutôt expulser l'arbitre...

Lynn McGlothen (11-11) a subi le revers, son troisième en 11 décisions en carrière face aux Expos. Il a commis l'erreur de lancer une balle que Gary Carter a poussée par-dessus la clôture du champ droit, aidé quelque peu par le vent qui soufflait du marbre vers le champ droit.

A la suite de cette victoire, les Expos ont maintenant un dossier de 30 gains et 35 échecs à l'étranger. Ils ont gagné 16 de leurs 19 derniers matches. Quant aux Cubs, ils ont subi une septième défaite d'affilée.

Larry Parrish a de nouveau joué un bon match, y allant de deux coups sûrs en quatre présences pour porter sa moyenne à .314. Il occupe le quatrième rang parmi les meneurs. Parrish a 63 points produits et 22 circuits, deux de plus que Carter, 20 circuits et 64 points produits. Warren Cromartie a également bien fait, obtenant un coup sûr pour frapper en lieu sûr une neuvième fois à ses 10 derniers matches.

Quant à Palmer, il a enregistré son deuxième blanchissage de la saison. Un seul homme, Tim Blackwell, s'est rendu jusqu'au troisième but dans les sept premières manches. Blackwell a frappé un roulant que Scott, qui remplaçait Speier à l'inter, a mal relayé à Perez. L'erreur a coûté deux buts, en cinquième.

On savait de Palmer, au camp d'entraînement, qu'il possédait un bon bras. On ignorait, par contre, que son bras droit était si puissant que les Cubs ne seraient pas en mesure de marquer un seul point contre lui, au Wrigley Field...

Palmer a de toute évidence retrouvé la confiance qu'il avait perdue, en milieu de saison, alors qu'il avait connu quelques matches difficiles. Et n'eut été de la faillite de Ross Grismley (8-8), incapable de l'emporter en huit départs d'affilée, il ne ferait probablement pas parti de la rotation des partants de l'équipe!

Les Expos ont quitté Chicago immédiatement après le match à destination de Saint-Louis où ils doivent affronter les Cards au cours d'une série de trois matchs, dès ce soir. L'équipe devait arriver à Saint-Louis au début de la soirée, si bien que plusieurs joueurs ont eu l'occasion d'assister au match que les Cards et les Pirates ont joué, hier soir.

Après tout, ce n'est pas tous les jours qu'un club des Expos est au milieu d'une course au championnat, fort d'une fiche de 79 victoire contre 54 échecs. Aucun club des Expos n'a réussi à gagner plus de 79 parties en 11 ans d'histoire. Les éditions de 1973 et 1974 ont gagné autant de matchs, après 162 et 161 rencontres. Or les Expos ont encore 29 parties à jouer, dont six programmes doubles. De ce nombre, David Palmer aura bien encore quelques départs.

■

ECHOS — Steve Rogers (12-8), Bill Lee (14-10) et Rudy May (8-2) lanceront contre Bob Forsch, John Fulgham et Pete Vukovich, à Saint-Louis. Forsch, un droitier, a une fiche en saison de huit victoires et 10 défaites. Son dossier, en carrière: 69 victoires, 58 défaites... Les Expos seront de retour mardi pour y affronter les Cubs lors d'un programme double, le premier des deux qu'ils doivent livrer la semaine prochaine. Ils joueront un autre double vendredi, face aux Cards de Saint-Louis...

Montréal (1)	ab	p	cs	pj	Chicago (0)	ab	p	cs	pj
Cromart, cg	4	0	1	0	DeJesus, ac	4	0	2	0
Cash, 2b	4	0	0	0	Tmpsn,cc	4	0	1	0
Dawson, cc	4	0	2	0	Vail, cd	4	0	1	0
Perez, 1b	4	0	1	0	Martin, cc	0	0	0	0
Carter, r	4	1	2	1	Kingmn, cg	4	0	1	0
Valentin, cd	4	0	0	0	Dilone, cu	0	0	0	0
Parrish, 3b	4	0	2	0	Biitner, 1b	4	0	0	0
RScott, ac	4	0	0	0	Ontivrs, 3b	3	0	0	0
Palmer, l	3	0	0	0	Macko, 2b	3	0	1	0
Fryman, l	0	0	0	0	KHensn, fu	1	0	0	0
					Blackwel, r	3	0	0	0
					McGlthn,l	3	0	0	0
Total	35	1	8	1	Total	33	0	6	0

Montréal ..... 000 000 001—1
Chicago ..... 000 000 000—0

E—Biitner, RScott, Ontiveros. DJ—Montréal 1. LSB—Montréal 7, Chicago 7. 2B—Thompson. CC-Carter 20. BV—Dilone.

Montréal	ml	ca	p	pm	bb	rb
Palmer, G 8-2	8	6	0	0	1	3
Fryman VP-8	1	0	0	0	0	1
Chicago						
McGlthnP,11-11	9	8	1	1	0	8

Palmer a affronté un frappeur en 9e.
T—2:21. A—6,950.



Le défenseur Serge Savard du Canadien de Montréal, à droite, lauréat du prix Maurice-Richard, converse avec Doris Lussier, au centre et le «Rocket», hier à la Maison Ludger-Duvernay. Ce prix souligne les mérites d'un Québécois qui s'est distingué dans le domaine des sports ou de l'athlétisme. (Photo Jacques Grenier)

Les Williams favorites au Grand prix d'Italie

MONZA (AFP) — Avec quatre victoires consécutives — Grande-Bretagne (Clay Regazzoni), Allemagne, Autriche et Hollande (Alan Jones) —, les Williams-Saudia partiront une nouvelle fois favorites du Grand prix d'Italie de formule un, 13ème épreuve de la saison comptant pour le championnat du monde des conducteurs, qui sera disputé, dimanche sur 50 tours du circuit de Monza (5,800 km), soit sur une distance de 290 km.

Monza, c'est pourtant le fief de Ferrari, follement acclamé tout au long de l'épreuve par 200.000 « tifosi » déchaînés.

Monza, c'est également une piste ultra-rapide sur laquelle, en 1968, on tournait à plus de 240 km/h de moyenne. Aussi, pour limiter la vitesse, les organisateurs y ont-ils implanté une, puis deux chicanes, plus un ralentisseur. Ce qui n'a pas empêché, l'an passé, l'Américain Mario Andretti de couvrir un tour en 1:38.23, à la moyenne de 212,562 km/h.

Monza, c'est encore un circuit dangereux, avec un départ donné en pleine largeur de piste pour, brusquement, 500 m plus loin, se rétrécir à la première chicane où les bolides en pleine accélération s'engouffrent un à un. On a encore en mémoire le départ catastrophique de 1978 qui vit le carambolage monstre d'une dizaine de voitures à cet endroit et qui coûta la vie au regretté champion suédois Ronnie Peterson, alors que l'Italien Vittorio Brambilla était lui-même gravement accidenté.

On veut croire que les travaux effectués au cours des derniers mois — larges dégagements dans tous les endroits où une voiture pourrait sortir à grande vitesse, rails repoussés, pose de sacs de sable, aménagement des stands — rendront la piste plus sûre.

Toujours est-il que, quel que soit le circuit, les Williams de l'Australien Alan Jones et du Suisse Clay Regazzoni apparaissent imbattables.

Pourtant, cette fois, les Ferrari semblent très dangereuses. D'une part le Québécois Gilles Villeneuve l'a démontré en Hollande, ainsi que son équipier Sud-africain Jody Scheckter, qui prit une excellente seconde place, les voitures italiennes sont revenues à leur « top-niveau ». D'autre part, le public italien aura pour elles les yeux de Chimene.

Bien entendu, on s'attend encore à une rude opposition des éternels adversaires: les Renault-Turbo des Français Jean-Pierre Jabouille et René Arnoux et la Ligier de leur compatriote Jacques Laffite qui a, selon Gérard Ducarouge, le directeur sportif de l'écurie vichyssoise, retrouvé sa fiabilité du début de l'année.

D'autres peuvent encore surprendre, comme les Brabham de l'Autrichien Niki Lauda et du Brésilien Nelson Piquet et les Tyrrell des Français Jean-Pierre Jarier et Didier Pironi. Sans oublier la Wolf du Finlandais Keke Rosberg, qui fit une excellente course à Zandvoort.

Stewart étudie une offre de Brabham

GENEVE (Reuter) — L'ancien champion du monde de formule un, le Britannique Jackie Stewart, a annoncé hier qu'il étudiait une offre de deux millions et demi de dollars de l'écurie « Brabham » pour disputer avec elle l'an prochain les grands prix de formule un après une retraite de six années.

L'écossais, qui est âgé de quarante ans, a déclaré qu'il prendra probablement une décision au début de la semaine prochaine après des entretiens à Monza aujourd'hui et samedi avec Bernie Ecclestone, propriétaire de « Brabham ».

« C'est l'offre la plus importante qui ait jamais été faite dans l'industrie de l'automobile pour un contrat d'une saison, a déclaré Stewart à Reuter par téléphone. C'est un contrat pour dix-sept courses en 1980. Il faut que je considère de façon raisonnable le pour et le contre. »

BASEBALL

Ligue Nationale

Mercredi
Montréal 4, Chicago 3
Los Angeles 5, Atlanta 2
Pittsburgh 7, St-Louis 5
Houston 4, San Diego 3
Cincinnati 6, San Francisco 5
New York à Philadelphie, remis

Hier
Montréal 1, Chicago 0
St-Louis 8, Pittsburgh 6
Houston 2, San Diego 0
Cincinnati 12, San Francisco 3
Atlanta 6, Los Angeles 1
New York 5-1, Philadelphie 3-2

Aujourd'hui
Lanceurs prévus

Philadelphie, Carlton (14-11) à Chicago, Lamp (10-8), 14 h 30
San Diego, Shirley (6-14) à Atlanta, Solomon (6-10), 19 h 35
Los Angeles, Hough (4-5) à Cincinnati, LaCoss (14-6), 20 h 05
Pittsburgh, Candelaria (13-8) à New York, Swan (12-11), 20 h 05
San Francisco, Blue (10-13) à Houston, Andujar (12-10), 20 h 35
Montréal, Rogers (12-8) à St-Louis, Forsch (8-10), 20 h 35

Ligue Américaine

Mercredi
Détroit 9, Cleveland 3
Boston 5, New York 0
Minnesota 8, Kansas City 3
Californie 9, Chicago 8
Oakland 6, Milwaukee 1
Seattle 1, Texas 0
Toronto à Baltimore, remis

Hier
Toronto à Baltimore, 2
New York à Detroit
Chicago en Californie

Aujourd'hui
Lanceurs prévus

Baltimore, Palmer (8-5) à Boston, Eckersley (16-9), 19 h 30
Toronto, Huffman (6-14) à Cleveland, Walts (14-12), 19 h 35
New York, Clay (1-6) à Detroit, Robbins (3-3), 20 h
Texas, Alexander (3-6) à Minnesota, Zahn (10-6), 20 h 30
Milwaukee, Travers (12-6) à Californie, Ryan (14-11), 22 h 30
Chicago, Kravec (11-13) à Oakland, Langford (11-13), 22 h 30
Kansas City, Chamberlain (3-1) à Seattle, Honeycutt (10-9), 22 h 30

LIGUE NATIONALE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
PITTSBURGH	83	56	.597	—
MONTRÉAL	79	54	.594	1
ST-LOUIS	75	62	.547	7
CHICAGO	71	66	.518	11
PHILADELPHIE	70	69	.504	13½
NEW YORK	54	83	.394	28½

Section Ouest

HOUSTON	80	60	.571	—
CINCINNATI	80	61	.576	½
LOS ANGELES	66	74	.471	14
SAN FRANCISCO	61	80	.433	19½
SAN DIEGO	58	83	.411	22½
ATLANTA	55	84	.396	24

LIGUE AMÉRICAINE

Section Est

	g	p	moy.	diff.
BALTIMORE	91	46	.664	—
MILWAUKEE	83	57	.593	9½
BOSTON	79	57	.581	11½
NEW YORK	76	61	.555	15
DÉTROIT	74	67	.525	19
CLEVELAND	71	69	.507	21½
TORONTO	44	95	.317	48

Section Ouest

CALIFORNIE	76	64	.543	—
KANSAS CITY	73	66	.525	2½
MINNESOTA	72	66	.522	3
TEXAS	68	72	.486	8
CHICAGO	60	78	.435	15
SEATTLE	59	82	.418	17½
OAKLAND	47	93	.336	29

FOOTBALL

Ligue Canadienne

Samedi
Hamilton à Ottawa

Dimanche
Toronto à Montréal
C.-Britannique à Winnipeg
Saskatchewan à Edmonton

Ligue Nationale

Hier
Los Angeles à Denver

LIGUE CANADIENNE

Section Est

	pj	g	p	n	pp	pc	pts
MONTRÉAL	8	5	3	0	163	141	10
TORONTO	8	4	4	0	131	137	8
OTTAWA	8	3	4	1	172	167	7
HAMILTON	8	2	6	0	115	172	4

Section Ouest

EDMONTON	8	6	0	2	258	104	14
C.-BRITANNIQUE	8	6	1	1	16	116	13
CALGARY	8	5	3	0	136	135	10
WINNIPEG	8	3	5	0	143	181	6
SASKATCHEWAN	8	0	8	0	88	213	0

La pluie perturbe Flushing Meadow

McEnroe élimine Dibbs en 15 minutes

FLUSHING MEADOW (AFP) — L'Américain John McEnroe s'est qualifié, hier à Flushing Meadow, pour les demi-finales de l'Open des Etats-Unis en un quart d'heure. Il menait en effet 2 jeux à 1 et 0/30 quand son compatriote Eddie Dibbs annonça à l'arbitre son abandon.

Dibbs s'est immédiatement rendu dans la salle des interviews pour expliquer les raisons de son abandon.

« Une douleur persistante dans le dos me handicape depuis ma victoire, en huitième de finale, sur l'Argentin Guillermo Vilas. J'ai bénéficié de deux jours de repos, mais dès le premier jeu, que j'ai d'ailleurs perdu, j'ai senti cette douleur se réveiller ».

Eddie Dibbs précisa qu'il ressentait cette douleur jusque dans la jambe droite et qu'il ne pouvait plus courir parfaitement.

En soirée l'Américain Vitas Gerulaitis s'est qualifié pour les demi-finales de l'open des Etats-Unis de tennis. En quarts de finale, il a éliminé le Sud africain Johan Kriek 5-7, 6-3, 6-4, 6-3.

Vitas Gerulaitis affrontera en demi-finale son compatriote Roscoe Tanner, le vainqueur du Suédois Bjorn Borg.

La jeune Américaine Tracy Austin a par ailleurs éliminé en deux sets (6/1, 6/1), l'Allemande de l'Ouest Sylvia Hanika, et affrontera Martina Navratilova en demi-finale.

Sylvia Hanika, qui avait eu le mérite d'éliminer au tour précédent l'Australienne Dianne Fromholtz (tête de série numéro 6), a donné l'impression d'être fatiguée face à une Tracy Austin toujours aussi appliquée.

Finaliste du tournoi open d'Italie en 1979, après avoir déjà éliminé en demi-finale Dianne Fromholtz, elle avait été battue en finale également par Tracy Austin 6/4, 1/6, 6/3. Elle était la dernière joueuse non classée à atteindre les quarts puis les demi-finales de l'open des Etats-Unis.

Enfin, en soirée, l'apatride d'origine Tchécoslovaque, Martina Navratilova, s'est qualifiée pour les demi-finales du simple dames en battant en quarts de finale l'Australienne Kerry Reid, 6/4, 6/1. En demi-finale, Martina Navratilova affrontera l'Américaine Tracy Austin.

Ed Szpytna remplacera Phil Luke contre les Argonauts dimanche

Phil Luke des Alouettes de Montréal devra subir une opération chirurgicale au cours des prochaines 48 heures afin de réparer des ligaments déchirés au genou droit. Luke, un bloqueur défensif employé presque exclusivement au sein des unités spéciales, s'est blessé mardi contre les Argonauts de Toronto. La direction de l'équipe ne croit pas qu'il sera de retour d'ici la fin de la saison. Ed Szpytna, l'un des trois joueurs recrues chez les Alouettes, le remplacera dimanche alors que les Alouettes affronteront de nouveau les Argonauts, cette fois au Stade olympique.

■

Le défenseur Serge Savard, du Canadien, a accepté la présidence du bureau des gouverneurs de la Ligue de hockey collégial AAA, parrainée par la Fédération des associations sportives collégiales du Québec. La ligue comprendra cette année quatre équipes: les Cheminots de St-Jérôme, les Titans de Limoilou, les Filons de l'Amiante et les Condors de St-Georges-de-Beauce. La FASCQ n'a pas hésité à s'engager dans un tel programme d'élite pour offrir aux meilleurs hockeyeurs étudiants une alternative valable. La nouvelle ligue recrutera ses joueurs parmi les meilleurs éléments des formations de calibre AAA. ■

JOLIETTE (CP) — La première ronde du championnat des golfeurs professionnels du Québec, disputé sur le parcours du club de Joliette, a été annulée hier en raison de la pluie. L'épreuve de 54 trous se terminera dimanche au lieu de samedi. La première ronde du tournoi de Pleasant Valley, doté d'une bourse de $250,000, a également été reportée à cause de violents orages qui se sont abattus à Sutton, Mass.

■

NEW YORK (AFP) — Une nouvelle compétition de tennis, dite « jeux mondiaux du tennis », dotée de la somme record de 603,000 dollars, se déroulera en décembre 1980 (du 1er au 14) à Honolulu (Hawaii). L'organisation de cette compétition, qui sera parrainée par la compagnie cinématographique « 20th Century-Fox », a déjà obtenu l'accord de l'Association des joueurs professionnels de tennis (ATP) et de l'Association féminine des joueuses (WTA). Les huit meilleures nations de tennis, sélectionnées par ordinateur, participeront à ces premiers « jeux mondiaux ». Cinq épreuves seront disputées: les simples messieurs et dames, les doubles masculin et féminin et le double mixte. Chaque pays pourra engager deux joueurs dans chacun des tournois de simple et une équipe dans les tournois de double.

ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS,



- **LE DEVOIR** vous suggère un moyen peu coûteux d'enrichir votre année scolaire.
- **LE DEVOIR** vous offre tous les matins information nationale, internationale et régionale, choisie et présentée avec soin sous une forme accessible.
- **LE DEVOIR** vous propose ses analyses, ses éditoriaux, ses commentaires, ses billets et une gamme étendue d'opinions du milieu.
- **LE DEVOIR** a même sa bande dessinée, ses mots croisés, ses annonces classées et un bulletin de météo qui ne se trompe jamais...

Veuillez remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat-poste payable à l'ordre de: Le Devoir, Case postale 6033, Montréal, P.Q. H3C 3C9.

Ci-inclus $..... pour un abonnement scolaire de....
mois à compter du.....
.....
Nom.....
Adresse.....
.....

TARIFS d'abonnement scolaire

DURÉE	TARIFS D'ABONNEMENT SCOLAIRE	COÛT APPROXIMATIF SI VOUS ACHETEZ LE DEVOIR AU NUMÉRO	MONTANT QUE VOUS ÉCONOMISEZ
6 mois	$36.00	$39.00	$3.00
7 mois	$40.00	$46.50	$6.50
8 mois	$45.00	$52.50	$7.50
9 mois	$50.00	$60.00	$10.00
10 mois	$55.00	$66.00	$11.00

Être mieux informé à meilleur compte

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Machine à écrire électronique de
TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 [illegible]

BERNARD Z. COHEN
B.A., B.C.L., L.L.L.
AVOCAT
1015, CÔTE DU BEAVER HALL
SUITE 424
MONTRÉAL, P.Q. CANADA
TÉL.: (514) 861-4687

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-8743
Clermont Vermette, c.r. — Jaime W. Dunton
John Ciaccia, M.A.N. — M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever — Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron — Marc Charbonneau
Robert Caron
Émilien Brais, c.r. — conseil

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME

Montréal, vendredi 7 septembre 1979

Le voyageur solitaire

GUY DESHAIES



QUELLES surprises me réservent les rencontres fortuites, à bord des avions surtout, au cours de la saison qui débute maintenant pour les chroniqueurs de tourisme?

Règle générale, j'aime voyager seul, même si cela rend parfois plus difficiles et plus coûteux certains déplacements mais, sur les avions, le fait d'être seul amène des rencontres inattendues qui constituent chaque fois une nouvelle expérience.

Le voyageur seul est difficile à « placer » pour les préposés des lignes aériennes qui essaient le plus possible de donner des rangées à trois sièges aux voyageurs par deux et ne savent jamais où situer un passager solitaire.

Vous vous retrouvez généralement au bord de l'allée en compagnie d'un couple, carrément seul dans une rangée de trois sièges si l'avion est presque vide, coincé entre deux autres solitaires ou perdu dans une super rangée centrale de cinq sièges avec des inconnus.

Dans les premières classes, vous risquez la place seule ou la compagnie d'un homme d'affaires.

Presque toujours la conversation s'engage. Vous bavarderez durant plusieurs heures avec une ou plusieurs personnes. Il y aura échanges de renseignements géographiques sur nos pays respectifs surtout si l'avion ne part de ni l'un ni l'autre de ces pays ou ni retourne. Il y aura parfois humour, blagues, voire confidences et puis, à l'aéroport, le petit bonjour furtif et la quasi-certitude de ne jamais de revoir.

Des psychologues américains viennent de faire des études sérieuses démontrant qu'un homme et une femme, après quinze années de mariage heureux, conversent en moyenne 27 minutes par semaine — ce qui a fait dire à mon collègue qui lisait la dépêche: « C'est long. »

Mais deux inconnus sur un avion peuvent converser pendant six heures, soit l'équivalent de douze semaines en compagnie de leur conjoint. Seulement il faut être souple; il faut pouvoir intéresser son partenaire de vol et en même temps encaisser ses propos.

Entre Londres et Victoria aux Seychelles (19 heures de vol y compris les escales), j'ai établi mon record de durée en compagnie d'un vieux couple britannique. Lui était venu à Montréal en 1928 pour réparer la chaudière d'un paquebot anglais tandis qu'elle affirmait qu'elle ne digérait plus le thé ce qui, semble-t-il, est un méchant signe de fin proche pour la British Gentry. Mais j'ai eu droit à la « jeunesse d'aujourd'hui qui ne veut plus travailler et qui attend tout de la société », à la crise d'énergie, au doux temps des colonies et de la marine à voile, à l'échec des travaillistes et aux fluctuations de la livre sterling. Presque vingt heures à ce régime, ça devrait donner droit au congé payé supplémentaire.

Au retour, plus précisément entre Nairobi et Zurich, j'avais entrepris d'entretenir le jeune couple autrichien de ma rangée du danger des maladies tropicales et de leurs étonnants symptômes. Lui était un gros blond rieur, elle une superbe petite blonde à couettes, en jeans, et qui parlait mieux anglais que lui.

Tout à coup le chef de cabine demande la présence d'un médecin à bord. Voilà blondinette qui bondit, sort une valise noire dessous son siège et part en vocation vers l'avant de l'appareil pour un coeur parti en roue libre dans les premières. « Elle est médecin », m'annonce le gros époux en ajoutant que sa dame détient également une option du côté des maladies tropicales. On se marre. Mais il y a changement de sujet au retour de la doctoresse. Là on tombe dans les Alpes autrichiennes, on aborde la course automobile, la liberté de la femme (sujet dans lequel le mari et moi mentons généreusement à propos de nos vraies opinions) et le tout s'achève sur quelques photos des enfants et du chien.

Parfois c'est plus scientifique. Ainsi j'ai eu un cours complet sur la fabrication des yaourts en France et naturellement leur supériorité mondiale de la part d'un directeur d'une compagnie alimentaire française. Lui il n'y allait pas de main-morte. Il préparait solidement son attaque de l'Amérique en affirmant qu'à part deux ou trois pays de l'Est et la France le yaourt n'était pas encore connu. Une chance que M. Delisle n'était pas à bord de ce vol entre Paris et Montréal.

Mais quand, en descendant plus bas que les nuages, ce brave homme a perçu la couleur de nos érables d'automne il n'en revenait pas. « Alors là pour être rouge c'est rouge », disait-il. « C'est pas croyable! » s'exclamait le yaourtman.

Il y a eu aussi, entre Lisbonne et Montréal, les « Grandes découvertes du XVIe siècle », signé un importateur de vins portugais. Là j'étais coincé entre un travailleur portugais de Toronto et cet historien maison qui m'a appris entre autres choses que le nom du Canada n'avait rien d'Indien mais était portugais, à savoir « ça nada », c'est-à-dire « c'est rien » ou, en langage moderne: il n'y a rien là. Les navigateurs portugais auraient ainsi baptisé notre pays par l'expression « néant ». Charmant. Mais il rechignait quand je fumais. Il a fallu que je lui dise « ça nada, ce n'est que de la fumée. »

Une petite mention aussi à ce Français, entre Nice et Paris, qui m'a entretenu des assurances, du vandalisme et des feux de forêts et qui m'a laissé en m'affirmant que Vancouver, où habite sa première femme, est juste au sud du Groënland.

Aux Etats-Unis c'est l'éternel « What's going on in Quebec? » ou, plus méprisant, « What that Quebec thing ». Mais c'est détendu. Entre Seattle et Chicago, dans un DC-10 de Northwest Orient décoré mauve et vert à l'intérieur un gars à étrange chapeau de cuir noir m'a donné un système invulnérable pour gagner aux courses de chevaux tandis qu'entre Antigua et Toronto un autre bouffon m'a assuré qu'il y avait une très importante nappe de pétrole très profond en-dessous de Sainte-Thérèse de Blainville.

Entre La Havane et Montréal, un directeur de Coca-Cola m'a parlé des transactions de sa compagnie pour acheter massivement des oranges cubaines pour la fabrication de Minute-Maid en échange du rétablissement des usines Coke à La Havane.

Une collègue racontait récemment ses rencontres en avion et priait tous ceux qu'elle connaissait de faire semblant de ne pas la connaître si jamais ils voyageaient en même temps qu'elle pour ne pas lui gâcher ces étonnantes conversations du ciel.

Car il y a parfois la tuile. L'ami de votre beau-frère qui vous reconnaît et vient vous assaillir en plein vol. Parfois c'est le voyage tout seul consacré à la lecture.

Ne plaignons pas le voyageur solitaire. Il découvre avant même d'être arrivé.

Un paradis aux portes de Denver

par Chantal Sauriol

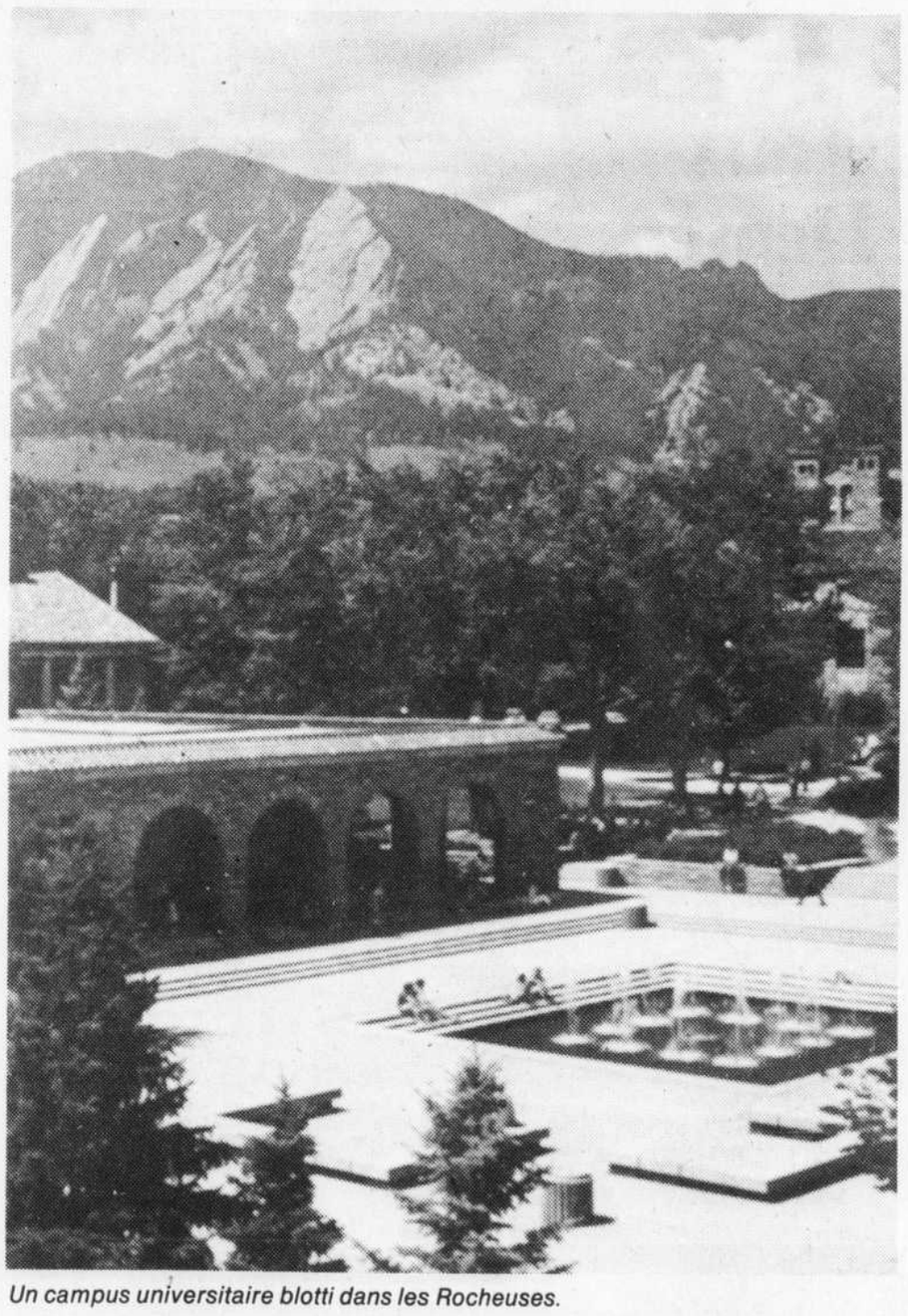
IL a tellement plu hier sur Boulder, qu'on distinguait à peine les Flatirons (Palettes des Rocheuses) qui cachaient leur humide disgrâce derrière des nuées grises, opaques et déprimantes.

Des journées comme celle-là qui suivent une semaine de beau temps fixe — 28C à l'ombre — on se demande ce qu'était venu y faire Alexis Labranche, à l'époque de la prospection de l'or.

Cette occupation n'est pas complètement disparue, puisqu'il paraît qu'à l'heure actuelle, il existe encore à Boulder deux ou trois irréductibles qui promènent avec succès leur passoire dans les rivières.

Mais si l'entreprise vous rebute, sachez que ce charmant village, sis à 25 milles au nord-ouest de Denver, au Colorado, offre beaucoup d'autres attractions, qui en font un des importants carrefours touristiques de l'Ouest américain. La montagne s'offre aux skieurs de septembre à mai, parfois plus longtemps encore. A lui seul, cet élément — peu banal en Amérique — justifierait le slogan « Boulder is Better » (Boulder c'est mieux). Le Colorado est un paradis pour les alpinistes, car ses cimes comptent au moins 54 sommets de plus de 14,000 pieds. Pour le voyageur au tempérament plus contemplatif, il y a moyen de se donner des frissons, terribles et délicieux, en prenant le Famous Trailridge Road, balade d'une journée à travers le parc national des montagnes Rocheuses: estomacs délicats et conducteurs distraits s'abstenir! Il faut rouler lentement, s'arrêter souvent, enfin se recueillir devant l'immensité, le grandiose de ces monts argents et bleutés, qui s'entrecroisent à l'infini, comme pour se saluer de leurs flancs respectables. S'il n'y avait les montagnes, Boulder serait tout de même plus qu'une jolie petite ville. Aujourd'hui, il fait beau, on nous promet ce 30C pour tout juillet. Les Flatirons n'étant pas suffisamment rafraîchissantes, une promenade s'impose sur le campus de l'Université: que de verdure, que de fraîcheur, que d'eau! Sur toute son étendue (3 milles carrés) l'institution se partage en 111 bâtiments, recouverts de tuiles rouge orangé, qui tachent joliment dans l'épaisseur feuillue. Quelque 20,000 privilégiés s'inscrivent donc annuellement à l'université du Colorado (à Boulder), venant de tous les coins des Etats-Unis. Et si l'intérêt éducatif est indéniable (l'Université est reconnue pour ses facultés d'administration, de sciences pures et de psychologie), l'environnement à lui seul, explique cette préférence. Le campus est, bien sûr, pourvu d'une piste cyclable où joggeurs et cyclistes s'essoufflent quotidiennement. La promenade se termine au bord de l'étang traversé par un pont à arcades au charme très britannique. C'est le genre d'endroit où il devient tout à coup urgent de s'instruire.

Deux autres maisons, le Naropa Institute et la Free School, attirent une nombreuse et bizarre foule étudiante, éprise de renouveau religieux, de bouddhisme, de ballet-jazz, de Croque-Nature et d'ésotérisme en général. Le Naropa inscrit à son programme des cours essentiellement axés sur le développement intellectuel à travers la pratique constante de la méditation, de la conscience corporelle, du mouvement et enfin de l'intuition. Nébuleux? Point! On y décerne de très authentiques diplômes, (bientôt) reconnus par les autorités en matière d'éducation. Il ne faut pas s'étonner de l'abondance de la sollicitation en ces domaines: les collines de Gold Hill, Salina, Nederland sont les repaires des gurus dispensateurs de religion du corps et de nourriture de l'esprit. La communauté boulderoise composée de 80,000 habitants, se croit unique dans l'Ouest américain. Avec un climat plus qu'idéal: 300 jours de soleil par année, pas un mois qui ne compte quelques jours de plus de 22C, on s'étonne de ce que Boulder ne soit pas bondé, surtout en ces mois d'été où les montagnes se prêtent complaisamment aux excursions, à l'escalade, et les rivières au canotage et à la pêche.



Un campus universitaire blotti dans les Rocheuses.

Mais voilà, Boulder ne veut pas être envahi par les foules bruyantes qui recherchent la promiscuité des plages. Et pour cela, les Bouldérois ne se sont votés des petits règlements traçant une nette démarcation entre eux et les « pieds-tendres ».

The Greenbelt Program (plan de l'espace vert): en 1967, les citoyens décidaient unanimement d'une taxe de vente de .04 d'un cent (ce qui taxait aussi les touristes) pour financer l'acquisition d'une bande de terrain autour de Boulder, y compris les montagnes, les approches de la ville et l'échangeur. En ce moment, cela représente plus de 9,000 acres que ne pourront acheter que ceux à qui la ville voudra bien vendre. A la fin du programme, 15,000 acres entoureront Boulder d'un précieux et convoité espace naturel.

The Height Amendment (règlement sur la construction en hauteur): cette mesure fut d'abord adoptée en 1971 pour empêcher l'érection de tout édifice excédant 55 pieds à l'effet de protéger la vision enchanteresse des montagnes. Mais le résultat fut également efficace pour éliminer la pollution dans le centre-ville, puisqu'on n'y retrouve pas les habituels édifices à bureaux générateurs de circulation intense dans les zones urbaines. Boulder s'est même permis de limiter son expansion industrielle, en décourageant d'importants employeurs qui auraient voulu y transférer leur main-d'oeuvre. Parfois ces politiques semblaient aller à l'encontre des intérêts de la communauté. Ainsi, lorsque l'Etat du Colorado, préparant la construction d'un institut de recherche sur l'énergie solaire, essuya un refus de Boulder et l'institut fut construit à Golden, à un quart d'heure de l'université.

De toute façon, les sommités scientifiques sont monnaie courante à Boulder, puisque se côtoient le Centre national de recherche atmosphérique, le Bureau national des standards, d'autres encore, le compétiteur d'IBM, le Storage Technology Corporation, enfin une douzaine de firmes plus ou moins reliées aux sciences pures et qui emploient une main-d'oeuvre hautement qualifiée. Une des conséquences inattendues des mesures de la municipalité fut justement de permettre aux entreprises locales de prospérer de façon remarquable depuis la dernière décennie.

D'après le professeur de Journalisme Sam J. Archibald, également auteur de réputation en matière de « dirty politics » (politiques douteuses), « c'est pour éviter que, de Cheyenne (Wyoming) jusqu'à Albuquerque (Nouveau-Mexique), nous ne devenions une autre banlieue de Denver (capitale du Colorado) avec tous les inconvénients des grands centres urbains tels l'encombrement, le fort taux de criminalité, la pollution, l'environnement saccagé. Il fallait légiférer de façon aussi radicale pour garder à Boulder ses qualités paradisiaques ».

Le mail est un de ces endroits où il faut beaucoup de sous (ou de curiosité) ou alors, un réel stoïcisme pour se promener. Magasins de luxe voisinent sans se nuire, bars et restaurants s'empilent des greniers aux sous-sol. La rue Pearl fut fermée à la circulation en 1976 et devint le point de rencontre du tout-Boulder, façon square européen. La vie mondaine s'y déroule et il est d'autant plus agréable de dénombrer quantité de « happy hour » (5 à 7) que la prohibition (oui, oui) ne fut abolie à Boulder qu'en 1967. Pour la table, le voisinage du Nouveau-Mexique se fait sentir et on se régale de tacos, burritos, guacamole, chili tortillas et enchiladas. Partout la tasse de café ne désemplit.

Les tendances ou les exigences du jour ne sont hélas pas à l'unisson de l'Eden Bouldérois. Le Colorado compte plusieurs centrales nucléaires, dont un des plus anciens, celui de Rocky Flats fut le théâtre

Suite à la page 12

Vacances SkyLark
Croisières d'une semaine — Hiver 80
au départ de Puerto-Rico
SS VICTORIA à compter de $969.
SS BRITANIS à compter de $669.
SS SUN PRINCESS
à compter de $999.
AU DÉPART DE MIAMI
MARDI GRAS CARNIVALE à compter de $729.
Les prix comprennent le transport aérien et tous les repas en croisière
AGENCE DE VOYAGES ATLAS
1821 est, rue Sherbrooke, Montréal H2K 1B4
Tel 527-8881
Permis du Québec
Les prix indiqués sont minimums et peuvent varier selon le taux de change, la date de départ ou le coût du pétrole.

HIVER 80
nouveaux programmes touristiques
Sunflight
à LAS VEGAS
voyages de 3 ou 4 nuits à compter de
$389
Départs les jeudis et dimanches à partir du 17 janvier
FIESTA
GOLF ET TENNIS AUX
BERMUDES
HOLIDAY INN à compter de $399
CLUB MEDITERRANÉE
LA NOUVELLE BROCHURE 79-80 EST ARRIVÉE. DEMANDEZ-LA À TOUT BUREAU VIAU
AGENCE DE VOYAGES VIAU

3428, RUE ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218 RUE UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343
PROMENADES ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414
PERMIS DU QUÉBEC

NOS VOYAGES-GROUPES 1979
accompagnés dès le départ de Montréal
LE GRAND TOUR DE GRÈCE
23 jours — 11 octobre au 2 novembre
incluant la croisière de 7 jours sur le M.S. AQUARIUS
PRIX: Prestations terrestres $870 U.S.
Croisières (cabines à partir de) $670 U.S.
Billet d'avion $683.can.
L'EXTRÊME-ORIENT
24 jours — 1er au 25 novembre
JAPON-HONG KONG-BALI-SINGAPOUR THAÏLANDE-PHILIPPINES-HONOLULU
Prix-Prestations terrestres $1675 U.S.
Billet d'avion $1552 can.
L'AMÉRIQUE DU SUD
21 jours — 3 au 24 novembre
COLOMBIE-PÉROU-BOLIVIE-ARGENTINE-BRÉSIL
Prix-Prestations terrestres $1395 U.S.
Billet d'avion $1076 can.
LES VOYAGES HONE
Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.
1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
Le samedi, de 09h30 à 13h.
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC - 1979

DÉPART SPÉCIAL avec guide francophone accompagné de Montréal
ASIE ROYALE
Tokyo, Kamakura, Hakone, Kyoto, Bangkok, Singapour, Hong Kong, San Francisco
18 jours: Départ le 26 octobre 1979.
Retour le 12 novembre 1979.
PRIX PAR PERSONNE (en chambre double)
Prestations terrestres (chambre/2 personnes) — US $ 891.00
Transport aérien (de San-Francisco) — US $1163.00
TOTAL — US $2059.00
Tarif aérien Montréal/San Francisco aller-retour — CAN $ 295.00
Supplément pour chambre simple: $350.00 US
Le prix comprend: avion aller-retour; tous les transferts; logement en hôtels de luxe ou supérieurs; petits déjeuners et dîners tous les jours; visites et excursions; pourboires aux porteurs et au personnel hôtelier; taxes d'hôtels et d'aéroports.
RENSEIGNEMENTS ou INSCRIPTIONS
VOYAGES SELECT LTÉE
620, rue Cathcart, suite 555
Station métro McGill
Montréal H3B 1M1
Tél.: (514) 866-3345 ou 866-1083
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h
Jeudi de 9h à 20h
Détenteur du Permis du Québec

TOURISME

L'autre Mexique: Ixtapa-Zihuatanejo

par
Madeleine Ouellette-Michalska

« OU as-tu appris le français? » demande-t-on au jeune garçon préposé à la réception de l'hôtel Riviera del Sol qui nous accueille. Il sourit et répond: « A Acapulco avec les Canadiens. »

Les « Canadiens », ce sont les 30,000 Québécois qui ont pris des vacances à Acapulco l'an dernier et dont le nombre grimpera à 40,000, selon les probabilités statistiques, pour la présente saison. La migration de ce jeune travailleur illustre le mouvement touristique qui se dessine actuellement. Au Mexique, les Québécois ne vont plus seulement à Acapulco. Comme bon nombre de touristes, ils commencent à découvrir Ixtapa-Zihuatanejo, situé à quelque 200 km plus à l'ouest, dont on n'entendait pas parler il y a cinq ans et qui est en train de devenir une station de vacances de réputation internationale s'ajoutant à celles qui existaient déjà sur la côte du Pacifique: Acapulco, Puerto Vallarta et Mazatlan.

Ce centre paisible, situé dans une nature vierge mais néanmoins muni de toutes les commodités touristiques, est facilement accessible par avion (une demi-heure de Mexico) ou par la route (deux heures et demie d'Acapulco). Il forme, avec Acapulco et Taxco, ce que les agences de voyage appellent « le triangle du Soleil » mexicain. La publicité tient ses promesses. La température moyenne y est de 26°C (80°F) et, pendant la saison des pluies qui s'étend de mai à novembre, les précipitations dépassent rarement les 10 centimètres de pluie que Montréal connaît pendant le seul mois de juillet. Cette chaleur sèche, tempérée par la brise venant du large, se rapproche davantage du climat des îles grecques que de celui, plus humide, d'Acapulco.

Une mer commune. Mais une vie différente. A Acapulco, on est toujours un peu tenté de garder le rythme trépidant et sophistiqué des villes. Le chemin n'est jamais très long de la plage à la circulation automobile et à la disco. Ici, la décélération s'effectue en quelques heures. De nombreux sports nous sont offerts (golf, tennis, pêche, sports aquatiques) et la disco est aussi présente. Mais on a à peine envie d'y toucher tant ce retour à la vie paisible fait du bien. On s'abandonne vite au plaisir d'explorer des plages calmes ouvertes sur une mer bleue et vigoureuse qui vient rouler ses vagues au coeur des baies et des criques découpées par les promontoires et les falaises qui longent la côte. A peine a-t-on fait quelques pas hors des agglomérations hôtelières qu'un silence d'une rare qualité nous entoure.

Ici pas besoin des Gentils Organisateurs du club Méditerranée pour vous dire de quel côté se trouve la mer. Un Club Med est néanmoins en construction à la plage Quieta (plage « Tranquille », le restera-t-elle?). La mer est partout présente, non encore masquée par la civilisation urbaine, ses tours, ses buildings et ses rumeurs. Le voilier du président du Mexique, Jose Lopez Portillo, mouille dans les eaux de la plage principale, face à une villa modeste. Cela ne suscite ni va-et-vient terrible, ni déchaînement des foules. Ixtapa est une création touristique récente que l'on a greffée sur l'ancien village de pêcheurs Zihuatanejo, dont la population est passée de 4,000 à 16,500 habitants en six ans sans que la façon de vivre des habitants ne s'en trouve en apparence profondément modifiée. Le maire d'Ixtapa, Armando Federico Gonzalez, jeune architecte dans la trentaine qui parle un des espagnols les plus classiques que j'aie jamais entendu, entend sauvegarder la culture populaire sans fermer la voie aux apports nouveaux.

Zihuatanejo s'appelait autrefois Nahuatl et signifiait, dans l'idiome indien, « Terre des Femmes ». On ne sait pas si le « ejo » qui fut ajouté plus tard par les Espagnols, et rend l'idée « de petite importance », se réfère au site géographique lui-même ou au régime matriarcal qui aurait pu prévaloir dans cette région. Dans certaines îles situées à proximité, en particulier à Morro de los Pericos où sont concentrées de nombreuses espèces d'oiseaux, la vie domestique paraît être restée communautaire. Les touristes qui y débarquent sont priés de ne pas remettre autre chose que des bonbons aux enfants afin de ne pas « les pourrir avec l'argent ». N'apprendrions-nous que cela là-bas. Nous n'aurions pas perdu notre temps!

Avant le boum touristique récent qui ouvrit ces terres à la civilisation urbaine, un grand nombre d'autochtones vivaient en autarcie sans compter sur d'autres ressources que celles offertes par la nature: pêche, fruits tropicaux sauvages avec prédilection pour le cocotier. Les hôteliers en ont gardé une réminiscence heureuse. Le « pot du patron », servi ailleurs sous forme de cocktails de bienvenue plus ou moins artificiels et américanisés, est ici un beau coco en pleine maturité, piqué d'une orchidée, dans lequel on glisse une paille pour boire le jus parfumé au tequila qui est non seulement nutritif mais rafraîchissant et savoureux.

Ixtapa nous offre, au moins encore pour quelques décades, un décor authentique. Des rochers altiers, une mer sauvage, un sable accueillant, une flore luxuriante et des espèces animales peu fréquente sous nos cieux. On y trouve même cette faune devenue rare à l'époque du jet set et du tourisme de masse: des vacanciers respectueux de la population locale et de son environnement naturel.



La plage presque vierge de Zihuatanejo.

Un paradis aux portes de Denver

Suite de la page 11

de l'affaire Rosenberg. Aujourd'hui, les graffiti et les affiches anti-nucléaires invitent les populations concernées à s'élever contre cette menace apocalyptique. L'influence des milieux « granola » (ici on dit *holy granoli)* renforce la contestation et il se passe peu de jours sans que les canards locaux *(Daily Camera* et *Colorado Daily)* ne mentionnent un incident, ne citent un chercheur lié au conflit. Propagande alarmiste ou danger véritable, c'est la pierre dans le jardin, la tache sur la nappe blanche, la fausse note dans la symphonie: même à Boulder, tout ne va pas sur des roulettes.

Avant que le ciel ne nous tombe sur la tête et pour que la nostalgie de l'Ouest soit complète, on ne peut décemment quitter le Colorado sans s'offrir une randonnée équestre: le Pine Trail Ridge, à 20 minutes de Boulder, fournit — à très bon prix: $15 la demi-journée — ce qu'il faut pour se croire le digne descendant de Lone Ranger: des montures, aux réactions imprévisibles, et une piste qui va, montant les collines abruptes, traversée par plusieurs ruisselets. Il fait bon s'y arrêter et faire boire Snowflake, écumant et piaffant, tandis que le cavalier scrute l'horizon valloneux d'un oeil tranquille et aiguisé. Remonté sur le canasson, il l'éperonne (enfin, il n'a pas d'éperons, il a d'honnêtes *adidas,* mais on peut bien rêver!) et se laisse emporter jusque sur un haut plateau où le parfum des pins courts et touffus le grise. Il doit courber la tête pour éviter le fouet des branchages. Snowflake galope toujours, le cavalier jette un regard derrière lui: au fond du ravin, tout là-bas, il aperçoit un autre solitaire! Est-ce un cowboy loin de son foyer? Est-ce un renégat de la guerre de Sécession? Que non! C'est une amazone, à l'allure sereine et altière. Et alors, quand le soleil dit bonsoir aux montagnes, les ombres se font complices du lieutenant Blueberry qui tombe amoureux de Calamity Jane...

VISITEZ L'EUROPE
EN... AUTOMOBILE
OU EUROCAMPER — TOURMOBILE



Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité,
Assurance internationale
Permis de conduire international, etc.

PLAN VACANCES COMBINÉ AIR-AUTO

Réservations billets d'avion pour PARIS
$374 CCF - PARIS - Réservation 30 jours à l'avance

BILLETS D'AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 25 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
«Touring Club de France»
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

TERRE SAINTE ET ROME
Circuit de 2 semaines visitant les lieux Saints
Jérusalem - Bethléem - Nazareth - Tibériade
Haïfa - Tel-Aviv
ROME Audience Publique de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II
DÉPARTS: 27 septembre et 25 octobre 1979
NOËL À JÉRUSALEM: départ le 20 décembre 1979
PRIX DU VOYAGE: $1,699.00
Dépliant détaillé sur demande
Renseignements — Inscriptions
VOYAGES — MISSIONS LTÉE
235, boul. Dorchester est, Suite 202, MONTRÉAL, Qué. H2X 1N8 Tél.: 861-6331
192, sud, rue Dorchester, QUÉBEC, Qué. G1K 5Y9 Tél.: 522-2036
Permis No. 12755419-1181

DEUX TOURS DE SEPTEMBRE
TOUJOURS POPULAIRES...
21 SEPTEMBRE
GRÈCE AVEC CROISIÈRE
Athènes, les îles, puis Istamboul et possibilité de retour par la Yougoslavie
À compter de $1554 plus avion transatlantique
23 SEPTEMBRE
FRANCE - ITALIE - SUISSE
Direction: François NICAISE
$1569 plus avion transatlantique
INSCRIPTIONS URGENTES
VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255 Université Suite 1220 Montréal, Qué. H3B 3W9 Téléphone: 861-2485
Détenteur d'un permis du Québec 1979
"Qui dit voyages, dit Malavoy"

Au Québec, faut se tenir... en santé

CET AUTOMNE, VISITEZ
Le Portugal AVEC NOUS...
PORTUGAL, ESPAGNE (À partir de) ... $1,096
PORTUGAL, ESPAGNE, MAROC ... 1,375
LISBONNE, MADÈRE ... $740
L'ALGRAVE ... $725
AUTRES DESTINATIONS SOLEIL
SUNFLIGHT RÉDUIT SES PRIX EN SEPTEMBRE

MIAMI	1 sem. $229	2 sem. $289
CLEARWATER	1 sem. $249	2 sem. $299
NASSAU	1 sem. $269	2 sem. $369
PORTO RICO ou JAMAÏQUE	1 sem. $299	2 sem. $399
CANCUN	1 sem. $299	2 sem. $349
ORLANDO (Disney World)	1 sem. $229	2 sem. $299
FREEPORT	1 sem. $249	2 sem. $299

Plus carburant en surplus variant de $10 à $14, 2 pers. par chambre
CLUB MÉDITERRANÉE
Réservations acceptées dès maintenant pour cet hiver.
Ne soyez pas désappointé.
Nous acceptons les réservations destination soleil
Acapulco - Barbade - Jamaïque
Puerto Rico - Floride - Cuba, etc.
Renseignements ou réservations
Voyages Latino Enrg.
175, MT. ROYAL AVE. E. TÉL.: (514) 849-1153/54
Montréal, Qué. H2T 1P2
PERMIS DU QUÉBEC

CINÉMA

ATWATER I, Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "Hot Stuff": 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Airport Concorde 79": 17 h 00, 19 h 10, 21 h 15.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount (937-2747) — "Frisco Kid": 18 h 50, 21 h 00.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Sweet Cakes": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Relatives are Coming": 13 h 25, 16 h 15, 19 h 00, 21 h 50.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "Les dents de la mer" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 20 et "Cours après moi, Sherif": 15 h 40, 19 h 35.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Adolescentes devant le plaisir": 12 h 30, 15 h 00, 17 h 35, 21 h 25 et "Exaspération sexuelle": 13 h 40, 16 h 15, 18 h 55, 21 h 40.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "The Innocent": 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
BONAVENTURE II, — "L'express de minuit": 17 h 10, 21 h 15 et "Les yeux de Laura Mars": 19 h 20.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Cours après moi, shérif": 19 h 30 et "Les dents de la mer": 21 h 20.
BROSSARD II, — "Superman": 18 h 00, 20 h 45.
BROSSARD III, — "Même heure l'année prochaine": 19 h 30 et "Collège américain": 21 h 45.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Collège américain" 17 h 30, 21 h 40 et "Même heure l'année prochaine" 19 h 30.
CHAMPLAIN II, — "L'amour en question": 19 h 10, 21 h 05.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Cyclone": 14 h 20, 18 h 05, 21 h 50 et "L'or était au rendez-vous": 12 h 20, 16 h 00, 19 h 45.
CHATEAU II, — "Sauvages de la moto": 14 h 40, 18 h 00, 21 h 45 et "7 vierges des mers chaudes": 12 h 55, 16 h 15, 19 h 40.
CINEMA DE PARIS, 896 ouest, Ste-Catherine (861-2996) — "City on Fire": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
CAFE MILLE UN FILM, 867 est, Ontario (522-5568) — "Les malheurs d'Alfred" (de Pierre Richard, France 1971): 19 h 30, 22 h 00.
CINEMA 7e ART, 3180 est, Bélanger (722-0302) — "Harold et Maude": 21 h 15 et "Jonathan Livingstone le goéland": 19 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) — Histoire du cinéma: "Le ballet mécanique", "Entr'acte", "Anemic Cinema", "L'étoile de mer", "Un chien Andalou": 19 h 30 et "Marie pour mémoire" (de Philippe Garrel, France 1967): 21 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Dawn of the Dead": 18 h 30, 20 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II, — "Autre côté de minuit": 18 h 05, 20 h 55.
COMPLEXE DESJARDINS III, — "Jeunes filles cherchent position": 18 h 05, 20 h 55 et "Cavale érotique": 19 h 25, 22 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, — Festival des films du monde.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "Hot Stuff": 19 h 00, 21 h 00.
COTE-DES-NEIGES II, — "L'amour en question": 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Hair": 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN I, 2396 est, Beaubien (721-6060) — "L'innocent": 19 h 00, 21 h 30.
DAUPHIN II, — "Pain et chocolat": 19 h 20, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) — "North Dallas Forty": 19 h 05, 21 h 15.
DORVAL II, — "Méatballs": 19 h 15, 21 h 10.
DORVAL III, — "Moonraker": 19 h 00, 21 h 25.
DECARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "City on Fire": 19 h 00, 21 h 00.
DECARIE SQUARE II, — "The Muppet Movie": 19 h 30, 21 h 30.
ELYSEE I, 35 Milton (842-6053) — "Allonsanfan": 19 H 15, 21 h 30.
ELYSEE II, — "Si les porcs avaient des ailes": 19 h 30, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "Cyclone": 18 h 00 et "L'or était au rendez-vous": 19 h 45.
GREENFIELD II, — "Sauvages de la moto": 18 h 05 et "Filles du régiment": 19 h 30.
GREENFIELD III, — "Beyond the Poseidon Adventure": 19 h 15, 21 h 30.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "Sweet Cakes": 12 h 00, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 05 et "Love Garden": 13 h 20, 16 h 00, 18 h 45, 21 h 25.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Cours après moi, shérif": 19 h 00 et "Les dents de la mer": 21 h 00.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Hair": 19 h 15, 21 h 30.
LA CITE I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "North Dallas Forty": 18 h 55, 21 h 00.
LA CITE II, — "Meatballs": 18 h 05, 19 h 50, 21 h 35.
LA CITE III, — "Frisco Kid": 19 h 00, 21 h 05.
LAVAL I, 1600 le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Cyclone": 18 h 05 et "L'or était au rendez-vous": 18 h 05.
LAVAL II, — "Sauvages de la moto": 18 h 15 et "7 vierges des mers chaudes": 19 h 55.
LAVAL III, — "Beyond the Poseidon Adventure": 19 h 15, 21 h 20.
LAVAL IV, — "North Dallas Forty": 19 h 00, 21 h 05.
LAVAL V, — "L'île aux mille plaisirs": 18 h 15 et "Introductions": 19 h 55.
LAVAL-ODEON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Même heure l'année prochaine": 19 h 00 et "Collège américain": 21 h 05.
LAVAL-ODEON II, — "Cours après moi, shérif": 19 h 40 et "Les dents de la mer": 21 h 20.
L'IMPREVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "Les Troyennes" de Michael Cocoyannis, 19 h 00.
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Moonraker": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 30.
LOEW'S II, — "Amityville Horror": 12 h 30 45, 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
LOEW'S III, — "Rocky II": 13 h 00, 15 h 10, 17 h 20, 19 h 30, 21 h 40.
LOEW'S IV, — "Bloodline": 12 h 55, 15 h 05, 17 h 15, 19 h 25, 21 h 35.
LOEW'S V, — "In Laws": 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
LONGUEUIL, 1 Place Longueuil, Longueuil (667-7933) — "Les nuits de la violence": 18 h 25, 21 h 25 et "Le pouvoir des plantes": 20 h 00.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Les nuits de la violence": 18 h00, 21 h 20 et "Le pouvoir des plantes": 19 h 40.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "In Laws": 19 h 15, 21 h 15.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "La canne aux oeufs d'or": 19 h 00 et "Peter et Elliott le dragon" 20 h 45.
MONTENACH II, — "Carrie au bal du diable": 19 h 15 et "Convoi": 21 h 05.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "La stratégie de l'araignée" (de Bernardo Bertolucci, Italie 1970) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Les insectes de feu" (de Jeannot Szwars, USA, 1975) 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest, Bernard (277-4145) — "Watership down" 19 h 00, "Les enfants du paradis" 20 h 45.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Escape from Alcatraz": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 10.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (354-3110) — "L'express de minuit" 13 h 30, 17 h 50, 22 h 00. "Les yeux de Laura Mars": 15 h 45, 20 h 00.
PARADIS II, "Superman": 13 h 00, 17 h 10, 21 h 15. "Ne pleure pas demain maman": 15 h 40, 19 h 45.
PARADIS III, "Goldorak": 13 h 00, 16 h 10. "Hair" 18 h 00, 20 h 10, 22 h 15.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Les servantes du bon Dieu" de Diane Létourneau, 19 h 30, 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — Festival des films du monde.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Breaking Away": 19 h 15, 21 h 15.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Cage aux folles": 13 h 00, 15 h 05, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
PLACE VILLE-MARIE II, "Manhattan": 12 h 20, 14 h 05, 15 h 50, 17 h 35, 19 h 20, 21 h 10.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "Barbara Broadcast": 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Saddle Tramp Women": 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Avalanche" 13 h 15, 16 h 40, 20 h 10. "L'affaire Mori" 14 h 50, 18 h 15, 21 h 40.
RIVOLI II, "L'île aux mille plaisirs": 14 h 55, 18 h 10, 21 h 25 et "Môme aux pissenlits": 13 h 15, 16 h 35, 19 h 50.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "Je suis timide mais je me soigne": 12 h 30, 16 h 05, 19 h 40 et "Une poignée de salopards" 14 h 10, 17 h 45, 21 h 20.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "Trocadero, bleu citron": 12 h 10, 15 h 15, 18 h 25, 21 h 30. "Le faucon blanc": 13 h 40, 16 h 45, 19 h 55.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis — "Les chaînes de sang" 13 h 45, 16 h 15, 18 h 45, 21 h 15.
SEVILLE, 2155 ouest, Ste-Catherine (932-1139) — "A watership down" 19 h 30. "The in laws" 21 h 30. "A clockwork orange" 24 h 00.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Prophetie" 19 h 00, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Sunburn": 19 h 15, 21 h 15.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Même heure l'année prochaine" 19 h 15. "Collège américain" 21 h 15.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Sauvages de la moto" 18 h 10 et "Violence à Rome": 19 h 50.
VERSAILLES II, "Cyclone" 18 h 00 et "L'or était au rendez-vous": 19 h 35.
VERSAILLES III, "L'île aux mille plaisirs" 18 h 15 et "Diversions": 19 h 55.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Je suis timide mais je me soigne" 19 h 30 et "Une poignée de salopards": 21 h 20.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Les nuits de la violence": 18 h 10, 21 h 30 et "Le pouvoir des plantes" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Américathon": 13 h 10, 14 h 40, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 25, 21 h 00.
YORK, 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) — "Alien": 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.
CINE-PARC BOUCHERVILLE I, Autoroute 20E, sortie 95 (655-5515) — "Trocadero, bleu citron", "La grande casse no. 2", "Zoltan le chien de Dracula", "Baron Vampire".
CINE-PARC BOUCHERVILLE II, — "L'épreuve de force", "La fureur du danger", "Invasion des soucoupes volantes".
CINE-PARC CHATEAUGUAY, Châtauguay (691-1320) — "Les dents de la mer", "Cours après moi, shérif".
CINE-PARC DOLLARD I, 75 Brunswick, Dollard-des-Ormeaux (684-8442) — "Hair", "Let it be".
CINE-PARC DOLLARD II, — "Prophétie", "Players".
CINE-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Un cocktail explosif", "La guerre des étoiles" Film surprise.
CINE-PARC LAVAL II, — "La fièvre du samedi soir", "Brillantine".
CINE-PARC LAVAL III, — "Invasion des soucoupes volantes," "La fureur du danger", "Epreuve de force".
CINE-PARC LAVAL IV, — "La zizanie", "La brigade des anges", "Les requins du désert".
CINE-PARC ODEON I, Trans-Canadienne, sortie 98 (523-9751) — "Les dents de la mer", "Cours après moi, shérif".
CINE-PARC ODEON II, — "Les nuits de la violence", "Démon".
CINE-PARC ST-JEROME, Autoroute des Laurentides, sortie 44 ouest (861-0659) — "Les dents de la mer", "Cour après moi, shérif".
CINE-PARC ST-MATHIEU, route 15 vers Plattsburgh, sortie 24 (659-3445) — "Les nuits de la violence", "Démon".
CINE-PARC VAUDREUIL I, Trans-Canadienne vers Toronto, sortie 2 (455-5154) — "Les nuits de la violence", "Démon".
CINE-PARC VAUDREUIL II, — "Le dernier amant romantique", "Les cascadeurs en péril", "Le rallye d'un amour de coccinelle".

TÉLÉVISION

2 CBFT

10.10 Ouverture et horaire
10.15 En mouvement
10.30 Du soleil à 5 cents
10.45 Les contes de la rive
11.00 Magazine express:
"La femme dans ses différents âges" avec le Dr André Aubry: "La fibrose kystique", avec le Dr Pierre Beaudry.
11.30 Service secret:
Série d'espionnage avec des marionnettes grandeur nature.
12.00 Les Pierrafeu
12.30 Sur des roulettes
Jeu questionnaire
13.00 Les trouvailles de Clémence
13.30 Le télejournal
13.35 Reflets d'un pays:
"Le vol à voile en Estrie", "Le domaine de la Dame de Coeur", à Upton.
14.30 Les Ateliers:
"Le bazar communautaire" Inv.: un groupe de Franciscaines missionnaires de Marie à leur retraite.
15.30 Le jardin des étoiles:
Inv.: Maneige
16.00 Animagerie
16.30 Maigrichon et Gras-Double:
Texte de Paul Legault
17.00 Jo Gaillard
Série réalisée par Christian Jacque
18.00 Ce soir
19.00 Nanny
19.30 Hors sentier:
"La vie des orignaux"
20.00 A contrepoids
Jeu-questionnaire
20.30 Hors série:
"Sara"
21.30 Dossier:
"Rythme et résistance: la musique noire d'Afrique du Sud"
22.30 Le télejournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma:
"La folle course vers Sugarland". Film réalisé par Steven Spielberg, avec Goldie Hawn, Ben Johnson et Michael Sacks.
1.20 Ciné-nuit:
"Mon nom est Peços" (Italien 1966) Drame réalisé par Maurizio Lucidi, avec Robert Woods, Pier Paolo Capponi et Peter Carsten.
2.50 Téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les P'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne
11.15 Entre deux nuages:
"Les couleurs"
11.30 Les P'tits bonshommes
12.15 Midi Nouvelles
12.30 Cine-Quiz:
"Guet-apens à Téhéran" (Aus.-It., 1967). Film d'aventures réalisé par Manfred R. Kohler, avec Stewart Granger, Karin Dor, Rupert Davies, Curd Jurgens et Scilla Gabel.
14.30 Janette veut savoir:
"Qui sont les tireuses de cartes et qui les fréquente?"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Patrouille du cosmos
18.00 Le dix vous informe
18.30 Les tannants
19.30 Féminin pluriel:
"La location du sous-sol"
20.00 L'ultime créature:
"Les uns et les autres". Documentaire sur l'homme.
21.00 La parole est à vous:
Inv.: M. Gilles Masse, pr. de la Fraternité des policiers de la CUM
22.00 La corne d'abondance
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sport-O-10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix:
"La grande évasion" (Américain 1963). Drame de guerre réalisé par John Sturges, avec Steve McQueen, James Garner, Richard Attenborough et James Donald.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

18.30 Les enfants d'ailleurs et Autour de moi
19.00 Prévenir ou guérir
"Les immunisations". Quels vaccins doit-on faire administrer aux enfants qui vont à l'école et à quels dangers s'expose-t-on en ne les ayant pas?
19.15 C'est beau dans le paysage:
"Construction d'une rocaille".
19.30 Contre-jour.
20.00 La semaine de la rentrée.
Dossier spécial, préparé par le Ministère de l'éducation sur la rentrée scolaire.
21.00 Paul et Virginie:
Adaptation cinématographique du roman de Bernardin de St-Pierre.
21.30 Silence on rit:
Série de courts métrages burlesques sélectionnés parmi les classiques du cinéma muet.
22.00 La science en question:
Série d'émissions qui nous informe des dernières découvertes de la science moderne.
22.30 Le solitaire de Ville d'Avray.
Série qui fait le point sur la vie et l'oeuvre du biologiste remarquable que fut Jean Rostand.

6 CBMT

10.00 A Thought for Today
10.05 CBC 6 Good Morning
10.15 The Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 Place for People
12.30 The Cuckoo Waltz
13.00 Making Ends Meet
13.30 From Now On
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30 From
15.00 Afternoon Delight
16.00 This Is the Law
16.30 Mr. Dressup
17.00 The Partridge Family
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 Getting It Together
20.00 All in the Family
20.30 Front Page Challenge
21.00 John Allan Cameron
21.30 Mind Your Language
22.00 The Best of Take 30
22.30 The Goodies
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 The Horseman Riding By
24.45 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercice
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 The Patsy Gallant Show
19.30 Puff the Magic Dragon
20.00 Mother, Juggs and Speed
20.30 Hello Larry
21.00 The Dukes of Hazzard
22.00 Laverne and Shirley
22.30 Just Friends
22.58 Loto Québec
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
Clark Gable Festival:
"Mutiny on the Bounty" (Aventure dramatique 1935)... ■
2.40 "Run Silent, Run Deep" (Drame 1958)... ■
4.30 Sign off

SUR SCÈNE

CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "La collection de madame Suzanne" de François Beaulieu avec Dorothée Berryman et Raymond Legault. Mise en scène: Roland Laroche. Lun. à jeu.: 20 h 30. Ven. sam.: 19 h 30, 22 h 00. Relâche dim.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Balconville" de David Fennario avec Anne Anglin, Jean Archambault, Manon Bourgeois, Marc Gélinas, Peter MacNeill, Robert Parson, Terry Tweed et Yolande Circé. Mar. à sam.: 20 h 30. Dim.: 19 h 30. Matinées mer.: 14 h 30.
ECOLE EULALIE DUROCHER (coin Hochelaga et Létourneux, métro Pie IX) — Soirée internationale avec l'Orchestre Vaccin'n (14 musiciens haïtiens), un spectacle africain, un groupe folklorique québécois et des chants et danses inuits, ce soir à 21 h 00.
CEGEP DU VIEUX MONTREAL, 255 est Ontario (Théâtre de Verdure). Superfête de la rentrée avec Eritage, Le Corbeau et L'araignée, Capitaine Nô. La troupe de danse Louise Lapierre. Les Pieds Légers, ven.: 17 h
LE PRETZEL, 2112 rue Clark (286-9075) — Randy Hansen: "A tribute to Jimmy Hendrix", 22 h 00, 24 h 00.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Jean-François Rombre, flûte et Jean-François Gauthier, clavecin, 21 h 00. Programme: Bach, Telemann, Blavet, Rameau, Handel, Couperin.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Pierre Landry, ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Entrée libre.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Dutch Mason Blues Band. Tous les soirs 20 h 00.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Qui a tué les dinosaures", mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00. "Concert cosmique au laser", ven. sam.: 19 h 00, 20 h 20, 21 h 40, 22 h 55. Dim.: 15 h 30, 16 h 45, 20 h 15, 21 h 30.
SALLE WILFRID PELLETIER, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Le Ballet national du Canada: "Le lac des cygnes", 20 h 30.
THEATRE DU RIDEAU VERT, 4664 St-Denis (844-1793) — "Harold et Maude" comédie de Colin Higgins adaptée par Jean-Claude Carriere avec Yvette Brind'Amour, Marc Labrèche, Catherine Bégin, Aubert Pallascio, Yvon Thiboutot, Donald Pilon, Richard Niquette, Lise Thouin, Sylvie Beauregard, Diane Lavallée et Sophie Faucher. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00.
THEATRE DE L'ATELIER, R.R. 4, Sherbrooke (819) 563-1778 — "La perruche et le poulet" comédie policière de Robert Thomas avec France Arbour, Véronique LeFlaguais, Jacques Thisdale, Pierre Gobeil, René Lefebvre, Benoit Dumont, Diane Miljours et Denise Tessier. Mise en scène: Jean-Yves Laforce. Tous les soirs 20 h 00. Relâche dim. lun.
THEATRE DU BOIS DE COULONGE, Chemin St-Louis, Sainte-Foy, Québec (418) 692-0205 — "Citrouille" de Jean Barbeau avec Denis Mercier, Marthe Turgeon, Josée LaBossière. Mise en scène de Jean-Marie Lemieux. Mar. au dim.: 21 h 00.
THEATRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109. (819) 478-1014 — "Môman travaille pas, a trop d'ouvrage" création collective du Théâtre des Cuisines.
THEATRE DU VIEUX CLOCHER, 64 Merry Nord, Magog (819) 843-1177 — Marie-Claire Séguin — 21 h 00.

QUEBEC

CAFE RIMBAUD, 24 St-Stanislas 1-(418)692-1466 — "La duchesse de Langeais" de Michel Tremblay. Mise en scène: André Brassard. Tous les soirs: 20 h 30. Relâche lundi.
GRAND THEATRE, 269 est, boul. St-Cyrille (643-4975) — Salle Louis-Fréchette - CinéMundo présente "Cap au Nord", film de Marie-Eve Thibault, 20 h 30.

OTTAWA

CENTRE NATIONAL DES ARTS, Ottawa 1-(613)996-5051 — Opéra - "A Chorus Line", comédie musicale. Sem.: 20 h 30. Sam. dim.: 14 h 30, 20 h 30. Jeu.: 13 h 30. Relâche lundi.
CENTRE NATIONAL DES ARTS, Théâtre — "Billy Bishop" de John Gray, 20 h 00.

Une tournée du Québec pour relancer l'opéra

Une tournée de représentations d'art lyrique qui sera connue sous l'appellation Opéra de chambre du Québec débutera en février prochain et visitera les principales villes du Québec.

L'organisation de cette tournée d'art lyrique s'inscrit dans un plan global de relance de l'opéra au Québec, soumis à la consultation le printemps dernier et prévoyant les premières productions d'opéra pour l'automne 1980. « La tournée de l'Opéra de chambre du Québec devrait permettre de faire mieux connaître l'art lyrique à l'ensemble de la population du Québec, a commenté le ministre des Affaires culturelles, M. Vaugeois. Quant aux talents locaux, ils trouveront là l'occasion de parfaire leur expérience. Il s'agit en somme d'une expérience analogue à celle de l'Orchestre des jeunes ».



Jusqu'au mois prochain, le musée McCord, à Montréal, présente une sélection de 80 portraits du photographe William Notman, faits entre 1861 et 1900, sur le thème «L'enfance victorienne». Le musée est ouvert de 11 heures à 17 heures, du mercredi au dimanche.

La tournée de l'Opéra de chambre du Québec bénéficiera de contributions de $150,000 du ministère des Affaires culturelles, sous la responsabilité du directeur artistique de l'Opéra de chambre du Québec, M. Jean-Paul Jeannotte.

Dix municipalités ont éjà fait connaître leur intérêt pour la tournée. Il s'agit de Trois-Rivières, Shawinigan, Sherbrooke, Drummondville, Verdun, Joliette, Baie-Comeau, Roberval, Chicoutimi et Lachine. Il est à prévoir qu'une quinzaine d'autres municipalités s'ajouteront sous peu à la liste.

Le ministre a également révélé qu'un comité a été formé pour la programmation et la supervision de la tournée. Il est composé de M. Jean-Paul Jeannotte, directeur artistique, M. Uriel Luft, impresario, M. Robert Savoie, délégué du Mouvement d'action pour l'art lyrique du Québec (M.A.A.L.Q.) qui agit à titre de conseiller artistique, de même que M. Gaston Germain, directeur général de l'Orchestre des jeunes du Québec.

Le comité a fixé son choix sur deux oeuvres en un acte qui seront présentées à un même programme, avec costumes et décors. Il s'agit de *Le docteur miracle* de Georges Bizet et *Le secret de Suzanne* de Worlf Ferrari.

Des auditions pour le recrutement des artistes sont prévues pour le 19 septembre, à la salle Maisonneuve de la Place des Arts, à Montréal, et le 20 septembre à l'Institut canadien, à Québec.

Un «Holocaust» lent, ultracommercialisé, et des cégeps bien loin de la réalité

par Jean Basile

CHRONIQUE DES ONDES

Peu à peu la nouvelle saison s'installe sur nos petits écrans. Le canal 2 ne se presse pas. Après tout, il y a les excuses des budgets et les raisons sportives. Tant que les Expos et les Alouettes gagnent, c'est une consolation. Radio-Québec attend le 10 de ce mois pour se lancer dans sa première de luxe avec Pierre Nadeau qui, comme l'on sait, fera la navette entre la rue Fullum et le boulevard Dorchester. Le canal 10, lui, veut attraper vite son audience et présentait, mercredi soir, la première émission de *Holocaust*, série attendue entre toutes.

Pourquoi a-t-on conservé le titre en anglais? Cela restera un mystère. Au demeurant, tout le générique l'était. J'ai dénoncé, l'an dernier, une telle attitude à Radio-Québec, il me faut bien la déplorer encore. Il y a là de la négligence. A quoi cela sert-il d'imposer l'affichage en français si la télévision, elle, affiche en anglais?

Présentée généralement en trois segments de deux fois trois heures et une fois deux heures, cette série est devenue, au canal 10, une succession de 10 émissions d'une durée d'une heure. Les raisons en sont, bien entendu, commerciales. Mais, il apparaît vite que cette fragmentation ne favorise pas une oeuvre conçue pour être vue d'une façon plus globale. Il s'agit, en effet, beaucoup plus d'une fresque que d'une suite de situations dramatiques comme dans le cas des séries ordinaires. Le résultat en est que la première émission était relativement terne, servant uniquement à exposer la situation qui prévalait en Allemagne après la chute lente de l'ancien régime impérial.

Mais enfin, nous avons fait connaissance des protagonistes. Une famille juive d'abord, les Weiss, dont cette série retrace l'histoire. Puis une famille allemande, les Dorf, jeune couple sympathique dont l'homme, bien que peu enclin au militarisme, sera peu à peu happé par esprit de luxe dans la roue du nazisme. D'ailleurs, cela ne va pas sans l'usage des clichés habituels, un peu agaçants quand même. Le nazisme a eu cette étrange conséquence de transformer tous les Juifs en braves gens et tous les Allemands las des années 30 en salauds. Cela n'était pas si simple, hélas.

J'avoue que j'ai été déçu par le style de la réalisation et la pauvreté du dialogue, pas trop bien doublé non plus. J'ai été étonné surtout par une déclaration de Mme Weiss, pianiste remarquable et de ceux qui ne croyaient pas que Hitler allait exterminer froidement tous ceux de sa race. Comme excuse donc, car elle ne veut pas quitter l'Allemagne comme le voudrait son mari plus clairvoyant, elle nous rappelle que l'Allemagne est, malgré Hitler et ses sbires, le pays de Beethoven, de Schiller et de ... Mozart! On sera ravi en Autriche de cette annexion inattendue.

Je crois que le canal 10 aurait, pour le moins, dû présenter une première tranche d'*Holocaust* de deux ou trois heures, quitte ensuite à revenir au format plus modeste d'une heure. Ainsi, le style de cette émission aurait été clairement établi. Je crois aussi que l'on aurait pu faire un effort pour nous dispenser de ce déluge de publicité. Je l'ai noté et compté. Il y avait le Bell, Clairol, une chaîne d'alimentation, Molson, Loto-Québec, St-Hubert, Toro, Zellers, le CN, Direct Film, McDonald, Windex, la Banque Royale, Bo-Jeans, le groupe Commerce, les Galerie de l'Habit. En tout, 18 insertions c'est-à-dire une toutes les trois minutes.

■

La Semaine de la rentrée, à 21 h, à Radio-Québec.

C'était un très joli spectacle, mardi matin, de voir tous ces petits enfants, « habillés en dimanche », se rendre à l'école. Il y avait sans doute quelques pleurs mais aussi bien de l'excitation dans l'air.

L'idée était excellente de présenter, durant toute la semaine, à Radio-Québec une émission d'information générale sur cette rentrée, particulièrement dans les cégeps. Les parents, en effet, sont généralement peu informés de ce qui s'y passe. La seule chose étant qu'il peut y avoir une grève tôt ou tard.

Un petit panel donc, ce mercredi: un directeur des programmes, des professeurs, un sous-ministre adjoint. Ce dernier a judicieusement mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la qualité de notre enseignement.

Les cégeps ont été une tentative fascinante, pour bien des raisons, difficile aussi, et la publicité qu'ils ont reçue n'a pas toujours été la bonne. Ce qui ressortait de cette émission, c'était surtout l'idée abstraite du cégep davantage que sa réalité. L'émission était donc nettement idéalisée et ces cégeps de papier devenaient nets et propres, des lieux magnifiques aussi et parfaitement organisés où on ne peut pas ne pas être heureux.

Mais ce n'était pas le temps de critiquer. Il y aura, n'en doutons pas, bien des raisons de le faire durant l'année. Du moins, savons-nous maintenant ce que l'on a voulu faire au ministère.

Festival international des arts: un trophée pour 17 personnalités

La princesse Grace de Monaco, le père Emile Legault, le peintre Jean-Paul Lemieux et M. Claude Ryan sont au nombre des 17 personnalités qui ont reçu hier soir un trophée soulignant leur participation exceptionnelle au domaine des arts et de la culture. La cérémonie de la remise s'est déroulée au cours de la soirée de gala de la nuit des arts marquant l'ouverture du Festival international des arts, au Vélodrome olympique.

Le Festival des arts, créé par MM. Georges Marsan et André Laframboise, propriétaires de la galerie de peinture André-Georges, est une initiative privée qui vise à mieux faire connaître les oeuvres et les créateurs. Les bénéfices de la soirée d'hier ont été versés à l'UNICEF. Une grande exposition, accessible au public, se poursuit au Vélodrome jusqu'au 13 septembre.

Les autres lauréats sont le sculpteur Henry Moore, la danseuse Ludmilla Chiriaeff, la chanteuse Maureen Forrester, la caricaturiste Robert LaPalme, la chanteuse Ginette Reno, la comédienne Marthe Thierry, le patineur Toller Cranston, l'homme de théâtre Jean Gascon, la poétesse Anne Hébert, le photographe Yousuf Karsh, la chanteuse Nana Mouskouri, le frère Jérôme Paradis (enseignant) et l'architecte Roger Taillibert.

M. Laframboise a expliqué que ces personnalités, choisies par lui-même et M. Marsan, se sont imposées par leur participation exceptionnelle dans le domaine des arts. Un spectacle offert par les enfants de divers groupes ethniques de Montréal a été présenté.

Empêchées d'assister à la remise des trophées, quelques-unes de ces personnalités, dont la princesse Grace et M. Ryan, étaient représentées, la première par le consul de Monaco à Montréal, la seconde par Mme Madeleine Ryan.

admission $2.00
LE CINÉMA PARALLÈLE
3682 St-Laurent, 843-4725
DEMANDEZ NOTRE PROGRAMME
19.30 h. - 21.30 h.
LES SERVANTES DU BON DIEU
De Diane Létourneau
(Sél. Festival de Cannes 1979)

OUI, parfois, on peut être coupable pour avoir trop aimé!
POUR TOUS
À L'AFFICHE
A travers ces deux femmes, un face à face implacable
La loi contre l'amour!
L'AMOUR EN QUESTION
ANNIE GIRARDOT · BIBI ANDERSSON
dans un film de
ANDRÉ CAYATTE
avec MICHEL GALABRU · MICHEL AUCLAIR · GEORGE GERET · DOMINIQUE PATUREL
SEM: 7.10-9.05
SAM.-DIM: 1.30 3.20 - 5.15 - 7.10 - 9.05
CHAMPLAIN 2
STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
COTE-DES-NEIGES 2
PLAZA CÔTE-DES-NEIGES 735-5527
STATIONNEMENT GRATUIT
SEM: 7.10 - 9.10
SAM.-DIM: 1.10 - 3.10 - 5.10 - 7.10 - 9.10.

UN FILM CHOC, COURONNE DE 12 GRANDS PRIX INTERNATIONAUX!
Nino Manfredi
PAIN ET CHOCOLAT
POUR TOUS
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.20 - 9.30
Sam.-Dim.: 1.00 - 3.00 5.20 - 7.20 - 9.20

Sem.: 7 h 15, 9 h 30.
Sam.: 5 h 20, 7 h 30, 10 h 00.
Dim.: 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
elysée 1
35 MILTON / 842-6053
POUR TOUS
LA CRITIQUE EST UNANIME
"Film étonnant, caustique, par moments magnifique et qu'il faut voir à tout prix."
— Serge Dussault (La Presse)
"Terrible, prophétique, dérangeant...!"
- Mireille Amiel (Cinéma)
"Mastroianni est admirable."
-L'Express
"Un film flamboyant, somptueux dans la longue tradition du cinéma historique en passant par Visconti et Rossellini."
-Louis Marcorelles (Le Point)
MARCELLO MASTROIANNI
LAURA BETTI
MIMSY FARMER
LEA MASSARI
2e sem.
Allonsanfan
Un film écrit et réalisé par
Paolo et Vittorio Taviani
(aussi REALISATEURS de PADRE PADRONE)
Musique: MORRICONE
V.O. sous-titre français
Sem.: 7 h 30, 9 h 30.
Sam.: 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
Dim.: 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
elysée 2

14 ANS
Quel éblouissement! Quelles images! Quelle mise en scène!
Et que ça change des merdouilles dont on est affligé semaine après semaine.
Plaisir des yeux, plaisir sensuel avant tout.
Magnifiquement interprétés.
Un film parfait.
SERGE DUSSAULT, La Presse
"L'Innocent" un succès magnifique
MARTIN MALINA, Montreal Star
Dans le dernier film de Visconti, le désir et la passion effacent et surpassent toute autre énergie humaine.
Laura Antonelli incarne parfaitement les moments de tension du film, d'un érotisme luxuriant. La femme la plus admirable du cinéma d'aujourd'hui.
- NEWSWEEK
Un des films les plus beaux et les plus disciplinés qu'il ait jamais réalisé.
Splendidement joué par Giancarlo Giannini et Laura Antonelli, dont le visage enfantin et le corps voluptueux expliquent les contrastes du film.
- N.Y. TIMES
Un CLASSIQUE. Le dernier film Luchino Visconti déploie en abondance ujn étalage de luxe aristocratique, de licence sexuelle et d'hérésie sophistiquée. Luchino Visconti a le courage de poursuivre ses chimères.
- N.Y. POST
Le film le plus exhaltant et le plus sensuel de Visconti superbement éxécuté, dramatiquement dirigé.
- VOGUE
GIANCARLO GIANNINI
LAURA ANTONELLI
JENNIFER O'NEILL
L'Innocent
VERSION FRANÇAISE
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.00 - 9.30
Sam.-Dim.: 2.00 4.30 - 7.00 - 9.30

ILS SERONT PRÉSIDENTS DE MULTINATIONALES, AVOCATS, MINISTRES, SÉNATEURS...
MAIS AUJOURD'HUI, RIEN NE PEUT LES ARRÊTER. ILS METTENT EN PIÈCE TOUT CE QUI TOMBE SUR LEUR CHEMIN!
COLLEGE AMERICAIN
(NATIONAL LAMPOON'S ANIMAL HOUSE)
18 ANS Adultes
ils sont pas vrais ces trouble-fête!
TIM MATHESON (VISON)
Aujourd'hui: DON JUAN AU COLLEGE
Demain: AUMÔNIER D'UN COUVENT REPUTÉ?
JOHN BELUSHI (BLUTO)
Aujourd'hui: IVROGNE & COMEDIEN
Demain: PREMIER MINISTRE?
THOMAS HULCE (PINTO)
Aujourd'hui: BAGARREUR & REVOLUTIONNAIRE
Demain: MINISTRE DE L'EDUCATION?
AUSSI: 2e FILM À CHAQUE CINÉ
Au Champlain, Brossard, Laval, Verdun & Capitol: ALLAN ALDA "MÊME HEURE, L'ANNÉE PROCHAINE!"
CHAMPLAIN 1 STE-CATHERINE PAPINEAU 524-1685
VERDUN 3841 WELLINGTON 768-2092
BROSSARD 3 MAIL CHAMPLAIN BOUL. TASCHEREAU 465-5906
ODEON 1 - LAVAL CENTRE 2000 - HYPERMARCHE BOUL. ST-MARTIN - MAROIS 687-5207
ST-JEAN CAPITOL
ST-JÉRÔME REX
Au cinéma Rex: Anthony Quinn Jacqueline Bisset "L'EMPIRE DU GREC"

DERRIERE LA GROSSIERETE, L'INTRANSIGEANCE ET LES SLOGANS RÉVOLUTIONNAIRES, UNE RECHERCHE D'ÉQUILIBRE. UN VÉRITABLE BOMBARDEMENT D'IDÉES ET DE COMPORTEMENTS!
-RICHARD GAY (LE DEVOIR)
18 ANS Adultes
6e sem.
vous serez violemment pour
vous serez violemment contre
mais vous devez voir
si les porcs avaient des ailes...
un film évènement
un film choc
un film de PAOLO PIETRANGELI

DEUX FILMS A VOIR ET A REVOIR!
POUR TOUS
"Jonathan Livingston le goéland"
Un film de Hall Bartlett
Musique de Neil Diamond
Plus de 200,000 personnes l'ont acclamé... et VOUS?
JONATHAN - Sem.: 7 h 30. Sam.: 7 h 30. Dim.: 3 h 55, 7 h 30.
RUTH GORDON
BUD CORT
Harold et Maude
Musique de CAT STEVENS
un film de HAL ASHBY
Cinéma 7e art
722 0302
3180 rue BÉLANGER
HAROLD - Sem.: 9 h 15. Sam.: 5 h 45, 9 h 15. Dim.: 2 h 10, 5 h 45, 9 h 15

Le bâtonnier de Paris

Les droits de l'homme excluent l'attentisme

par Clément Trudel

Pour les juristes, il ne peut jamais y avoir compromis quand il s'agit des droits de l'homme. L'action diplomatique peut composer et rechercher le succès à long terme; mais quand il y a des victimes et qu'on entend leur SOS, l'attentisme n'est pas possible.

C'est à propos de « l'affaire Chtcharansky » que Me Louis E. Pettiti précisait ainsi sa conception de l'urgence des interventions en matière de respect des droits humains (p. 232 de *L'affaire Chtcharansky, procès sans défense* — éd. Grasset, avec Daniel Jacoby et Roland Rappaport).

Le président du Mouvement international des juristes catholiques (Pax Romana) et bâtonnier de Paris, après avoir participé à la rentrée des tribunaux à Montréal, a déclaré en entrevue qu'il s'estimait heureux que dans l'ensemble des grands pays démocratiques, chez les juristes, de plus en plus de bonnes volontés se manifestent pour assurer la défense dans des dossiers où toutefois, il ne faudrait jamais sacrifier la protection du détenu et l'efficacité du résultat escompté à un « flash » journalistique pouvant sourdre d'une conférence de presse.

Parfois, en échange de mesures de libéralisation, des gouvernements exigeront qu'il y ait distanciation entre la mission des droits de l'homme et la « nouvelle » s'y rapportant. Il ne faudrait toutefois pas en conclure que la mission fut stérile.

Nous répétons d'ailleurs à nos jeunes collègues, dit Me Pettiti, qu'une technique assez approfondie doit sous-tendre ces interventions. Il faut savoir critiquer et vérifier l'objectivité des faits rapportés, connaître la situation interne de répression pénale ou politique. Tout autre est l'attitude à tenir lorsqu'une condamnation est déjà intervenue: il faut alors s'attacher à obtenir des mesures de grâce et d'amnistie pour ces dissidents dont certains groupes, surtout à l'Est, sont mieux armés de l'intérieur pour alerter l'opinion. Me Pettiti mentionne la communauté juive d'URSS, « la première organisée ».



Le juriste saisi d'un dossier touchant les droits de l'homme doit répondre à ce SOS sans emprunter les voies à long terme de la diplomatie, estime Me Louis E. Pettiti, bâtonnier du Barreau de Paris. (Photo Jacques Grenier)

Dans l'affaire Chtcharansky — mathématicien soviétique condamné à 13 ans de détention pour « trahison » — toutes nos démarches auprès de l'ambassade d'URSS en France avaient échoués explique Me Pettiti; nous avions pu tenir cependant une contre-interrogative de témoins prêts à déposer à Moscou si besoin était. On n'a pas tenu compte, à la procurature de Moscou, de ces témoignages qui auraient dû être importants, contredisant des passages de la lettre ouverte publiée dans les « Izvestia » en guise de procès-condamnation par voie des journaux. Anatol Chtcharansky allait être tenu près de 10 mois au secret, sans contact avec un avocat, avant sa « condamnation ».

A un reporter de Radio-Canada, Me Pettiti a dit sa conviction que la vigilance des juristes, des gouvernements et des Parlements saurait empêcher que se produise « l'interconnexion des banques de données des ministères » (il en existe 17 en France seulement) et rappelé que l'informatique constituait un « adjuvant considérable » pour le citoyen qui, même s'il ne peut pas empêcher qu'on le mette en fiches, saura atteindre son épanouissement. Il s'agit ici de droits de l'homme à sauvegarder, pour empêcher le préjudice moral, l'« utilisation perverse » toujours possible de données recueillies en toute légitimité.

Me Pettiti, qui a participé à des missions au Cameroun, au Chili, au Brésil et en Pologne, déplore que la noble profession médicale ait été contaminée par la spirale de répression, qui n'épargne pas les blocs politiques contraires et n'a pas besoin du terreau militaire pour germer. Ce processus de dégradation a-t-il pu atteindre la profession juridique? Oui, répond Me Pettiti: « dans beaucoup de pays d'Amérique latine, ce sont quelquefois d'anciens professeurs de procédures civiles ou pénales, d'honorables universitaires extrêmement paisibles qui ont été appelés à des postes de responsabilités. Certains ont succombé à la tentation du pouvoir... »

Ces juristes ont cru pouvoir résister aux pressions mais « l'idéologie de la sécurité nationale », le sens qu'on lui attribue en certains pays « corrompt les idées » et certains ont pu connaître ces « défaillances », croire que tout est bon pour combattre le mal baptisé terrorisme et avoir recours, contre lui, à une « violence exacerbée ». Ces outils de la répression ont pu, selon le juriste français, être mithridatisés (absorption de doses vénéneuses de plus en plus fortes, pour finalement se croire immunisés) par cette sorte d'emprise qu'exerce le pouvoir, la puissance, la possibilité de commander des hommes à des époques difficiles.

En matière de droits de l'homme, il y a moyen, par des action convergentes — de l'Eglise, d'organismes non gouvernementaux comme les associations de juristes de toutes allégeances — d'en venir à des résultats concrets: exemple, la libération des pères Dominicains, au nombre desquels plusieurs Français, emprisonnés au Brésil sous le régime Médici.

Plusieurs chef d'Etat et de gouvernements ont pu également obtenir l'élargissement, voire l'exil pour des ministres de l'Unité populaire emprisonnés sous Pinochet, au Chili. L'Amérique latine est la partie du monde où les missions sur les droits humains « ont eu lieu », n'ont pas été bloquées, tandis que le problème des visas pour les pays de l'Est fait encore l'objet de discussions et soumet les juristes à des canaux d'information parfois fragiles, telles les familles de dissidents. A l'Est, davantage que pour les autres parties du monde, selon le bâtonnier, il importe d'appuyer par un dossier le plus complet possible la campagne proprement politique, ou la promotion pour les droits de l'homme.

Me Pettiti a, en 1978, aidé à la création de l'Institut de formation en droits de l'homme du Barreau de Paris. Non pas que l'enseignement universitaire fasse défaut, explique-t-il, mais il fallait trouver les moyens d'aider juges et praticiens à faire passer la doctrine dans le droit positif ».

Autres points touchés au cours de cette entrevue accordée au DEVOIR: l'étude attentive faite par des juristes européens des textes limitant les droits de la défense en RFA (procès Croissant) et ceux qui touchent le statut des fonctionnaires. La RFA a aboli le « Berufsverbot » au début de 1979, mais des millions d'enquêtes ont pu être tenues sur le credo politique d'enseignants et de fonctionnaires soupçonnés de ne pas être loyaux envers la constitution allemande.

Le mérite qu'ont eu, en URSS et en Tchécoslovaquie, les groupes de surveillance des accords d'Helsinki? Donner une voix à des petits groupes qui, faute d'homogénéité ou autrement, auraient pu demeurer muets.

La dimension oecuménique de la démarche des avocats de tous pays? Me Rappoport, avocat français pressenti lui aussi par la famille Chtcharansky pour se charger de la cause d'Anatole Chtcharansky, adhérait au Parti communiste français: « Le fait que ce soit le pouvoir soviétique qui réprime ne change pas la question, a écrit Me Rappoport; gardons-nous tous des clichés, des schémas stéréotypés. Acceptons d'entendre tout ce qui, dans la société, sourd et bruit, tout ce qui dans notre monde aujourd'hui se brise ou gronde, les opprimés, tous ceux qui luttent ».

A Montréal, Me Pettiti a rencontré Me Irwin Cotler avec lequel il a repris son analyse du cas Chtcharansky. Me Cotler vient d'être expulsé de l'URSS. Pourquoi ce raidissement, cette épreuve de force voulue par Moscou dans un dossier qui à première vue n'avait rien d'exceptionnel? Nous sommes convenus de continuer à approfondir les voies et moyens pour aider Chtcharansky et d'autres dissidents, dit Me Pettiti, ajoutant: le droit à l'émigration des Juifs soviétiques a été bafoué dans plusieurs cas, on a vu ressurgir des préjugés antisémites au point que certains titres parlaient d'une « nouvelle affaire Dreyfus ».

Opéré par erreur

ATHENES (AFP) — Un enfant de cinq ans, qui jouait dans les couloirs d'une clinique de Salonique, en Grèce du Nord, a été opéré mercredi par erreur à la langue pour... bégaiement.

Le petit Stephanos Garganis attendait son père, qui assistait à l'accouchement de son épouse, lorsqu'il a été emmené de force malgré ses protestations sur la table d'opération. « Je ne suis pas malade », criait-il.

Le chirurgien avait demandé à l'infirmière d'amener « l'enfant blond qui bégayait ». Les parents attendent de voir si les facultés de leur enfant n'ont pas été altérées par l'opération, avant de poursuivre en justice les responsables.

Le fils de Robert Kennedy dévalisé

NEW YORK (AFP) — La police de New York a démenti hier les informations selon lesquelles David Kennedy, 24 ans, fils de Robert Kennedy, tentait d'acheter de la drogue lorsqu'il a été dévalisé, mercredi, dans un hôtel de Harlem, le quartier noir de la métropole américaine.

La version fournie par la police sur cette affaire a, cependant, été contestée par un membre de la brigade des stupéfiants.

Un porte-parole de la Police a apporté un démenti au *New York Post* qui, citant des témoins de l'incident au cours duquel M. Kennedy a été dévalisé dans un hôtel louche, a affirmé que cet incident était lié à une affaire de stupéfiants.

Selon les témoins mentionnés par le journal, le fils du sénateur assassiné en 1968 s'était déjà rendu dans cet hôtel, connu comme un centre de trafic de drogue.

Ces informations ont, cependant, été reprises à son compte par un membre de la brigade des stupéfiants de la police de New York. Ce dernier, qui a refusé d'être cité nommément, a précisé que M. Kennedy est connu dans le quartier où il a été dévalisé comme un acheteur régulier de cocaïne.

Le porte-parole a repris la version de l'incident fournie auparavant par la police, et selon laquelle M. Kennedy traversait le quartier en voiture lorsqu'il a été hélé par deux hommes. Il est alors descendu de voiture et a été entraîné de force par ces deux hommes dans le hall de l'hôtel où les attendait un troisième individu.

Standing aurait été blessé par la police avant d'avoir pu lui offrir son «cadeau»

par Bernard Morrier

Un individu de 28 ans, blessé par balle par la police le jour de la Saint-Jean-Baptiste l'an dernier, aurait confié à un portier d'un bar, quelques heures avant l'événement, qu'il recherchait un certain policier qui, selon ses dires, l'aurait molesté dans la rue la soirée précédente.

M. James Thompson, qui réside maintenant dans le Maine et qui était portier au Sir Winston Churchill Pub, le 24 juin 1978, a déclaré hier que lorsque l'accusé, Bruce Standing, lui a parlé de ce policier, il aurait mentionné qu'il avait un « cadeau » pour lui, tout en indiquant cacher un objet sous son paletot.

« Tout de suite, j'ai compris ce qu'il a voulu dire », a précisé le témoin, tout en admettant connaître Standing depuis 10 ans. Ce dernier subit maintenant son procès devant un jury de la Cour supérieure, sous des accusations de possession d'une arme dans un dessein dangereux et de possession illégale d'une arme à usage restreint.

M. Thompson aurait ajouté, lors de la conversation qu'il eut avec Standing, qu'il ne voulait pas avoir de problème et qu'il ne voulait rien savoir des projets de son vis-à-vis. Cependant, il avait cru bon informer le gérant de l'établissement et deux autres portiers du fait que l'accusé circulait dans les parages à la recherche d'un policier, tout en dissimulant quelque chose dans son paletot, et qu'il y aurait peut-être lieu d'en prévenir la police.

Témoignant à son tour, un autre portier, M. Lawrence Lilbourne, a affirmé qu'il avait mis l'accusé à la porte de son établissement, quelques semaines avant la Saint-Jean-Baptiste, mais que le soir de l'incident, c'est lui-même qui avait indiqué l'accusé aux policiers, quand il l'avait aperçu dans la rue.

Il vit alors les deux policiers s'emparer de l'accusé pour procéder à une fouille, puis entendit un coup de feu, apercevant ensuite Standing gisant sur le trottoir.

Pour sa part, le sergent Antonio Chagnon, de la police de la Communauté urbaine de Montréal, a raconté que lui-même et l'agent Yvon Ouellette ont dégainé leurs révolvers pour appréhender Standing, qui se trouvait au milieu de la rue. En voulant le ramener sur le trottoir, les deux agents devaient tenir compte des déchets jonchant la rue en ce soir de fête et c'est en relevant les yeux que le sergent Chagnon s'aperçut que Standing avait une arme à la main. « J'ai tiré immédiatement », a-t-il précisé, atteignant l'accusé à l'abdomen et au bras.

Répondant aux questions de Me Serge Ménard, procureur de Standing, le sergent Chagnon a expliqué qu'il s'était servi de son revolver, « non pas pour faire peur à qui que ce soit mais bien pour protéger ma propre vie et celle d'autres personnes autour de moi ».

La Cour d'appel confirme la culpabilité de 2 ex-fonctionnaires de Pointe-Gatineau

(Par Bernard Morrier) — Dans deux jugements partagés, la Cour d'appel du Québec a confirmé hier la culpabilité de deux anciens fonctionnaires de la municipalité de Pointe-Gatineau, Louis Lamarche, ex-greffier, et André Leblanc, ex-trésorier, reconnus coupables, le 17 mai 1977, de corruption municipale et d'abus de confiance.

Lamarche avait été accusé d'avoir accepté de l'urbaniste Roger Gagnon un pot-de-vin de $3,875, entre le 16 mai 1972 et le 8 mars 1974, tandis que Leblanc aurait encaissé de son côté un montant de $1,125, provenant de la même source et durant la même période. Les deux ex-fonctionnaires seront donc tenus de purger la courte peine de prison, de même que l'amende qui leur avaient été imposées. Quant à l'urbaniste, il avait reconnu sa culpabilité à des accusations relevant du même dossier et il avait été condamné à 18 mois de prison.

Des accusations, ont aussi été portées contre l'ex-maire de la municipalité en cause et cinq ex-conseilleurs municipaux, tandis que le député libéral fédéral de Berthier-Maskinongé, M. Antonio Yannakis, de même que l'ex-député libéral de Saint-Henri à l'Assemblée nationale, M. Gérard Shanks, avaient pour leur part été acquittés d'accusations découlant de cette affaire.

Dans le jugement partagé prononcé hier, le juge André Dubé se dit disposé à accueillir l'appel des deux accusés, notant n'avoir trouvé nulle part dans la preuve de la Couronne qu'il a été convenu entre l'urbaniste et les deux ex-fonctionnaire qu'un travail particulier serait fait ou un acte particulier serait posé comme contrepartie des générosités de l'urbaniste.

L'ESKABEL
Atelier — Théâtre — Création
26 ateliers de 4 heures — semaine
(mercredi et vendredi de 18h à 20h)
débutant le 12 septembre
Animateurs Jacques Crête
Louise Cartier
Inscription jusqu'au 10 sept., entre midi et 18h.
931-0695

ECOLE DE MIME-CORPOREL DU 4SOUS
L'ECOLE DE MIME-CORPOREL DU QUAT'SOUS, INC. ANNEE SCOLAIRE 1979-80 offre quatre sessions de cours
SESSION 1 (10/9/79 au 25/10/79); SESSION 2 (5/11/79 au 20/12/79);
SESSION 3 (7/1/80 au 6/3/80); SESSION 4 (24/3/80 au 22/5/80)
sous la direction artistique de JEAN ASSELIN et DENISE BOULANGER.
Renseignements au Théâtre de Quat'Sous, 100 est Avenue des Pins, Montréal.
Tél.: 843-3009 et 845-7278

LA RENTRÉE SCOLAIRE 79
UNE SÉRIE TÉLÉVISÉE SUR L'ÉDUCATION AU QUÉBEC
LA RENTRÉE SCOLAIRE 79, un portrait de notre système scolaire. Des entrevues avec les artisans de son orientation. Des témoignages d'enseignants. Des tables rondes. Des reportages en milieu scolaire.
LA RENTRÉE SCOLAIRE 79, une série télévisée sur les grandes orientations du système d'éducation au Québec et une entrevue exclusive avec le ministre de l'Éducation. À la télévision de Radio-Québec et des câblodistributeurs, du 4 au 7 septembre.
4 LE MARDI, 4 SEPTEMBRE À 20H — DE LA MATERNELLE AU SECONDAIRE — Le projet éducatif de l'école. Les nouveaux programmes scolaires. L'enfance en difficulté. L'encadrement des élèves.
5 LE MERCREDI, 5 SEPTEMBRE À 20H — LES CÉGEPS — Les programmes d'études. Le cégep, milieu d'apprentissage. Des témoignages d'enseignants. Les objectifs de formation des étudiants.
6 LE JEUDI, 6 SEPTEMBRE À 20H — L'ÉDUCATION DES ADULTES — Les besoins des adultes. Les situations d'apprentissage. Les services offerts par l'éducation des adultes.
7 LE VENDREDI, 7 SEPTEMBRE À 20H — LA PÉDAGOGIE — L'importance accrue de la pédagogie au ministère de l'Éducation. La formation des maîtres. LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC — Monsieur Jacques-Yvan Morin répondra aux questions de Marie-Hélène Poirier, à compter de 20h30.
À LA TÉLÉVISION DE RADIO-QUÉBEC ET DES CÂBLODISTRIBUTEURS
du mardi 4 au vendredi 7 septembre 1979 à 20h
Gouvernement du Québec Ministère de l'Éducation
PHOTOS ÉDITEUR OFFICIEL

RISING SUN
LE CLUB DE JAZZ DES CÉLÉBRITÉS
Dutch Mason
blues band
jusqu'au 9 sept.
ART BLAKEY
11-16 sept.
• Phil Woods 18-23 sept.
• Lowell Fulson 25-30 sept.
• Hugh Masekela 2-7 oct.
• Joe Pass 9-14 oct.
• Jose Fajardo 16-21 oct. Salsa Cubain
• Albert King 30 oct.-4 nov.
SOLEIL LEVANT
286 ouest, Ste-Catherine
861-0657 8hPM à 3h AM

CRÊPERIE - GAUFRERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
83 sortes de crêpes bretonnes
Également variété d'omelettes, salades, poissons, viandes, etc., etc.
Une première au Canada !
Betty vous propose "croque-mord" le chien-chaud breton servi avec repas d'affaires du lun. au ven. midi
Pascal vous propose une variété de délicieuses gaufres de Pont-Aven
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

gilles vigneault
Avec les mots du dimanche
Soirées de chansons du 13 au 30 septembre
tnm
Réservations: 861 0563
84 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal

Selon l'énoncé de politique économique de Bernard Landry

Québec doit axer sa croissance sur les richesses naturelles

L'énoncé de politique économique du gouvernement québécois, rendu public hier par le ministre d'État du Développement économique, M. Bernard Landry, s'appuie surtout sur une stratégie de développement axée sur la mise en valeur des richesses naturelles abondantes dont est doté le Québec.

Le document gouvernemental rappelle d'ailleurs longuement que l'économie du Québec s'est largement édifiée sur la présence de ressources nombreuses au Québec. Au fil des années, en effet, d'importants secteurs industriels ont pu se développer et faire du Québec un leader mondial de certaines productions grâce à l'exploitation de forêts et de gisements miniers parmi les plus riches au monde, la disponibilité d'énergie hydro-électrique à bas prix et la présence de terres fertiles.

Après avoir dressé un relevé impressionnant des richesses naturelles encore inexploitées dont dispose le Québec, le document conclut que peu de pays peuvent aujourd'hui égaler sa dotation en ressources telles que le fer, le cuivre, le zinc, l'amiante, les forêts, les pêches et les terres agricoles. Le ministre Landry a souligné que cette constatation, dans un monde où les ressources sont de plus en plus rares, a guidé le choix de fonder largement notre développement sur un redéploiement des secteurs liés à l'exploitation des richesses naturelles. Mais, selon le ministre, parmi tous les avantages comparatifs à mettre en valeur, l'atout le plus sérieux du Québec réside sans nul doute dans son formidable potentiel hydro-électrique.

L'énoncé de politique gouvernemental rappelle qu'aux 15,000 mégawatts déjà aménagés et aux 12,000 mégawatts actuellement en construction à la Baie James, il faut ajouter un potentiel de 35,000 mégawatts encore inexploité. Dans le passé, la présence et la disponibilité de ressources énergétiques à bon marché ont attiré un grand nombre d'industries et ont contribué de façon significative au démarrage industriel de l'économie du Québec. Selon M. Landry, cet avantage est devenu nettement plus marqué dans le contexte énergétique des dernières années.

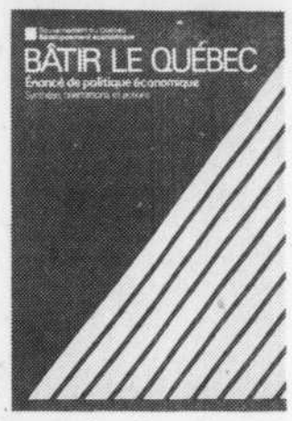
En effet, si le Québec a jusqu'ici constitué une terre de prédilection pour de grandes industries comme l'aluminium primaire, les pâtes et papiers, le fer et le titane même que la métallurgie, il est en voie d'exercer maintenant, à cause précisément de ses ressources hydro-électriques, un attrait beaucoup plus fort sur une gamme élargie d'industries disposées à effectuer ici une transformation plus poussée de leurs produits.

A partir de 1981, des quantités substantielles d'électricité seront disponibles. Si le rythme d'expansion et d'implantation industrielle n'était pas accéléré, il se dégagerait mêmes les quantités excédentaires importantes. C'est pourquoi, a souligné le ministre Landry, le gouvernement québécois a décidé de mettre en oeuvre une nouvelle politique d'industrialisation spécifique par l'électricité permettant à la fois de susciter un développement accéléré des industries cibles visées, d'optimiser le rendement économique de notre capital énergétique et surtout d'éviter, par la vente de notre électricité, l'exportation de projets industriels pouvant être avantageusement réalisés au Québec.

Ces objectifs se concrétiseront par la mise au point d'une politique d'évaluation des conditions de fourniture d'électricité. Dorénavant, une attention spéciale sera accordée à tout contrat d'électricité de grande puissance (5 mégawatts et plus) afin d'accroître les retombées économiques et d'enrichir au maximum les projets. Actuellement, seuls les contrats impliquant une puissance supérieure à 150 mégawatts doivent faire l'objet d'une approbation du Conseil des ministres.

A l'avenir, tous les contrats de 5 mégawatts et plus devront être entérinés par le Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE) et par le Conseil des ministres.

De plus, M. Landry a ajouté que les conditions de disponibilité d'électricité et les garanties quant à l'évolution future des quantités et des prix seront fonction du niveau et du calendrier des investisse-



ments, des effets en amont et en aval sur l'économie du Québec, de l'intégration de la main-d'oeuvre québécoise, de la participation d'intérêts québécois, etc...

Enfin, le ministre a précisé que cette politique de développement accéléré des industries à forte consommation d'électricité sera mise en oeuvre par un groupe de travail formé de représentants de la Direction générale de l'industrie (DGI) du ministère de l'Industrie et du Commerce, de représentants du ministère de l'Énergie et de ceux du Secrétariat du CMPDE. La DGI sera responsable de la promotion des avantages québécois à travers le monde.

D'autre part, les mines et les forêts constituent deux richesses naturelles qui confèrent à l'économie québécoise des avantages comparés exceptionnels par rapport à la plupart des pays occidentaux. Selon M. Landry, le gouvernement du Québec demeure convaincu que l'économie québécoise n'a pas su retirer le maximum d'impact économique de ces ressources et il entend appliquer une stratégie visant à maximiser les retombées économiques découlant de l'abondance de ces deux importantes ressources.

Dans le domaine minier, le document propose d'abord une série de mesures visant à assurer une présence accrue d'intérêts québécois au développement des gisements. De façon générale, cette participation proprement québécoise sera assurée par une présence accrue d'intérêts privés ou publics à l'exploration, étape décisive permettant une participation future à la mise en valeur et à l'exploitation proprement dite. Les amendements à la loi 27, un fonds de développement minier ouvert aux petits prospecteurs, le développement accéléré des sociétés en commandite et la mise en oeuvre par la SDBJ ou SOQUEM d'un plus grand nombre de projets mixtes d'exploration ou de mise en valeur constituent autant de mesures visant à assurer une présence accrue d'intérêts québécois. Dans le cas spécifique de l'amiante, le document révèle que le gouvernement entend aménager l'avenir et s'assurer que la participation québécoise dans tout nouveau projet d'exploitation (et de transformation) soit au moins égale à celle des autres partenaires. De plus, le gouvernement entend protéger les entreprises contrôlées par le secteur privé québécois contre



Bernard Landry

toute mainmise étrangère. Enfin, la Société nationale de l'amiante continuera, en association avec le secteur privé, le développement rapide de nouveaux projets mixtes de transformation, notamment dans les secteurs du magnésium, du magnésium métal, des freins d'automobile et des endos à linoléum.

Voir page 17: Richesses

... et promouvoir la création de consortiums d'exportations

A l'occasion de la publication de l'énoncé de politique économique, aujourd'hui à Québec, le ministre d'Etat au Développement économique, M. Bernard Landry, a révélé que cet événement coïncidait avec une offensive majeure du Québec dans le domaine des exportations. Les dernières négociations du GATT ont en effet conduit à une baisse généralisée des tarifs, a ajouté M. Landry, de sorte que le développement de l'économie du Québec devra passer par une plus grande ouverture aux marchés extérieurs.

Le ministre a rappelé que notre économie était déjà très ouverte puisqu'au-delà de 40% de notre production manufacturière est exportée hors de nos frontières. Il a précisé cependant qu'une faible proportion des entreprises québécoises avaient des activités d'exportation. En effet, l'exportation est d'abord le fait de quelques grandes entreprises qui sont le plus souvent sous contrôle non-québécois et dont les produits sont peu transformés au Québec. A titre d'exemple, M. Landry a cité le cas du minerai de fer, de l'amiante, des lingots d'aluminium et de la pâte de bois qui représentent un pourcentage élevé de nos exportations totales.

Afin d'inciter les petites et moyennes entreprises québécoises à se lancer sur le marché des exportations, le gouvernement créera l'Office québécois du commerce extérieur (OQCE). Cet office aura pour mandat de colliger, traiter et diffuser toute information concernant les marchés étrangers, d'offrir aux entreprises des services au niveau des techniques et des procédures d'exportations, d'organiser des activités de promotion des exportations, et surtout de promouvoir la mise en place de consortiums sectoriels privés d'exportations (groupements d'intérêts).

Les conseillers commerciaux actuels du ministère de l'Industrie et du Commerce seront rattachés à l'OQCE. Cette équipe sera complétée afin de couvrir les pays non dotés de délégations permanentes.

M. Landry a affirmé que le potentiel à l'exportation des PME québécoises est considérable et il a souligné l'intérêt que peut constituer sur le plan de la création d'emplois l'augmentation du volume de production à des fins d'exportation. Bon an mal an, a-t-il commenté, ce sont les PME qui créent 85% de l'emploi manufacturier au Québec. Elles auront dorénavant accès à des programmes d'aide semblables à ceux que dispense la Société fédérale d'expansion des exportations dont les services ne sont malheureusement pas orientés vers les plus petites entreprises, plus nombreuses au Québec que dans le reste du Canada.

Le ministre a ajouté que l'énoncé de politique économique prévoyait également la création de la Société d'exportation du Québec (SEQ) dont la vocation sera de participer à titre de partenaire minoritaire, conjointement avec l'entreprise privée, à la mise sur pied de consortiums ou de sociétés d'exportation, de participer à la formation de regroupements ou de consortiums spécifiques pour la réalisation de certains grands contrats et enfin d'être le mandataire du gouvernement ou d'entreprises privées pour les marchés accordés par les Etats ou gouvernements étrangers dans le cas où l'acheteur exige de transiger par l'intermédiaire d'une société d'Etat.

M. Landry a annoncé enfin que, dans le but de développer un climat d'émulation et d'intérêt pour l'exportation, le gouvernement du Québec créera un prix de l'entreprise exportatrice. Ce prix couronnera les succès des entreprises les plus dynamiques sur les marchés étrangers.

Lutte à la paperasse

QUEBEC (PC) — Le document de 523 pages rendu public hier par le ministre Bernard Landry suggère aussi comme moyen d'action une « lutte à la paperasse ».

Le document a été remis aux journalistes en compagnie d'un « résumé » de 186 pages et de six communiqués de presse couvrant au total 30 pages.

Selon le document, le gouvernement devrait entreprendre une « lutte à la paperasse et aux tracasseries administratives ».

BANQUE DU CANADA



Robert Jarrett — **Donald R. Stephenson**

Le Gouverneur de la Banque du Canada, M. Gerald K. Bouey, annonce la nomination, au département des Relations internationales, de Robert Jarrett comme Chef du Service des opérations sur devises et de Donald R. Stephenson comme Conseiller en opérations sur devises. M. Jarrett travaillera au siège de la Banque à Ottawa, et M. Stephenson au bureau du département à Toronto.

Brascan LIMITED

(incorporée selon les lois du Canada)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que le Conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de vingt-cinq cents (25 cents) par action (en monnaie des États-Unis) sur les actions convertibles ordinaires sans valeur nominale ou valeur au pair de classe A, classe B et classe C, PAYABLE le 31 octobre 1979 aux actionnaires inscrits à la fermeture des cours le 1er octobre 1979.

Le dividende payable sur les actions ordinaires convertibles classe A représentées par des certificats d'actions au porteur ne sera payé que sur cession de ces certificats d'actions au porteur (avec coupons nos de série 154/160, tous deux inclus, avec talons attachés) en échange de reçus de dépôt international au porteur émis par Morgan Guaranty Trust Company of New York à Bruxelles en Belgique, au compte des actions ordinaires convertibles classe C de la Compagnie ou pour les certificats d'actions enregistrés de la Compagnie. Les certificats d'actions au porteur (avec coupons nos de série 154/160, tous deux inclus, avec talons attachés) peuvent être cédés pour échange à:

CIK
59, rue de Nemur
1000 Bruxelles
-ou-
Morgan Guaranty Trust Company of New York
35, avenue des Arts
1040 Bruxelles

DATÉ à Toronto, Canada, le 28e jour d'août 1979.

Par décision du Conseil d'administration,
L.A. ALLEN
Secrétaire

Les agents de transfert de la Compagnie sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada; et Citibank, N.A., New York, N.Y., U.S.A. Tout changement d'adresse devrait être transmis rapidement au National Trust Company Limited au 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

Brascan LIMITED

(incorporée selon les lois du Canada)

AVIS EST DONNÉ PAR LES PRÉSENTES que le Conseil d'administration de la Compagnie a déclaré un dividende trimestriel de cinquante-trois cents et un huitième (53⅛ cents) par action (en monnaie du Canada) à prélever sur l'excédent d'exploitation existant pour l'exercice de 1971, sur les actions privilégiées de la série A sur l'impôt prorogé égales à 8½% à la valeur nominale de $25 émises de la Compagnie, PAYABLE le 15 octobre 1979, aux actionnaires inscrits à la fermeture des livres le 1er octobre 1979.

DATÉ à Toronto, Canada, le 28e jour d'août 1979.

Par décision du Conseil d'administration.
L.A. Allen
Secrétaire

Les agents des transferts de la Compagnie en ce qui concerne les actions privilégiées de l'impôt différé de l'ordre de 8½% sont National Trust Company, Limited, Toronto, Montréal, Vancouver, Calgary, Winnipeg et Halifax, Canada. Tout changement d'adresse devrait être transmis rapidement au National Trust Company Limited au 21 King Street East, Toronto, Canada M5C 1B3.

CARRIÈRES PROFESSIONS ET

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

INGÉNIEUR

Important centre de recherches médicales requiert **un adjoint administratif** possédant les qualifications suivantes:

— Diplôme ou expérience pertinente en génie mécanique et industriel et si possible expérience en administration.
— Âge: 30 à 45 ans.
— Références nécessaires

Responsabilités:
Assister le directeur administratif en prenant charge de la maintenance générale et tout problème de construction, de réfection et de mécanique, chauffage et ventilation.
Excellents avantages sociaux, salaire à discuter selon expérience.

Lieu de travail: Montréal.

Les candidats intéressés sont priés de communiquer avec:

M. Jean P. Deslauriers
Institut de Recherches Cliniques de Montréal
110 avenue des Pins ouest
Montréal H2W 1R7

Pour rendez-vous: **842-1481, poste 328**

COLLÈGE PRIVÉ
RECHERCHE
UN PROFESSEUR
de Sciences Religieuses
niveau secondaire (IV et V)

Dossier 3210
Le Devoir
C.P. 6033
Montréal, H3C 3C9

Assistant au rédacteur en chef d'un journal français destiné aux employés

Une compagnie à intérêts diversifiés, exploitant les ressources forestières canadiennes, requiert les services d'un assistant au rédacteur en chef pour son journal français destiné aux employés. Le tirage de ce journal est de 30,000 copies.

Le candidat(e) doit avoir de l'expérience en photographie et dans le journalisme imprimé. De la compétence en disposition typographique sera considérée un atout. Une bonne connaissance du français parlé et écrit, et de l'anglais parlé, est essentielle. La personne choisie devra résider à Québec, mais ses activités s'étendront dans tout l'est du Canada et dans certaines parties des États-Unis.

Le salaire est proportionné à l'expérience.

Adresser la demande à:

Ms. H. Healey
Cockfield Brown & Co. Ltd.
1 St. Clair Ave. East
4th Floor
Toronto, Ontario
M4T 2V9

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario

Invite les personnes intéressées à faire une demande ou proposer des noms de candidats pour le poste de

DIRECTEUR

Le candidat entrera en fonction le 1er août ou vers le 1er août, succédant au directeur actuel C. C. Pitt qui prend sa retraite

L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario a été créé par décret provincial en 1965 pour oeuvrer dans trois domaines principaux relatifs à l'éducation: les études graduées, la recherche et développement et le développement régional. L'Institut a des effectifs de plus de 2000 étudiants dont plus d'un quart à temps plein. Il comprend également 150 professeurs qui bénéficient du concours d'un important corps de chercheurs.

Le directeur en tant que chef de l'exécutif est responsable de la gestion générale et du bon fonctionnement de l'Institut et est responsable devant le bureau des gouverneurs. On s'attend à ce que le directeur dirige les efforts de l'Institut dans les trois domaines mentionnés plus haut et fasse preuve de leadership à l'intérieur de différents programmes d'études graduées au niveau de la maîtrise et du doctorat. On s'attend aussi à ce que le directeur établisse des liens avec les ministères fédéraux et provinciaux appropriés, avec les systèmes scolaires de la province et avec le monde de l'éducation en général.

Le mandat est de cinq ans et est renouvelable. Le salaire est à débattre.

On est prié de joindre un C.V. à la demande d'emploi ou un texte de soutien à l'appui du ou des noms proposés. Faire parvenir le tout avant le 1er novembre 1979, à:

Dr. Taylor H. Evans
Président du bureau des gouverneurs
Comité pour la recherche d'un directeur
Chambre S1217
L'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario
252 Ouest, rue Bloor,
Toronto, Ontario M5S 1V6

noranda

MINES NORANDA LIMITÉE
Division Matagami
(Mine Lac Mattagami)

Surintendant du département sous-terre

La Division Matagami annonce l'ouverture du poste de Surintendant du département sous-terre présentement inoccupé.

Sous la direction du Gérant de la mine, le Surintendant du département sous-terre est en charge de la direction, de la coordination et du contrôle de toutes les activités minières souterraines.

Le candidat élu devra posséder un diplôme universitaire en génie minier ou un diplôme collégial en technique minière ainsi qu'une expérience pertinente dans le domaine de la supervision des opérations sous-terre.

Le candidat devra être bilingue ou être disposé à apprendre le français.

Matagami, ville moderne de 4,500 habitants, est située dans la région nord-ouest du Québec à environ 120 milles (200 km) au nord-est de Rouyn-Noranda et est dotée de très bons établissements commerciaux, scolaires et sportifs.

Un salaire intéressant, de bons avantages sociaux et une allocation de déménagement sont offerts au candidat. De plus, un logement subventionné lui sera fourni.

Tout candidat intéressé à postuler cet emploi devra faire parvenir son curriculum vitae à l'Adresse suivante:

Directeur du Service du Personnel
Mines Noranda Limitée
Division Matagami
Matagami, Qué.
J0Y 2A0

SHERRITT GORDON MINES LIMITED

Un représentant de Sherritt Gordon Mines Limited sera à l'hôtel Méridien de Montréal les 10 et 11 septembre pour recruter des individus intéressés par les positions suivantes:

INGÉNIEUR INDUSTRIEL EN CHEF

LE TRAVAIL:
Diriger une équipe de professionnels dont la responsabilité est d'améliorer l'efficacité de toutes les phases de l'opération et d'en réduire les coûts.

QUALIFICATIONS:
— Etre diplômé en génie minier ou industriel et avoir une expérience pratique. La connaissance de la recherche et du traitement des données par ordinateur est un sérieux atout.
— Parler, lire et écrire l'anglais (langue de travail).

INGÉNIEUR MINIER SENIOR

LE TRAVAIL:
Les responsabilités incluent la planification de la production minière souterraine, les tracés du développement, des méthodes minières, de la ventilation et de l'analyse technologique.

QUALIFICATIONS:
— Etre un diplômé en génie minier et avoir une expérience en minage sans rail par abattage par tranches d'une banquette (trackless mining from a blasthole stope).
— Parler, lire et écrire l'anglais (langue de travail).

TECHNOLOGISTE EN MAINTENANCE

LE TRAVAIL:
La personne fera initialement partie de l'équipe de mécanique pour acquérir la connaissance de l'équipement du moulin. Elle sera responsable du design, de la mise en oeuvre, de l'administration et de la mise à jour de la maintenance préventive et de routine pour le moulin.

QUALIFICATIONS:
— Etre un technicien en mécanique diplômé ou un technologiste connaissant le dessin.
— Parler, lire et écrire l'anglais (langue de travail).

Le salaire et les bénéfices sont excellents et les vacances sont généreuses. Les frais de relocation sont couverts par la compagnie.

Pour avoir un rendez-vous, composez 285-1450 à l'hôtel Méridien et demandez à parler à I. Cunningham. Si vous êtes incapable d'aller à un rendez-vous, envoyez votre curriculum vitae à:

I. CUNNINGHAM
P.O. BOX 1000
SHERRITT GORDON MINES LIMITED
LEAF RAPIDS, MANITOBA
R0B 1W0

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Découverte de Dome

La découverte de pétrole par Dome Petroleum dans la Mer de Beaufort a fait monter en flèche les cours hier à la Bourse de Toronto, notamment les pétroles et les gazières.

L'indice des 300 valeurs de la Bourse de Toronto a pris 32.52 points à 1,694.44, ce qui représente le gain le plus important réalisé en un jour. Les pétroles et les gazières ont gagné 185.81 points à 3,089.32.

Selon les analystes, le marché était de toute évidence emballé par la nouvelle annoncée mercredi par Dome Petroleum que son puits de Kopamoar M-13, dans la Mer de Beaufort, produira au moins 12,000 barils de pétrole par jour.

Un courtier de la firme Dominion Securities, à Calgary, a déclaré que l'estimation de la production pétrolière fournie par Dome Petroleum se référait au forage du plus bas niveau. La compagnie, dit-il, va maintenant rechercher le pétrole à des niveaux plus élevés.

Les actions Dome Petroleum ont grimpé de 7 1-2 à $48, tandis que Gulf Canada qui possède 25% des parts dans le puits de Kopanoar, a pris 8 1-4 à $80. Les valeurs d'autres compagnies pétrolières ayant des intérêts dans la Mer de Beaufort ont également progressé.

Les aurifères ont atteint le niveau de 2,101.52 à la suite de la flambée des prix de l'or sur le marché de Londres.

Sur un total de 650 valeurs qui ont fait l'objet de transactions, 297 ont enregistré des gains, 166 ont subi des pertes et 187 sont demeurées inchangées.

Le volume s'est inscrit à 8.69 millions d'actions d'une valeur globale de $126.14 millions, contre 7.37 millions d'actions valant $89.31 millions, mercredi.

Parmi les industrielles, Bow Valley Industries a pris 1-2 à $38; United Corp. 5 à $24; Aquitaine of Canada 4 5-8 à $42 3-8; Union Oil of Canada 2 1-4 à $32 1-2 et Imperial Oil A 1 5-8 à $38 1-2.

Par contre, C. and C. Yachts a cédé 20 cents à $3.60; Banque de Nouvelle-Ecosse 1-8 à $24 1-2; Daon Development Corp. 3-8 à $19 5-8; Fidelity Trust 15 cents à $4.40 et Zeller's Ltd A 1-4 à $9 1-2.

Dans le secteur minier, Dome Mines a avancé de 3 3-4 à $50 1-2; Placer Development 2 7-8 à $36 1-2; McIntyre Mines 2 1-8 à $67 1-8. Gulfstream Resources a perdu 40 cents à $1.65 et Pamour Porcupine A 1-8 à $7 3-4.

Enfin parmi les pétroles, Canadian Superior Oil a pris 4 1-2 à $153 1-2; Total Petroleum North America 1 3-4 à $26 1-4 et Numac Oil and Gas 1 1-2 à $47. CanDel Oil a fléchi de 1 à $47 et Sogepet Ltd 10 cents à $1.10.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Aby Gln w	100	$6¾	6¾	6¾	+ ¼
Abitibi	20252	$20⅞	20½	20⅝	+ ⅛
Abitbi 7½p	2100	$48¾	48¾	48¾	+ ¼
Abitbi 10	z60	$52¼	52¼	52¼	
Acklands	100	$16½	16½	16½	+ ¼
Action Trd	1000	68	68	68	— 2
Adanac M	11600	435	420	435	+10
Advocate	500	)30	230	230	
Afton Min	2300	$19	18⅝	18¾	+ ¼
Agnico E	18750	$8	7¾	7⅞	
Agra Ind A	1851	$6	6	6	
Akaitcho	8500	115	106	108	— 1
Albany	95800	133	120	127	+ 6
Alt Energy	6915	$39½	38⅝	39¼	+1⅜
Alta Gas A	34147	$24⅛	23¾	23¾	
Alta G D p	10	$260	260	260	+10
Alta G 9.76	110	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Alta G 6⅜	11310	$33½	33⅛	33⅛	+ ⅛
Alta Nat	200	$69	67	69	+ 5
Alcan	9695	$45⅝	45⅛	45⅛	— ⅛
Algoma St	24435	$30	29¾	30	+ ½
AStel p	900	$26¾	26⅜	26¾	+ ½
Alumin 4 pr	250	$16½	16½	16½	
Am Bonza	17985	$23	22½	22⅝	+ ¼
Am Larder	25000	35	33	33	— 1
Am Eagle	19100	370	355	370	+25
A Led	246400	68	57	62	+ 7
Andres W A	2010	$13¾	13⅛	13⅜	+ ⅛
Andres W B	300	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅛
Ang CT 290	100	$34	34	34	— 1
Ang D Gld	2100	175	165	165	+10
Ang U Dev	2200	490	490	490	
Aquitaine	85747	$43	39¼	42⅜	+4⅝
Argus	100	$19	19	19	— 1
Args 250 p	z50	$32⅞	32⅞	32⅞	
Argus B pr	z50	$33¼	33¼	33¼	
Argus C pr	450	$9⅝	9⅝	9⅝	
Asamera	18150	$19⅛	18¼	18⅝	+ ⅜
Asbestos	1160	$43¼	42¼	43¼	+1⅛
Asoc Porc	11800	160	151	153	— 5
Atco A	4100	$19½	18⅞	19½	+ ⅜
Atl C Cop	500	78	78	78	— 2
Atlas Yk	36000	95	90	94	+ 4
Ato Hard A	1800	$16¾	16¾	16¾	
BC Sugar A	717	$38¾	38¾	38¾	— ¼
BP Can	6590	$33¼	32⅜	32⅞	+ ¾
Banister C	7350	$12⅛	11¾	12	+ ¼
Bank Mtl	12006	$24¾	24¼	24½	
Bank N S	10186	$24⅝	24¼	24½	— ⅛
Bankeno	28825	405	350	390	+30
B Cdn Nat	3823	$14½	14¼	14¼	— ¼
Barex	7000	12	11	11	
Bary Expl	7500	145	145	145	— 3
Belding A	z95	350	350	350	
Bell Canad	57116	$22¾	22	22⅜	+ ⅜
Bell C pr	300	$29⅞	29⅞	29⅞	
Bell D pr	140	$65	65	65	+ ⅝
Bell 2.28	z50	$32⅝	32⅝	32⅝	
Bell 1.80	400	$23⅛	23	23⅛	
Bell 1.96	4250	$27⅛	26½	27⅛	+ ⅝
Beth Cop	200	$19½	19½	19½	
Bl Ha 0k	28500	33½	31½	31½	— 2
Black P A	1600	$17¼	16⅞	17¼	+ ¼
Blakwod A	100	$6	6	6	
Bombr	z38	$12½	12½	12½	
Bonza O	40210	$9½	9	9	+ ⅛
Border C	700	380	365	380	
Bow Val	107407	$39	32⅞	38	+5½
Bralor Res	600	$17¾	17	17¾	+ ⅜
Bramalea	1425	$20⅛	20	20⅛	+ ⅛
Brascan A	19730	$23⅞	23½	23⅞	+ ½
Brenda M	3800	$23⅛	22	23	+1¼
Brinco	3950	$8¾	8¼	8¾	+ ¼
BCFP	4095	$27⅜	27¼	27¼	
BCFP pr	z50	$39	39	39	
BCRIC	160615	$7⅜	7	7⅜	+ ¼
BC Phone	2900	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
BCPh 1956	z4	$55¾	55¾	55¾	
BCPh 4.84	200	$15¼	15¼	15¼	
BCPh 5¾p	100	$68	68	68	— 2
BCPh 6 pr	130	$72	72	72	— 1
BCP 7.04 p	100	$22½	22½	22½	
BCP 10.16 p	324	$26½	26½	26½	+ ¼
Broul Reef	7200	65	63	64	+ 2
Brunswk	37703	$11	10¼	10⅞	+ ⅜
Budd Can	100	$7¾	7¾	7¾	+ ⅛
CC Yachts	1100	375	360	360	—20
CAE	2750	$13¼	13	13	— ¼
Cad Frv	4549	$23⅛	23	23	
Cad Frv A	370	$9⅞	9⅞	9⅞	— ⅛
Cal Pow A	1577	$46½	46	46½	+ ½
Cal P 10 p	30	$108¼	108	108	
Cal P 9.80	50	$104¼	104¼	104¼	
Cal P 9.75	55	$104	104	104	
Calvert	27300	75	72	72	
Cam Mine	8400	31½	31½	31½	— ½
Camflo	10200	$17⅜	16¾	16¾	— ¼
C Chib A	18850	$9⅜	8⅞	9⅛	+ ⅜
Camp RL	11840	$26⅞	26¼	26⅝	+ ½
Can Cem	800	$13¼	13⅛	13¼	+ ⅛
CCe Cp	2600	$15½	15½	15½	
CDC pr B	988	$128	126½	127¾	— ¼
Can Malt A	125	$34⅜	34⅜	34⅜	+ ⅜
C Nor West	5300	$14¼	14	14¼	+ ¼
C Packrs	2650	$28½	28⅜	28⅜	— ⅛
Can Perm	1950	$18¼	18⅛	18¼	+ ⅛
C Perm 6¾	600	$25	24¾	25	+ ¼
CS Pete	13550	$6⅜	6⅛	6⅜	+ ⅛
Can Trust	1900	$26	26	26	
C Trust 7¼	1250	$20⅜	20	20⅜	— ⅛
C Tung	920	$24¾	23½	24¾	+ ¾
Cdn Arrow	10600	107	100	100	— 5

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
CCablesy A	500	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
C Cable w	208	155	155	155	— 5
Cdn Cel	130	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
C Curtis	1000	80	80	80	
C Formost	300	$7⅝	7½	7⅝	
CG Invest	3292	$23	23	23	
C Hidrogas	8700	$14¾	14⅝	14¾	+ ⅛
C Homestd	9100	$21½	20¼	21¼	+ 1
Cl Bk Com	27780	$27⅛	26⅝	26⅞	+ ¼
CIL	z10	$21⅞	21⅞	21⅞	
CIL pr	z12	$43½	43½	43½	
C Manoir	1100	$6¼	6⅛	6¼	
C Marconi	300	$16⅜	16¼	16¼	— ¼
C Merrill	10700	$23	23	23	
CNat R	30209	$6½	6⅛	6⅜	
C Ocdental	1245	$39⅞	39⅝	39⅝	+ ⅛
C Ocdntl p	400	$27¾	27¾	27¾	
CP Inve	31795	$34¾	34⅛	34¾	+ ¾
CP Ltd	41675	$37⅜	37⅛	37½	+ ½
CPL A p	z60	$9⅜	9⅜	9⅜	
CPL U K p	112	$5⅞	5⅞	5⅞	— ⅛
C Reserve	22250	$20	19⅝	20	+ ⅜
Cdn Sup O	1728	$154	150	153½	+4½
Cdn Tire A	3703	$29½	29⅜	29⅜	+ ⅛
C Ulities	19450	$20⅛	20	20	
CU 10¼	500	$26¾	26½	26¾	— ¼
CU 7.30	128200	$23	22¾	23	+ ¼
Canbra	300	445	445	445	+15
Candel Oil	3620	$47	46	47	— 1
Canray	20800	255	242	255	+ 6
Canron A	7325	$31½	31	31½	+ ½
Cara	6406	$17	16½	17	
Carl Ok	15530	$6½	6¼	6½	+ ¼
Carl B p	z50	$32	32	32	
Carma A	3810	$15¾	15⅛	15¾	+ ⅝
Cassiar	2000	$12	11¾	12	+ ¾
Cassidy L	500	475	475	475	
Celanese	1850	$5⅞	5¾	5⅞	
Cenex	9200	171	160	170	
Cent Pat	7500	265	265	265	— 4
Chncir	31116	$5½	495	5½	+55
Cherokee	13900	$12¾	11¾	12⅛	
Chib Kay	12000	19	18½	19	
Chib M	3000	73	73	73	+ 3
Chieftan D	8970	$28½	26¾	28	+1⅛
Chieftain p	500	$210	208	208	— 2
Chimo	3400	175	175	175	— 3
Chromaco	120	275	275	275	
Chrysler	3150	$10	9¾	10	+ ¼
CHUM B	100	$11	11	11	
Coch-Dun	500	$10¼	10	10¼	+ ¼
Cockfield	200	465	465	465	
Coin Lake	3000	28	28	28	
Comb Met	23900	42	40½	40½	—1½
Cominco	8560	$47	46½	46⅝	+ ⅜
Comrcl O G	19600	325	320	325	
Compr Ap	210	$13¾	13½	13½	— ¼
Comtech	1075	260	255	260	
Coniagas	500	134	134	134	+ 9
Con Bath A	54476	$14⅞	14¾	14¾	
Con Bath p	600	$18¾	18¾	18¾	
Con Fardy	2551	390	375	390	+15
C Durham	10000	180	172	172	— 3
C Marben	11000	250	225	230	—25
C Morisn	10800	240	225	225	— 5
Cons Prof	9500	85	82	82	
C Rambler	1300	276	275	275	
C Rexspar	2100	70	65	65	— 8
Con Textle	1300	$7¼	7	7	
Con Distrb	15200	$15¾	15⅝	15⅝	— ¼
Cons Gas	35133	$27⅞	27⅛	27½	+ ½
Con Gas B	z10	$74⅝	74⅝	74⅝	
Con Gas D	1100	$36½	36	36½	+ ⅛
Con Glass	1200	$16	16	16	+ ½
Control F	500	$5	5	5	
Conuco Ltd	8115	$5⅝	5⅜	5⅜	— ¼
Conventrs	10700	$10½	10	10½	+ ⅜
Conwest	1500	$7	7	7	
Cop Fields	1510	$6⅞	6⅞	6⅞	
Corby vt	605	$29	28¾	29	+ ⅜
Corby B	200	$27¼	27¼	27¼	+ ½
Coseka R	24520	$10⅜	10	10¼	+ ¼
Costain Ltd	3100	$10	10	10	
Courvan	23300	55	50	53	+ 3
Craigmt	5638	$6⅝	6¼	6⅜	— ⅛
Crain R L	450	$13	12¾	12¾	— ¼
Crestbrk	1050	$18	17½	18	
Crwn Life	400	$65	65	65	+ 1
Crush Intl	200	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Cuvier M	5600	67	65	65	— 3
Cyprus	11795	$17¼	16½	17⅛	+ ⅜
Czar Res	61820	$15½	14¼	14¼	+ ¾
Czar Res p	800	$37⅞	35¾	35¾	+ ¾
DRG Ltd A	100	$6⅜	6⅜	6⅜	
Dale-R	100	$18⅛	18⅛	18⅛	— ¼
Daon Dev	7570	$20	19⅝	19⅝	— ⅜
Daon 8⅝ p	3900	$9⅞	9⅜	9⅜	+ ⅛
D Eldona	3200	135	133	133	
Delhi Pac	5775	68	63	68	+ 3
Denison	21150	$29¼	28½	28⅝	— ⅛
Dicknsn	27280	$9⅝	9¼	9⅜	+ ¼
Digtech	2500	$5¼	5⅛	5¼	
Discovry	2500	120	116	116	— 9
Doman I	5100	$9	8⅝	8¾	+ ⅛
Dome Mine	39705	$52	47½	50½	+3¾
D Pete	503503	$48½	46¾	48	+7½
D Bridge	1690	$38½	38½	38½	+ ½
DExplor	69400	46	43	46	+ 3
Dofasco A	1740	$35	34¾	34¾	— ¼
Dofasco p	100	$63½	63½	63½	+ ⅞
Dom Store	150	$19⅜	19⅜	19⅜	
D Textie	2500	$14	14	14	+ ⅛
Domlim A	100	$15	15	15	— ⅛
Domtar	4594	$28⅛	27¾	27¾	
Dr Mc C A	300	$14½	14½	14½	+ ¼
Dunraie	8567	76	75	75	
Du Pont A	805	$22½	22⅛	22½	+ ⅜
Dustbane	400	$9	9	9	— ¼
Dylex L A	2100	$12½	12½	12½	+ ⅛
Dynamar	18600	305	295	305	+13
E-L Fin	2560	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
East Sul A	2200	275	275	275	— 5
Estn Prov	600	$9⅛	9	9	— ⅛
Ego Res	6900	255	252	254	+ 1
Emco	1840	$12½	12⅜	12½	
EquiTrust	500	410	405	405	— 5
Exquisite	752	405	405	405	+ 5
Extd A	200	$8⅞	8⅞	8⅞	+ ⅛
Falcon C	25622	$9	8½	9	+ ⅜
Fibrg Nik A	11976	$72	71	71½	+ ½
Fed Ind A	500	$7	6⅞	6⅞	— ⅛
Fed Pion	400	$35½	35½	35½	
Fidelity Tr	1300	445	440	440	—15
Finning T	400	$36	35	36	+ ½
F Calvary	6850	370	360	365	—25
F Cty Tr B	100	$9¼	9¼	9¼	+ ⅛
F Cty Tr C	100	$8	8	8	
F Mar	26480	190	180	185	+ 1
Foodex p	1100	$8	7⅞	7⅞	— ⅛
F Sea A pr	200	$8⅛	8⅛	8⅛	
Francana	1600	$13¾	13¼	13¾	+ ½
Fraser	500	$16¾	16¾	16¾	— ⅛
G M Res	35312	$6⅝	5⅞	6½	+ ⅜
Garbell p	1000	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Gaz Metr	614	$6	5⅞	6	
Gen Baker	700	$10⅛	10	10	— ¼
G Distrb A	100	$7¾	7¾	7¾	
G Distrb w	500	251	251	251	— 4
GMC	550	$68¾	68¾	68¾	+ ¼pr

MONTRÉAL

Pétroles en vedette

Les cours étaient à la hausse dans un marché modéré à la Bourse de Montréal hier, les pétrolières ayant fait monter l'indice composé de 5.33 à 288.50.

Le volume s'est inscrit à 731,054 actions et 1,584 options, contre 588,887 actions et 2,023 options, mardi. Les résultats de mercredi n'étaient pas disponibles par suite d'une panne technique à la Bourse de Montréal.

L'indice des pétroles a grimpé de 23.51 à 511.85, BP Canada ayant pris 7-8 à $33; Gulf Oil 7 3-4 à $80; Home Oil A 1-4 à $82 1-2; Imperial Oil A 1 3-8 à $38 1-4 et Shell Canada 5-8 à $27 1-4.

Les industrielles ont progressé de 6.37 à 294.08; les services publics 4.30 à 247.12 et les bancaires 0.56 à 320.4. Les papetières ont glissé de 0.08 à 183.51.

Sur un total de 166 valeurs qui ont fait l'objet de transactions, 68 ont enregistré des gains, 45 ont subi des pertes et 53 se sont maintenues.

Dome Petroleum a pris 6 1-2 à $48 sur un volume de 42,900 actions. Hudson's Bay a progressé de 1-8 à $27 3-8; Aquitaine 3 7-8 à $42 3-8; Alberta Gas Trunk Line A 5-8 à $33 1-2; Falconbridge Nickel A 1 à $72; CP Ltd 1-2 à $37 3-8 et Norcen Energy Resources 1 1-4 à $27 3-4. Par contre, Alcan a cédé 3-8 à $45 1-4.

Parmi les spéculatives, Stanford Mines A a avancé de 19 cents à $2.34 sur un volume de 56,000 actions; Muscocho Explorations, 5 cents à 99 cents sur un volume de 29,250 actions et Cadillac Explorations 3 cents à 98 cents sur un volume de 18,000 actions. Queenston Gold Mines a cédé 3 cents à 98 cents sur un volume de 22,816 et Dumont Nickel 2 cents à 35 cents sur un volume de 20,000 actions.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abitibi	4605	$20¾	20½	20½	
Abitibi Asb	2000	73	73	73	
Alta Gas T	5300	$24⅛	23¾	23¾	+ ¼
Alta GT J	20300	$33½	33⅜	33½	+ ⅜
Aldona	200	118	118	118	+2
Alcan	1850	$45½	45¼	45¼	— ⅜
Algoma	200	$30	30	30	
Aquitaine	22575	$43	39	42⅜	+3⅞
Bank Mtl	4458	$24⅝	24½	24⅝	+ ⅛
Bq CN	11481	$14½	14¼	14½	
Banque Pro	1742	$14⅝	14½	14½	
Bell Canad	11927	$22¾	22	22½	+ ¾
Bell pr F	100	$23	23	23	— ⅜
Bell pr G	1400	$26¾	26½	26¾	+ ¼
Belchas	500	38	38	38	—2
Bluewtr	3675	$23¾	19⅞	20½	+1½
Bomb Inc	1200	$13	13	13	
Borealis Ex	100	$5⅜	5⅜	5⅜	— ⅛
BP Can	12540	$33¼	32⅜	33	+ ⅞
Brcan A	14700	$24	23½	24	+ ½
BC Phone	700	$17¼	17¼	17¼	— ⅛
BrCon Oil	1000	15	15	15	+2
Brinco	543	$8⅜	8½	8⅜	— ⅜
Bruneau	500	27	27	27	—3
Brunswk	500	$10½	10½	10½	+ ¼
CAE A	200	$13	13	13	— ⅜
Cadil Ex	18000	99	94	98	+3
C Cem C	200	$15½	15½	15½	
C Perm M	500	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
C Cellulose	450	$9⅝	9⅝	9⅝	— ⅛
C Imp Bank	905	$27	26¾	26¾	— ⅛
CP Inv	3535	$34½	34⅛	34¼	+ ¼
Cdn Tire A	500	$29½	29⅜	29½	+ ¼
C Util	3600	$20	20	20	— ⅜
CP Ltd	13510	$37¾	37⅛	37⅜	+ ½
Carl Ok	860	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Celanese	200	$5⅞	5¾	5⅞	
Chesb	340	115	115	115	—2
Chrysler	950	$9⅞	9¾	9⅞	— ⅛
Cominco	500	$46⅝	46⅜	46⅜	
Cons Imp	6000	18	17	18	+1
C Bath A	1160	$15	14⅝	14⅝	
C Sum	5000	16	16	16	
C Text	500	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Con Gas	8940	$27¾	27⅛	27½	+ ⅜
Con Glass	400	$16	16	16	+ ½
Denison	100	$28¾	28¾	28¾	—1¼
Dome Mns	1500	$51¼	49½	51¼	+7¼
Dome Pete	42900	$48⅜	47	48	+6½
Dom Store	1100	$19⅜	19⅜	19⅜	+ ⅛
Domtex	1600	$14	13⅞	13⅞	
Domtar	1255	$28⅛	27¾	27¾	— ¼
Donohue	100	$16	16	16	
Dumgmi	2000	310	310	310	
Dumont	20000	39	35	35	—2
Dyn Mn	9000	69	65	65	—3
Dyn M Wts	13500	13	13	13	
Min est M	10100	195	185	195	
Fal Nck A	14975	$72	71	72	+1
FCA Inter	1700	330	330	330	
Fulcr 6p	100	$10	10	10	+ ⅛
Genstar	1258	$26	25¾	26	+ ½
Goldex	6000	70	70	70	
Gma Lee	5200	160	155	155	—5
Gulf Can	13810	$81	78½	80	+7¾
Hawker	100	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Home A	2316	$82½	82½	82½	+ ¼
H Bay MS	1700	$25½	25⅛	25½	+ ½
H Bay Co	35215	$27⅜	27¼	27⅜	+ ⅛
H Bay pr A	109	$21⅞	21⅞	21⅞	— ⅛
HB Oil Gas	800	$82¾	81	82¾	+2
IAC	2300	$16⅛	15⅞	16⅛	+ ¼
Imp O A	12226	$39⅜	37½	38¼	+1⅜
Imasco	100	$44¾	44¾	44¾	+ ½
Inland Gas	100	$14	14	14	— ½
Inco	10481	$24⅜	23⅞	24⅜	+ ½
IU Int	7930	$15¼	14⅞	15⅛	+ ⅛
IPL A	125	$18⅛	18⅛	18⅛	— ⅛
Kaiser Re	2000	$33½	32¾	33	+ ⅜
Kiena	14050	$6½	6⅛	6⅜	+ ¼
Labatt A	300	$24⅛	24⅛	24⅛	+ ⅛
Laur F pr E	345	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Lynx Exp	3000	42	42	42	+2
MB Ltd	10200	$29	28⅜	29	+ ⅛
Maislin	100	$6	6	6	
Mass Fer	700	$12¾	12⅜	12¾	
Mas F A	575	$24	24	24	+ ¼
Mercantl	100	$16½	16½	16½	— ¼
Micc In	100	$12¾	12¾	12¾	—1¼
Mid Ind	2000	43	43	43	
Mitch B	500	$18½	18½	18½	+1
Molson B	200	$26½	26½	26½	+1⅜
Moore	540	$39	39	39	+ ¼
M Rice A	100	$26	26	26	— ⅛
MRice c	200	$18⅜	18⅜	18⅜	
Muscoch	29250	103	94	99	+5
NB Tel	250	$22¼	22⅛	22¼	+ ¼
Newfld A	100	$19¾	19¾	19¾	—¾
Nfld Tel	1000	$11⅛	11	11	— ¼
N Insco	2600	48	45	45	
Normick	200	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅜
Noranda	13300	$18½	17⅞	18¼	+ ⅜
Norcen	15516	$28¼	27¼	27¾	+1¼
Norc D	920	$51¼	51¼	51¼	+1
Nor Tel	100	$48	48	48	+ ½
Petrofina	618	$41⅜	41½	41½	— ¾
Phoenix wts	1400	145	140	140	
Placer	1790	$37	34¼	36½	+2¾
Powr Crp	800	$15½	15⅜	15⅜	— ⅛
Prefac A	1000	185	185	185	+5
Provigo	2100	$27½	27½	27½	— ¼
Que Expl	7000	48	48	48	+2
Queenstn	22816	116	98	98	—3
Reitman A	2500	$17½	17½	17½	
Res Ser	2000	$5½	5½	5½	+75
Rio Algom	400	$32	31¾	32	— ¾
Rolland	200	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Rothm B p	130	$16	16	16	— ⅛
Royal Bank	2840	$43½	43½	43½	
R Trco A	316	$15⅜	15¼	15⅜	— ¼
Scott A	100	$12⅜	12⅜	12⅜	— ¾
Seagram	200	$35⅝	35⅝	35⅝	+ ⅜
Shell Can	10228	$27¾	26¾	27¼	+ ⅜
Sil Stack	6700	400	380	380	
Sim Srs A	100	$8	8	8	
S Srs A r	2639	16	16	16	— ½
Stafrd	56000	235	218	234	+19
Stelco A	2110	$29⅜	29¼	29¼	— ⅛
Steinbg A	100	$27	27	27	
Talismn	11000	49	46	49	+4
Tele Met B	300	$20¾	20¾	20¾	— ¼
Tor Dm Bk	333	$25⅝	25⅝	25⅝	+ ¼
Tot Pet A	8450	$27	25	26⅜	+1⅜
Tot Pet wt	500	$15¾	15¾	15¾	—2¾
Traders A	110	$16	16	16	
Tr Can PL	4521	$23	22¾	22¾	
TGC rt	42982	120	115	120	
Unigesco B	5000	270	270	270	+20
Union G A	250	$11⅞	11⅞	11⅞	— ¼
Untd Asbes	11200	430	410	410	
UAP In A	100	$20	20	20	
Val Mr A	700	72	72	72	+1
Velcro	225	$13¼	13¼	13¼	+ ¼
Walk A	1290	$45¾	44¾	45¼	
Wcoast Tra	3000	$15¾	15⅝	15⅝	+ ¼
Wcoat wt	3774	$6¼	6⅛	6¼	+ ¼
Wrightbr	500	45	45	45	
York Lam	2700	185	185	185	+5
Trust Units					
BM—RTun	100	$11¼	11¼	11¼	— ⅛

DEVISES

Voici les taux des devises tel que fournis par la Banque Canadienne Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne.

Afrique du Sud	Rand	1

Tension croissante sur les monnaies

Un marché agité pousse l'or à $340

LONDRES (Reuter et AFP) — La « ruée vers l'or » s'est ralentie hier après-midi après une matinée particulièrement agitée au cours de laquelle le métal précieux avait gagné jusqu'à plus de dix dollars l'once par rapport au cours de la veille.

Au fixing de l'après-midi, l'or a coté 335.50 dollars contre 340.85 le matin. En fin de journée, le métal se négociait à 331 dollars ont déclaré des cambistes.

Dès l'ouverture, les cours montaient en flèche. Le mouvement était entretenu par une flambée d'achats originaires notamment du Proche-Orient et stimulés par les niveaux records de ces derniers jours.

Estimant toutefois que les cours ne pourraient se maintenir longtemps à ces niveaux « historiques » des cambistes ont joué à la baisse vendant d'importantes quantités d'or. En raison de ces ventes, l'or ne s'est pas maintenu à Londres au cours de 338.25 dollars atteint auparavant à Hong Kong.

L'or a crevé la barrière psychologique des 320 dollars l'once il y a trois jours alors qu'il se négociait à 285 dollars l'once il y a un mois. Cette année seulement, l'or a augmenté de $120 l'once, soit une hausse de 34%.

Selon les cambistes, la hausse actuelle du métal est le résultat des craintes des milieux d'affaires d'une accélération de l'inflation dans le monde, et plus particulièrement aux Etats-Unis et des risques de récession économique.

Dans les périodes d'incertitude, l'or devient l'un des placements privilégiés des spéculateurs. D'ailleurs, selon les spécialistes, d'importants achats de métal jaune ont été faits par des intérêts arabes.

Les producteurs de pétrole détiennent d'importantes quantités de dollars. En les vendant pour acheter de l'or il contribuent à faire monter le prix du métal jaune mais aussi à faire baisser la devise américaine.

Enfin, les cours record de ces derniers vingt-quatre heures sont également la conséquence de la dernière abjudication international à 333.24 dollars, soit au-delà des 329 dollars atteints en clôture sur les marchés européens.

L'argent est également en hausse, se négociant à environ 12 dollars au cours de l'après-midi.

Conséquence immédiate de la « ruée » sur les métaux précieux, le dollar s'est effrité hier sur l'ensemble des places financières. Selon les cambistes, le système fédéral de réserve américaine est intervenue sur le marché des changes pour soutenir le dollar.

Il a coté sur les places européennes 1.8125 mark (contre 1.8198 en clôture la veille), 1.6387 franc suisse (1.6530), 4.2292 francs français (4.2462) et 220.65 yen (221.40). La livre sterling a clôturé à 2.2475 dollars contre 2.2423 la veille.

Mais cette ruée vers l'or et l'argent a aussi été accompagnée hier d'une tension croissante au sein du système monétaire européen. Notamment, la couronne danoise a dû être soutenue pour l'empêcher de tomber en deçà du « plafond » autorisé.

A l'approche du weed-end, des rumeurs de dévaluation de cette monnaie ont recommencé à circuler, de même que celle d'une réévaluation du mark, à l'autre extrémité.

Le dollar a dû être soutenu pour sa part, par rapport à plusieurs monnaies, notamment le mark et dans une moindre mesure la livre sterling.

Nordair: une première rencontre «fructueuse»

par Michel Nadeau

Les cinq groupes québécois présentement intéressés à l'acquisition de la compagnie Nordair se sont rencontrés hier au dixième étage des bureaux du ministère des Transports à Montréal.

Le ministre, M. Lucien Lessard a tout simplement déclaré que la rencontre avait été « fructueuse ».

C'était la première fois que toutes les parties qui, au Québec, songent à acquérir Nordair se rencontraient pour discuter d'une action commune.

Les commentaires ont été fort laconiques. On a parlé d'objectifs communs et de mesures à prendre pour les atteindre. Mais rien de précis n'a semblé émergé de cette première réunion auquel participait le président de Québecair, M. Alfred Hamel, le président de Nordair, M. A.F. Lizette, le président au conseil de cette dernière entreprise, M. Roland Lefrançois, le vice-président et directeur général de la Société d'investissement Desjardins, M. Paul Gauthier, M. Bernard Fortin, de la Fédération des Caisses d'entraide de même que le conseiller juridique de cet organisme, M. Jean Guy, deux représentants du groupe Inuk Makivik de Fort Chimo et des représentants du ministère québécois des Transports.

Le ministre Lucien Lessard aura réussi à faire assoir à ses côtés les deux hommes les plus impliqués dans cette éventuelle transaction: MM. Lizette et Hamel.

Il faudra résoudre un double problème. D'abord la répartition des actions de la nouvelle compagnie de gestion qui prendrait le contrôle des deux transporteurs aériens. Présentement, M. Hamel contrôle presque tout le capital de Québécair, les Caisses d'entraide détiennent environ 11% de Nordair alors que le reste est entre les mains de Air Canada qui doit le remettre à l'entreprise privée prochainement. Chacun des cinq groupes est prêts à participer financièrement. Tout le monde veut cependant être parmi ceux qui auront le contrôle majoritaire de la compagnie. Il pourrait y avoir des coalitions et ententes entre certains actionnaires afin de s'assurer des droits de vote de plus de 50% des actions.

Un problème tout aussi important est celui du personnel cadre de la nouvelle compagnie qui naîtrait de la fusion Québécair-Nordair. Il ne fait aucun doute que pareil regroupement sème l'inquiétude chez les dirigeants des deux compagnies qui se sentent menacés par la fusion. Il faudra donc trouver des mécanismes pour permettre l'intégration des deux compagnies et voir comment pourrait se faire ce mariage sans trop de douleurs dans le « management » de Québecair et de Nordair. Les deux présidents, MM. Hamel et Lizotte chercheront alors à défendre les vertus et mérites de leurs cadres respectifs. Mais comment montrer que tel employé est meilleur que son vis-à-vis chez Nordair ou Québecair et que c'est lui qui doit avoir le poste dans la nouvelle compagnie? Les discussions seront longues et ardues mais il semble qu'un accord est possible avant le 30 septembre. Le cabinet fédéral en visite à Québec serait alors heureux d'annoncer le dénouement de l'affaire.

Les négociations pour l'achat d'Asbestos dans l'impasse

par Jean-Claude Picard

QUEBEC — Les négociations en vue de l'achat de la société Asbestos sont dans l'impasse et le gouvernement québécois attend maintenant le jugement de la Cour suprême sur la constitutionnalité de la Loi 101 avant de décider s'il nationalisera ou non les actifs de ce producteur d'amiante.

Voilà ce qui se dégage des propos tenus hier par le premier ministre, M. René Lévesque, alors qu'il participait, en compagnie de son collègue, M. Bernard Landry, à une conférence de presse donnée à l'occasion du lancement de la politique économique du gouvernement.

En réponse aux questions des journalistes, M. Lévesque a d'abord confirmé que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui est le négociateur du gouvernement dans ce dossier, avait fait rapport de l'état des pourparlers à la dernière séance du cabinet et que des décisions seraient annoncées sous peu.

Le premier ministre s'est ensuite lancé dans une longue distribe contre l'utilisation qu'a faite la société Asbestos des débats judiciaires qui ont actuellement cours autour de la Loi 101 et a conclu que le gouvernement avait bien hâte que la Cour suprême du Canada statue sur la constitutionnalité de cette loi.

Or cette question de la constitutionnalité de la Charte de la langue française a un rapport direct avec l'expropriation éventuelle de la société Asbestos puisque c'est là un des arguments majeurs qu'utilise cette société pour obtenir une injonction interdisant la nationalisation.

En somme, General Dynamics, qui possède 54% des actions de la société Asbestos, a invoqué devant la Cour supérieure du Québec et invoque maintenant devant la Cour d'appel le fait que les lois 70 et 121, qui permettent l'expropriation, pourraient elles aussi être déclarées inconstitutionnelles si la Loi 101 était elle-même jugée comme allant à l'encontre des disposition de la constitution canadienne.

Depuis l'adoption de la Loi 101, la version officielle des lois québécoises est rédigée uniquement en français. C'est en vertu de cette disposition que toutes ces lois pourraient maintenant être déclarées invalides si la Cour suprême du Canada jugeait qu'il est inconstitutionnel de rédiger des lois uniquement en français.

A cet égard, le gouvernement du Québec espère que la Cour Suprême tranchera cette question dès le début du mois d'octobre, date où elle doit reprendre ses travaux. Jusqu'ici, la Cour supérieure et la Cour d'appel du Québec ont déjà estimé que cet article de la Loi 101 était inconstitutionnel.

C'est pourquoi le gouvernement attendra cette décision avant d'appliquer ou non la Loi 121 qui permet d'exproprier les actifs de la société Asbestos.

Quant aux autres procédures judiciaires entamées par cette société, on sait maintenant que c'est à la fin du mois d'octobre que la Cour d'appel entendra la demande d'injonction mais il se peut que cette demande tombe d'elle-même s'il advenait que la Cour suprême confirme la constitutionnalité de la Loi 101. Plus tôt cet été, General Dynamics n'avait pas réussi à obtenir pareille injonction devant la Cour supérieure.

Quant aux négociations en vue d'un achat de gré à gré, il semble bien qu'elles soient dans l'impasse la plus totale. Officiellement, les pourparlers ne sont pas rompus mais, dans les faits, on admet, à Québec, que la dernière ronde de discussions entre M. Pariseau et le vice-président de General Dynamics, M. Fisk, n'a rien apporté de neuf.

La pierre d'achoppement de ces pourparlers, qui traînent depuis des mois, tient toujours au prix à payer. Le gouvernement offre $42 l'action tandis que la société General Dynamics réclame $100 l'action. Ces jours derniers, les actions se transigeaient en bourse autour de $42.

Il y a maintenant deux ans que le gouvernement a annoncé sa politique de l'amiante et son intention d'acheter la société Asbestos. Hier, le premier ministre a réaffirmé que l'intention du gouvernement n'avait pas changé.

◆ Richesses

Suite de la page 15

En second lieu, on propose dans l'énoncé gouvernemental l'application d'un plan de consolidation des exploitations selon les substances. Ce plan privilégiera le cuivre, l'amiante, l'or et le niobium. Il visera à assurer une meilleure adéquation entre la production de minéraux bruts et les capacités de transformation par le développement de nouvelles capacités soit d'extraction (le cuivre), soit de concentration du minerai (l'or), soit de transformation en produits finis ou semi-finis (le niobium et l'amiante). Par ailleurs, l'énoncé de politique économique annonce la création d'un Conseil de recherche minière regroupant les divers intervenants. Ce conseil aura pour fonction de subventionner la recherche et le développement minier. Enfin, au plan de la mise en marché des produits miniers, le gouvernement entend profiter de notre position préférentielle en matière d'approvisionnement pour négocier des ententes bilatérales avec des pays industrialisés fortement dépendants de l'extérieur et à la recherche d'approvisionnements sûrs, stables et à des prix compétitifs.

Dans le secteur forestier, le document propose une présence accrue d'intérêts québécois et un développement accéléré de notre principale industrie d'exportation. Cette présence accrue d'intérêts québécois à l'exploitation sera assurée par une participation directe et importante de capitaux québécois à toute nouvelle implantation dans l'industrie des pâtes et papiers. De plus, le gouvernement entend protéger toute entreprise existante contrôlée par le secteur privé québécois contre la mainmise étrangère.

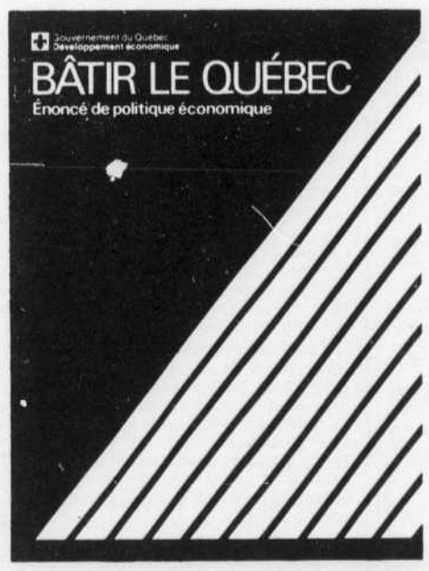
La politique énoncée fait reposer le développement de l'industrie forestière sur l'aménagement intensif de la forêt publique au moyen du reboisement et de l'ensemencement. Cet aménagement intensif sera rendu possible par la création d'un fonds forestier et par l'accès de petits propriétaires privés à quatre programmes d'aide. De plus, différentes mesures de rationalisation de l'exploitation viendront compléter le programme déjà annoncé de modernisation de l'industrie des pâtes et papiers; ce programme, rappelons-le, prévoit des stimulants financiers couvrant jusqu'à 25% du coût des investissements pour les changements de procédés de pâte, pour la protection de l'environnement et pour la conservation de l'énergie. Il devrait rétablir solidement la position dominante du Québec comme producteur et exportateur de pâtes et papiers.

Enfin, le développement du secteur agro-alimentaire occupe une place importante dans l'énoncé de politique économique. Les objectifs de la politique du gouvernement dans ce domaine sont une protection des terres agricoles, un accroissement de la valeur ajoutée québécoise, une amélioration de la productivité et de la rentabilité, une augmentation du degré d'autoapprovisionnement par une expansion des exportations et une substitution aux importations et enfin une complémentarité plus grande des activités de transformation, de distribution et de production.

Le ministre Landry a précisé par ailleurs que, sans négliger d'autres productions, les politiques gouvernementales privilègieront le développement de la production bovine, de la production de céréales pour l'alimentation animale et la production horticole. De très nombreux moyens d'actions seront mis en oeuvre, allant de l'extension des régimes d'assurance stabilisation des revenus à de nouvelles catégories de producteurs jusqu'à la création, par exemple, d'une régie québécoise des grains.

En ce qui a trait à la relance des pêches maritimes le document rappelle les diverses mesures du plan quinquennal de $110 millions récemment annoncé. Celui-ci aura pour effet de doubler d'ici 1985 les captures de poissons, de créer 300 emplois en mer tout en augmentant de façon sensible le revenu moyen des pêcheurs, et de susciter l'apparition de 2,000 emplois dans les usines de transformation.

Procurez-vous l'énoncé de politique économique chez l'Éditeur officiel



"Bâtir le Québec", énoncé en faveur d'une politique économique axée sur nos principaux atouts, relève les grands défis actuels, la performance, le développement, le financement de l'économie québécoise, souligne le rôle des agents économiques, la mise en valeur des ressources naturelles et autres avantages comparatifs du Québec, les limites découlant du partage des pouvoirs économiques dans le régime actuel, etc.

Un document d'une brûlante actualité à vous procurer.

Document intégral: 650 pages **$9.50**
Synthèse: 192 pages **$3.00**

En vente chez votre fournisseur habituel, dans les librairies de l'Éditeur officiel ou au comptoir postal:

Québec:
Place Ste-Foy
G1V 2L1
Tél.: 643-8035

Centre administratif "G"
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal:
Complexe Desjardins
150, rue Ste-Catherine ouest
H5B 1B8
Tél.: 873-6101

Trois-Rivières:
418, rue des Forges
G9A 2H3
Tél.: 375-4811

Hull:
662, boul. Saint-Joseph
J8Y 4A8
Tél.: 770-0111

Comptoir postal:
1283, boul. Charest ouest
Québec G1N 2C9

Éditeur officiel Québec

ca

COMPTABLES AGRÉÉS
Ordre des comptables agréés du Québec
Constitué en 1880
C.D. Mellor, C.A., Directeur administratif
680, rue Sherbrooke ouest, 7e étage, Montréal P.Q. H3A 2S3
Tél.: (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E5
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax.
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa
Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Clamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wiener, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Swidler, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Manel, C.A.
Donald Prinsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T6 — 384-1020

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale
McLintock Main Lafrentz

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

TOUCHE, ROSS & CIE
Comptables Agréés
Sydney, Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Winnipeg, Régina, Saskatoon, North Battlefor, Calgary, Edmonton, New Westminster, Burnaby, Vancouver, Victoria, Bermuda, Nassau et Freeport, Bahamas, Grand Cayman, États-Unis, Grande-Bretagne et autres pays du monde
1, Place Ville-Marie
861-8531

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S. M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J. F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest
suite 214
(514) 731 7851

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 — 288-0988

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Poirier, C.A. — Jean-Paul Berti, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Proulx, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4442
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7
(514) 288-0766

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Moton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tafler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gérald A. Slan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

À SURVEILLER

Dimanche 9 septembre

La chorale mixte de l'église Notre-Dame de Montréal, sous la direction de M. Marcel Laurencelle, interprétera à la messe de 11 h, *Quarti Toni* de Vittoria et *Jesu Dulcis Memoria* de Vittoria également. M. Pierre Grandmaison sera à l'orgue.

■

Les Services communautaires juifs ont prévu six réunions simultanées au cours desquelles les Montréalais pourront participer à l'élaboration des services aux personnes âgées. Les rencontres auront lieu à 10 h dans les endroits suivants: Synagogue Beth Ora à St-Laurent, Centre communautaire juif, ave. Westbury, Ecoles Jewish People's & Peretz, ave. Van Horne, Young Israel of Chomedey, boul. Elizabeth à Chomedey, Young Israel of Montreal, ave. Hillsdale, et la Mynagogue Beth Zion, ave Hudson à Côte St-Luc.

■

Le Cercle des mycologues de Montréal tiendra des séances d'identification des champignons pour le grand public. Ces séances auront lieu à compter de ce dimanche pour quatre dimanches consécutifs de 17 h à 20 h au Jardin botanique, à l'immeuble principal (entrée des livraisons, chambre 125). Il faut apporter des champignons entiers.

■

L'Association des pompiers de Montréal Inc. organise la cérémonie commémorative annuelle de ses pompiers défunts à la chapelle du couvent des Soeurs Marie-Réparatrice, 1025 ouest, rue Mont-Royal à Outremont. Une messe sera célébrée à 10 h, suivie d'une brève cérémonie au cimetière Mont-Royal et au cimetière de la Côte-des-Neiges. Des autobus seront mis à votre disposition.

■

L'Association dentaire canadienne annonce la tenue de son 78e congrès annuel qui aura lieu à Québec au Centre municipal des congrès.

■

Le Service de sécurité aquatique de la Croix-Rouge conjointement avec la Société royale de sauvetage offre deux séries de cours pour l'obtention du brevet de moniteurs en sécurité aquatique et en sauvetage. La première série de cours aura lieu au Cégep St-Laurent, 525, boul. Ste-Croix à St-Laurent, tous les dimanches de 19 h à 22 h 30 à compter de ce jour et jusqu'au 2 décembre 1979. La seconde série de cours aura lieu à la piscine du Collège Ahuntsic, tous les dimanches de 8 h à 12 h, à compter du 23 septembre 1979 jusqu'au 16 décembre 1979.

■

Une promenade à pied sera offerte cet automne par l'Association Le Vieux-Port dans le but de familiariser les Montréalais à cette zone en voie de réaménagement. Des randonnées guidées gratuites du Vieux-Port ont lieu le mardi à 12 h 30 et tous le dimanche à 14 h 30. Le lieu de départ est l'entrée principale du Marché Bonsecours et le trajet se termine à la Place d'Youville.

■

Dans le cadre des activités qui marquent le 75e anniversaire de fondation de l'Oratoire Saint-Joseph, deux conférences illustrées de diapositives y seront présentées à 14 h et à 15 h 15. A la salle de l'Auberge (stationnement chemin Reine-Marie), le père Roland Gauthier, csc, s'entretiendra de « la dévotion à saint Joseph chez le Frère André avant la fondation de l'Oratoire » et après une pause-café, le père Benoit Lacroix, dominicain traitera de « l'Oratoire Saint-Joseph comme fait religieux populaire ». Le tout se terminera par une messe célébrée à 17 h dans la Crypte.

■

Le Parti Crédit social unitient son congrès à 14 h, 3666, rue St-Denis à Montréal.

Lundi 10 septembre

Lors du début de ses activités d'automne, la Société historique du Marigot reçoit le Père Alain Bienvenue, jésuite, qui s'entretiendra sur les Rocheuses canadiennes. Le rendez-vous est au sous-sol de l'église Saint-Antoine de Longueuil.

■

La Société canadienne de la Croix-Rouge tient des collectes itinérantes à Sainte-Dorothée, Club Optimiste St-Dorothée & Les Delta de Laval, Ecole Ste-Dorothée, 956, rue Gravel, de 15h à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; et à Farnham, Club le Rigolo Inc., Centre Culturel, rue Saint-André, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

■

Le Centre communautaire St-Urbain organise une rencontre et discussion portant sur les grandes orientations de la programmation de 1979-1980. Tous les habitants du quartier St-Louis sont invités à y participer.

Le Service de Santé de la Croix-Rouge offre deux séries de cours de soins au foyer, d'une durée de 30 heures, à la maison de la Croix-Rouge, 2170 ouest, boul. Dorchester. Les cours débutent ce jour à 13 h. Les cours du soir auront lieu le mardi à 19 h 30 et débuteront le 11.

■

La 61e réunion annuelle des Services communautaires juifs du Grand Montréal aura lieu à l'Edifice Commings, chemin de la Côte Ste-Catherine.

■

L'Association canadienne d'études fiscales offre des journées d'études fiscales intitulées « Les changements aux impôts fédéraux et du Québec en 1979 » au Salon Mount-Royal de l'hôtel Bonaventure.

Mardi 11 septembre

Le Centre de parapsychologie du Québec vous convie à sa première conférence de la session d'automne qui aura lieu à 20 h au Centre Loews Cité, 3625, ave. du Parc.

■

Lors d'un déjeûner offert par l'Association pour la gestion de systèmes et méthodes, M. André Busque, directeur d'études chez Wood, Gordon et Cie, s'entretiendra sur les développements récents en informatique. La rencontre a lieu à 11 h 45 à l'Hôtel Méridien.

■

L'Association nationale des secrétaires tient sa rencontre mensuelle à l'hôtel Reine-Elizabeth à 18 h 30.

Mercredi 12 septembre

L'Institut Canadien des comptables agréés tiendra son Congrès annuel à Toronto.

■

Ano-Sep est une association de femmes séparées et divorcées qui se réunissent une fois la semaine dans le but de faire face à leurs nouveaux problèmes. Ces réunions débutent ce jour.

■

A 20 h, le mouvement Allo Mondial tiendra une soirée d'information sur le cours « Parents efficaces » qu'il offrira par la suite à son local, en cours du jour, le mercredi après-midi et en cours du soir, le lundi. Le rendez-vous est au 8655, St-Denis.

■

Les tours guidés de Sauvons Montréal vous conduiront à La Petite Bourgogne. Départ métro Lionel-Groulx, rue Atwater. Rendez-vous 18 h.

Jeudi 13 septembre

Le service de sécurité aquatique de la Croix-Rouge invite les personnes intéressées à la natation adaptée pour le 3e âge à une clinique d'information, à 19 h, au Pavillon des sports du Cégep Ahuntsic.

■

L'Association gnostique internationale de recherche anthropologique offre une conférence sur la transmutation sexuelle à 19 h 30, 8010, rue St-Denis. Entrée libre.

Vendredi 14 septembre

Le Centre interculturel Monchanin, 4917, St-Urbain, offre à 20 h, une soirée d'initiation et d'information.

Samedi 15 septembre

La Fédération des Groupes ethniques du Québec, Inc. prépare un séminaire sur « Les communautés ethniques face aux diverses options constitutionnelles ». Cette rencontre aura lieu au Tritorium du Cégep du Vieux-Montréal à compter de 8 h 30.

■

A l'occaison du 75e anniversaire de l'arrivée des Soeurs de la Charité de St-Louis à Pont-Rouge, tous les anciens et anciennes élèves sont cordialement invités au grand rassemblement.

■

Comme chaque année à cette époque les potiers de Baie-d'Urfé tiennent leur exposition vente « sur la plage » à Baie-d'Urfé, face au Centre Whiteside Taylor, Lakeshore Road. La vente a lieu de midi à 17 h et se poursuivra le dimanche aux mêmes heures.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 24 août, 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à POISSONNERIES OCEAN LTEE OCEAN FISHERIES LTD. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, Québec le vingt-neuvième jour d'août 1979, sous le numéro 3009091.
Ce trente et unième jour d'août, 1979
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

Avis est par les présentes donné que la requérante, Les Autobus Trudeau Inc., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport saisonnier, aux termes du règlement 19, classe économique, transport de skieurs originant de Beaconsfield, Pointe-Claire, Kirkland, Ste-Anne-de-Bellevue, Dollard-des-Ormeaux, et Pierrefonds, à destination du Chanteclerc, Bromont, Mont Tremblant et retour.
Durée: Saison d'hiver 1979-80.
Toute personne désirant formuler une opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère parution: 6 septembre 1979
2ème parution: 7 septembre 1979
3ème parution: 8 septembre 1979
Jean Allaire, C.R.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la requérante, Les Autobus Trudeau Inc., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport saisonnier, aux termes du règlement 19, classe économique.
Transport de personnes pour le compte de la Ville de Kirkland, Beaconsfield, Ste-Anne-de-Bellevue, Pointe-Claire, Dollard-des-Ormeaux, Pierrefonds, Roxboro, Ile Bizard, Ste-Geneviève, pour activités sportives, religieuses, éducatives, culturelles et récréatives, originant de toutes les villes ci-haut énumérées, selon les lettres déposées au dossier, à destination de tous points situés dans un rayon de 200 milles de lesdites villes et retour.
Durée: de septembre 1979 à septembre 1980.
Toute personne désirant formuler une opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère parution: 6 septembre 1979
2ème parution: 7 septembre 1979
3ème parution: 8 septembre 1979
Jean Allaire, C.R.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la requérante, Les Autobus Trudeau Inc., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport saisonnier d'écoliers pour élèves de l'élémentaire, maternelle, 1ère année à 6e année inclusivement et sec. 1 à 111 inclusivement.
Du lundi au vendredi inclusivement pour les enfants de Dorion, Ile Perrot, Terrasse Vaudreuil, Vaudreuil, Pincourt, Ste-Anne-de-Bellevue, Baie d'Urfé, Beaconsfield, Pointe-Claire, Dorval, Kirkland, Pierrefonds, Dollard-des-Ormeaux, Roxboro, Ste-Geneviève, Ile Bizard, Senneville, se rendant à destination de l'Institution Charlemagne sur la rue Pilon, à Pierrefonds Ouest selon les horaires et cédules déposés avec la demande.
Durée: année scolaire 1979-80.
Toute personne désirant formuler une opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère parution: 6 septembre 1979
2ème parution: 7 septembre 1979
3ème parution: 8 septembre 1979
Jean Allaire, C.R.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la requérante, Les Autobus Trudeau Inc., s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport saisonnier, aux termes du règlement 19, classe économique.
Transport de l'équipe de hockey "Les Pirates de Pierrefonds", de Pierrefonds à Lachine, Ville Saint-Laurent, Beaconsfield, Valleyfield, Ville d'Anjou, Ste-Thérèse, Laval, Drummondville, Québec, Sherbrooke, Montréal et selon la cédule pour l'année 1979-80.
Transport de l'équipe de hockey "Les Pee Wee" "Les Midgets" "Les Bantams" de Pierrefonds aux villes ci-haut mentionnées.
Transport de l'équipe de hockey "Les Pee Wee" "Les Midgets" "Les Bantams" de Dollard-des-Ormeaux aux villes ci-haut mentionnées.
Durée: Saison d'hiver 1979-80.
Toute personne désirant formuler une opposition à la présente demande devra la faire dans les cinq (5) jours de la dernière publication auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère parution: 6 septembre 1979
2ème parution: 7 septembre 1979
3ème parution: 8 septembre 1979
Jean Allaire, C.R.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-05-005559-792

CONTREPLAQUE BOIS NORMAND INC., corporation légalement constituée ayant son siège social et/ou sa place d'affaires au 1631 De l'Eglise en les cité et district de Montréal.
demanderesse
—vs—
ROGER WHITTON, présentement d'adresse inconnue & AL.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur ROGER WHITTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 4 septembre 1979.
ARMAND BEAULIEU, P.A.C.S.M.
Mes POULIOT MERCURE & ASS.
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3112, Montréal, Qué., H3B 3S6
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-030113-794

SECURITE COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES DU CANADA
Partie Demanderesse
-c-
ANDRE MISERANY
Partie Défenderesse.
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse M. ANDRE MISERANY est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, le 5 septembre 1979
RONALD CHASSE
PROTONOTAIRE, C.S.M.
Mes. Pépin, Létourneau & Ass.,
avocats.
360 St-Jacques, ste 1800,
Montréal, P.Q.
dossier: Z-2600-1564.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-013574-794

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPERIALE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, Ontario et une place d'affaires au 1200 avenue McGill College, Bureau 610, en les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
KATHE MONCADA, d'adresse inconnue dans la Province de Québec.
DEFENDERESSE
PAR ORDRE DE LA COUR:
La défenderesse KATHE MONCADA est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement et procès-verbal de saisie a été laissée au greffe de la Cour Superieure de Montréal à son intention.
MONTREAL, ce 4 septembre 1979
RONALD CHASSE P.A.C.S.M.
Mes POULIOT MERCURE & ASS.,
1155 ouest boul. Dorchester
suite 3112
Montréal, QUE H3B 3S6
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 août 1979 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Foerrures Trépanier Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de L'Assomption, le 22ième jour d'août 1979, sous le numéro 236752.
Ce 30ième jour d'août, 1979.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Avis est par les présentes donné qu'un Acte enregistré au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Rouville, sous le numéro 147610, La Banque Toronto-Dominion (ici appelée "La Banque") a libéré, réassigné et retransféré à MARBOIS INC. (ici appelé "le client") 537 boul. Laurier, St-Hilaire, Québec, fournisseurs d'articles de jardinage, tous les droits, titres et intérêts de la Banque sous une certaine assignation des dettes figurant aux livres, exécutés par le client à la banque en date du 5 novembre 1976 et enregistrée au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Rouville, sous le numéro: 134824
Daté du 21e jour d'août 1979
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS DE DEMANDE D'ABANDON DE CHARTE
AVIS est par les présentes donné, que la compagnie, LES TRANSPORTS J.P.L. INC., constituée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec et ayant son siège social au 7140 de la rue Alexandra, en les cité et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Ce 4 septembre 1979
Mes DESORMEAU & GAGNON
Procureurs de la compagnie

Avis est donné que: Raymond Dugas, 260, rue Bernard, St-Michel des Saints, P.Q., détenteur du permis no: M507789-001, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Bertrand Gilbert, 471, Matawin, St-Michel des Saints, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 5 septembre 1979
2ème parution: le 6 septembre 1979
3ème parution: le 7 septembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.

AVIS
Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que L.R. VIALA INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal, P.Q. a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 19ème jour du mois de mars 1971 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, P.Q. le 26ème jour du mois de mars 1971 sous le numéro 2263309.
Date à Montréal,
Qué. ce 30ème jour du mois d'août 1979
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO.: 500-05-012660-799

CAMILLE FORCIER,
Demandeur
-vs-
PIERRE TARDIF,
Défendeur
ORDONNANCE
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, PIERRE TARDIF, est requis de se présenter dans les 30 jours suivant la présente publication au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, District de Montréal où une copie d'une déclaration et d'un bref d'assignation lui sera remis.
A DEFAUT par ledit PIERRE TARDIF de ce faire et de comparaître dans le même délai, le demandeur procédera à obtenir contre lui, jugement par défaut.
MONTREAL, le 27 août 1979
RONALD CHASSE, P.A.
PROTONOTAIRE
Me Paul Guilbault, Avocat,
4880 est, rue De Bellechasse,
Montréal, P.Qué.,
H1T 1Z6
TEL.: 254-9471

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE

No: 500-02-024619-798

TAXI PHILIPPE HARVEY INC., corporation légalement constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant sa principale place d'affaires au 3280 De la Pépinière app. 108, en les cités et district de Montréal;
Demanderesse
vs
ALPHONSE OUELLET, domicilié et résidant au 6442 rue Pierre #1 à Montréal-Nord, district de Montréal;
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Alphonse Ouellet est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.
Une copie de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
Montréal, ce 27 août 1979
R. Lacourse P.A.C.P.M.
Melançon, Helie, Marceau
Grenier & Sciortino
210 est, Ste-Catherine
Suite 200
Montréal, Québec
Procureurs de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District judiciaire de Montréal
Voir plan enregistré le 28 juin 1979 sous le no 2990334
ARTICLE: 18, 19, 20 et 21.

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

VILLE DE MONTREAL,
réservante
—et—
Réserve affectant les immeubles montrés au plan M-41 Rivière-des-Prairies
SPIROS MOUGIOS, 376, rue Fairmount ouest, Appt. 1, Montréal.
Réservé
AVIS DE RESERVE
1. Par résolution de son Conseil portant le numéro 11188, la Ville de Montréal a, le 29 janvier 1979 décrété la réserve des lots nos 134-647, 134-648, 134-649 et 134-650 du cadastre officiel de la paroisse de Rivière-des-Prairies;
2. Les immeubles ci-dessus décrits sont requis par la Ville aux fins de réserve foncière;
3. Vous êtes par les présentes avisé qu'au cas de contestation du droit à la réserve, la loi prévoit un délai de trente (30) jours à compter de la signification du présent avis.
MONTREAL, le 3 juillet 1979.
Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix
Procureurs de la Ville de Montréal
par Carole Barrière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-089616-795

ALAIN POITRAS
requérant
-vs-
MICHELE LACASSE
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée, Michele Lacasse, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 4 septembre 1979
RONALD CHASSE (S)
REGISTRAIRE
Me Hélène Leduc
6850, rue Sherbrooke est
suite 350
253-2261

STADACONA INVESTMENTS LTD.
Conformément aux dispositions de la Loi des compagnies, STADACONA INVESTMENTS LTD. donne par les présentes avis de son intention de demander au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, l'annulation de sa charte et la dissolution de la compagnie.
DATE ce 31ième jour d'août 1979.
le président,
Colin W. Webster

LEASEHOLD PROPERTIES LIMITED
AVIS est par les présentes donné que la compagnie LEASEHOLD PROPERTIES LIMITED, constituée en corporation en vertu de la Loi des compagnies du Québec et ayant son siège social à Montréal, Québec, demandera au ministre des Consommateurs et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.
DONNE à Montréal, Québec, ce 4ième jour de septembre 1979.
LAFLEUR, BROWN, DE GRANPRE
Procureurs de la requérante

Avis est donné que: Raymond Dugas, 260, rue Bernard, St-Michel des Saints, P.Q., détenteur du permis no: M507789-002, région 6, demandera à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis à: Henri Dugas, 693, Bellerose, St-Michel des Saints, P.Q., région 6, conformément à l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution.
1ère parution: le 5 septembre 1979
2ème parution: le 6 septembre 1979
3ème parution: le 7 septembre 1979
SECRETARIAT PROFESSIONNEL DES TRANSPORTEURS DU QUEBEC LTEE.

TRANSFERT DE PERMIS

Avis est donné que Monsieur Denis Drolet, Val Bélair, Qué., détenteur du permis no Q-506154, région no 3, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de G. VALLIERES LTEE, Lévis, Qué., région 3, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ière parution: 6 septembre 1979
2ième parution: 7 septembre 1979
3ième parution: 8 septembre 1979.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

Tribunal de la Jeunesse
NO: 500-43-000491-79
ORDONNANCE D'ASSIGNATION ET DE SIGNIFICATION PAR AVIS PUBLIC
(art. 139 C.p.c.)
A Robert Murphy et Lynn Boswell (Murphy), ainsi que le nom de Nguyen Thi Hai
Considérant la demande formulée par requête en date du 30 juillet 1979, la Cour ordonne à l'intimé de comparaître au greffe du Tribunal de la Jeunesse, 410 est, rue Bellechasse, Montréal dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication de la présente ordonnance pour être informé, sous réserve des restrictions légales prescrites, de la demande dont le Tribunal de la Jeunesse est saisie concernant l'adoption de Nguyen Van Minh, né le 14 février 1974 et pour y donner ou refuser son consentement. A défaut par lui de ce faire le Tribunal pourra procéder dans l'instance sans autre avis.
Lucille Bourdeau
greffier-adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC

TRIBUNAL DE L'EXPROPRIATION

District judiciaire de Montréal
ARTICLE 6
Voir plan enregistré le 13 février 1979 sous le no 2948980
VILLE DE MONTREAL
Réservante
—et—
Réserve affectant les immeubles montrés au plan M-36 Rivière-des-Prairies
FELIX CONSTRUCTION INC., 8562, rue Albanel, St-Léonard
Réservée
AVIS DE RESERVE
1. Par résolution de son Conseil portant le numéro 11091, la Ville de Montréal a, le 18 décembre 1978, décrété la réserve du lot no 108-275 du cadastre officiel (Plan et livre de renvoi) de la Paroisse de Rivière-des-Prairies;
2. Les immeubles ci-dessus décrits sont requis par la Ville aux fins d'un meilleur aménagement des abords de la 41e avenue;
3. Vous êtes par les présentes avisée qu'au cas de contestation du droit à la réserve, la loi prévoit un délai de trente (30) jours à compter de la signification du présent avis.
MONTREAL, le 19 février 1979.
Péloquin, Badeaux, Allard et Lacroix
Procureurs de la réservante
Ville de Montréal
Par Carole Barrière

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 705-12-001093-789

DENISE AYOTTE
Requérante
-c-
GILLES L'HEUREUX
Intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé M. GILLES L'HEUREUX est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par voie de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 5 septembre 1979
MICHEL BOUDRIAS, R.A.
Mes. Bourgeois & Legault,
avocats,
3380 rue Notre-Dame, ste 1,
Lachine, P.Q.
dossier: 1223.

Le requérant-cédant, M. Denis Fillion, domicilié à St-Anastasie Village, Cté Mégantic, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Clémence Payeur, domicilié au 1382, Mailhot, Plessisville, Cté Mégantic, le permis portant le numéro: M-506711-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la Région 05, conformément à l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
1ère parution: 5 septembre 1979
2ème parution: 6 septembre 1979
3ème parution: 7 septembre 1979

Prenez avis que Mess. Philippe Dubé, Q-501712; Marcel Turcotte, Q-500328; Maurice Godbout, Q-500806; Adrien Lapointe, Q-500199; Hervé Baillargeon, Q-500187; Jacques Bélanger, Q-500355; Guy Laforest, Q-500943; Jean-Baptiste Gagnon, Q-500938; André Verret, 1-506622; Alain Doire, Q-500572; Laurence Plourde, Q-501708 tous détenteurs de permis pour la région 03, s'adresseront à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir des permis spéciaux pour la région 08, dans le but de transporter du sable et gravier, pour le compte d'Hydro-Québec, sur le territoire LG-3 de la Baie James. Ces permis auront une durée de 120 jours.
Tout intéressé peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq jours suivant la date de la troisième parution du présent avis.
Poste d'affectation de la région 03 Inc.
1ère parution: 5 septembre 1979
2ème parution: 6 septembre 1979
3ème parution: 7 septembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-089410-793

GINETTE DUFRESNE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.
REQUERANTE
-vs-
GAETAN CLOUTIER, présentement de lieux inconnus.
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR
L'Intimé GAETAN CLOUTIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 septembre 1979.
RAYMOND LACOURSE P.A.C.S.M.
Me ROSAIRE THEORET
225 ouest rue Fleury
Montréal, QUE H3L 1T8
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO.: 500-12-088071-794

MARCELLE LAMARRE-THEBERGE, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.
REQUERANTE
-vs-
ROLAND THEBERGE, présentement d'adresse inconnue.
INTIME
PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimé ROLAND THEBERGE est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de cette publication.
Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 4 septembre 1979
RONALD CHASSE
Régistraire-adjoint
Me STEPHEN R. TREMBLAY
a/s Montgrain Piuze & Ass.
174 boul. Ste-Foy
Longueuil, QUE J4J 1W9
PROCUREUR DE LA REQUERANTE

CITE DE CÔTE SAINT-LUC
PROVINCE DE QUEBEC
APPEL D'OFFRES
POUR L'APPROVISIONNEMENT DE DEUX (2) CAMIONS D'EQUIPES, 8200 P.B.V. LIVRES, 3/4 TONNE MOTEUR DIESEL OU GAZOLINE (neufs — 1980)
Des soumissions scellées dans des enveloppes spéciales et dont le contenu sera clairement indiqué, et adressées à Monsieur MARC BRUNET, Directeur des Achats, au 5490 avenue Westminster, à Côte Saint-Luc, Québec, seront reçues jusqu'à deux heures de l'après-midi, le jeudi 20 septembre 1979.
Les documents relatifs aux soumissions pour l'approvisionnement de deux (2) CAMIONS D'EQUIPES, 8200 P.B.V. LIVRES, 3/4 TONNE, MOTEUR DIESEL OU GAZOLINE (neufs — 1980) peuvent être obtenus au bureau de l'Acheteur.
Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé, d'une banque canadienne, payable à la Cité de Côte Saint-Luc, pour un montant égal à 10% de la soumission.
Les soumissions seront ouvertes publiquement le jeudi 20 septembre 1979, à deux heures de l'après-midi, dans la Salle du Conseil, 5490 avenue Westminster, Côte Saint-Luc, Québec.
La Cité ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.
Le greffier,
J. Habra (Mme)

La Voie maritime
Transports Canada

The Seaway
Transport Canada

AVIS AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions cachetées dans des enveloppes fournies par l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et marquées «SOUMISSION POUR LE CONTRAT NO 12-1664» relativement à la

REMISE EN ÉTAT DE LA PRISE D'EAU (1979) ÉCLUSE NO 1, CANAL DE WELLAND, VOIE MARITIME, RÉGION DE L'OUEST

seront reçues à l'Édifice de la Voie maritime, Pièce 210, 508, avenue Glendale, Casier Postal 370, St. Catharines, Ontario, L2R 6V8, jusqu'à 15:00 heures, heure avancée de l'Est, le vendredi 28 septembre 1979. On pourra se procurer les documents nécessaires à cette adresse contre versement de $100.00 comptant, ou chèque visé, établi à l'ordre de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent, montant qui sera remboursable sur réception desdits documents.

Pour être admissible, la soumission doit être conforme aux spécifications mentionnées dans les documents fournis et doit être accompagnée de la garantie prescrite. Les termes dans lesquels l'Entrepreneur a présenté son offre constitueront le langage dominant aux fins de la rédaction et de l'application du Contrat.

L'Administration ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission.

Le secrétaire
L.E. Béland

ADMINISTRATION DE LA VOIE MARITIME
DU SAINT-LAURENT
OTTAWA, le 7 septembre 1979.

LES PLACEMENTS
RAYMOND CLOUTIER LTEE

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi des compagnies LES PLACEMENTS RAYMOND CLOUTIER LTEE s'adressera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, que son annulation soit dirigée et qu'une date soit fixée à compter de laquelle la compagnie sera dissoute.
DATE à Montréal,
Québec ce 4e jour de septembre 1979
Par: Phillips & Vineberg-procureurs

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO 500-04-003232-791

DANS L'AFFAIRE DE: La convention Matrimoniale entre:
PAUL-EMILE TALBOT, résidant et domicilié en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal
—et—
DAME BEATRICE VERDON, des mêmes lieux.
requérants
PRENEZ AVIS que le requérant présentera devant cette Honorable Cour Supérieure, siégeant en pratique pour et dans le district de Montréal, au Palais de Justice de Montréal, Salle 2.16, le 31ième jour d'octobre 1979 à 9:30 heures de l'avant-midi ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, une Requête demandant l'Homologation d'un Acte de Modification du Régime Matrimonial entre le requerant et son conjoint DAME BEATRICE VERDON, passé le 28ième jour de mars 1979 devant Me J.-Pierre Guimond, notaire, sous le numéro 9297 de ses minutes, afin d'établir un régime de séparation de biens au lieu d'un régime de communauté de meubles et acquêts.
MONTREAL, ce 4 septembre 1979
Me JACQUES DESORMEAU
1395 est rue Fleury
Montréal, QUE. H2C 1R7
PROCUREUR DES REQUERANTS

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500 05 010067 799

LES GESTIONS ANDRIA LTEE., corps politique, dûment incorporé selon la loi, ayant son siège social et principale place d'affaires au 1 Place Ville-Marie, Suite 3635, dans les Cité et District de Montréal,
Demanderesse
-vs-
LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., ET AL, corpos politique, dûment incorporé selon la loi, ayant place d'affaires et siège social inconnus.
Défendeurs
AVIS
La défenderesse, LES IMMEUBLES QUATORZE CINQUANTE-CINQ INC., est appelée à comparaître personnellement ou par l'intermédiaire de ses procureurs dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de cet

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

Nous acceptons
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
- Chaque parution coûte $6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES
heures de tombées 10 h 30 le jour précédent pour publication le lendemain. Pour publication le lundi, avant 3 h 30 le vendredi. (ces heures sont aussi valables pour les annulations et les corrections). J.N.O.

APPARTEMENTS À LOUER

C.D.N. 3955 St-Kevin, nouveaux 2½, 3½ équipés, garage ascenseur, 731-6083, 738-5850. 11-9-79

N.D.G., grands 3½, 4½, 5½, repeints, équipés, ascenseur, 488-9723 — 738-5850. 11-9-79

CENTRE-EST, 1½ et 2½, entièrement meublé, impeccables et tranquilles. À partir de $155. 844-6195. 8-9-79

C.D.N., 3280 Goyer, grands 3½, 4½, ½ mois gratuit, immeuble reconstruit en 1978, poêle-réfrigérateur, tapis, buanderie, concierge, 731-1026 après 18 heures. 8-9-79

RUE DE LAGAUCHETIERE est, appartement entièrement rénové, 2½, 1 chambre à coucher, près du métro et Vieux Montréal, libre maintenant, place de stationnement libre à l'arrière. Semaine de 9 h à 17 h seulement 866-2810. 10-9-79

OUTREMONT, Bernard coin McEachran, chauffage, rénové, cuisinière et réfrigérateur, $400. par mois, soir et fin de semaine 733-0474. 4-9-79

OUTREMONT, près de l'Université, immeuble moderne, 3½, chauffé, concierge, cuisinière, réfrigérateur. 731-9906 entre 4 et 7 heures. 8-9-79

WILLOWDALE, 4½, 1er novembre, téléphonez à partir de 2:00 hres P.M. 737-5521. 12-9-79

APPARTEMENTS À PARTAGER

PROFESSIONNEL de Sherbrooke, cherche appartement à partager, Côte-des-Neiges ou environs, pour séjours occassionnels les fins de semaines, écrivez à C.P. 482, Rock Forest, P.Q. 10-9-79

AIDES DOMESTIQUES

PERSONNE calme et responsable pour garder Olivier 2 ans, travaux légers, Côte-des-Neiges, références, 738-2235. 10-9-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841. J.N.O.

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES
Couvres lits en fil d'Écosse, rideaux, coussins "Rétro", etc. Dentelle Renaissance, en Calais d'Irlande.
738-7378
10-9-79

ANTIQUITÉS

PIECES DE COLLECTION EXCEPTIONNELLES avec couleur d'origine; armoire à chapeau de gendarme, buffet Louis XIII, etc... ainsi que quelques tableaux de peintres canadiens. 1-514-742-6341. 10-9-79

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) — bibelots — bronze — tableaux — petits meubles — gravures — par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

ARMOIRES à panneaux soulevés couleur d'origine, tables-réfectoire, huches à pain, bancs-sceaux, berçantes, vaissellier vitré, moules à sucre, coffres, lave-mains, tables à traverse, ameublement salon victorien 6 morceaux. 1013 Marie-Victorin, Verchères. Sur rendez-vous 583-6373 10-9-79

AUTOS À VENDRE

CADILLAC, Sédan de Ville d'élégance, 1978, blanc intérieur bleu, équippée de A à Z, pneus Michelin, 30,000 KM, $12,000. 656-9126. 10-9-79

ACADIAN 1979, 4,000 km, $4,000. Après 5 hres, 325-6532. 10-9-79

MERCEDES 300-D, 1977, 43,000 milles, gris métallique foncé, toit ouvrant, voiture de directeur d'entreprise, condition immaculée, bon prix, jour: 384-0404. 5-9-79

STATION-WAGON, Mercury Marquis 1977, équipée, excellente condition, $5,500. Particulier 481-6765, 486-7867. 10-9-79

BATEAUX À VENDRE

MGR, 21 pieds, 5 voiles neuves, remorque, moteur neuf, complètement équipé, en parfaite condition, $10,000. Après 18 hres, 670-8077. 10-9-79

BUREAUX À LOUER

PRES métro Laurier, 18,000 p.c. chauffé, entrée privée. $425/mois Docteur Vermette. 819 Laurier Est. 288-2213, 342-3273 17-9-79

BUREAUX À LOUER

LONGUEUIL
St-Laurent - Joliette
Notaires, avocats, courtiers, médecins. Prix et conditions faciles.
M. GUEYMARD: 651-5202
8-9-79

QUÉBEC, avocats, notaires, bureaux de 400' à 4000', édifice de béton, ascenseur, air climatisé, stationnement, situé carré Jacques-Cartier, face projet Bibliothèque municipale, à proximité du nouveau Palais de Justice, soyez prévoyant avant que la demande soit trop forte, prix compétitifs, (418) 529-2934. 24-9-79

EN FACE du Musée des Beaux Arts, prestigieux complexe, 5,000 pi. ca., 849-5653 1-10-79

PRES DU METRO BERRI, grand 8½ chauffé, avec entrée privée, magnifiques boiseries originales et multiples, portes avec vitres de couleurs plombées, 940 est St-Joseph (Montana) — Pourrait servir de logement — libre — Dr Vermette, 288-2213, 342-3273. 17-9-79

CHALETS À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Vacances-repos. Luxueux Bavarois, cheminée pierre, toît cathédrale, meublés Thibault. Piscine chauffée, terrain jeu. Semaine. (Aussi semaine saison: SKI). 727-9841, (819) 326-5836. J.N.O.

VAL-DAVID, luxueux chalet neuf, tout équipé, 3 chambres, 2 salons, foyer, lave-vaisselle, bar, système de son, télévision, chauffage électrique, déneigement, etc. $3,500. 527-5903 525-0962. 1-10-79

VAL DAVID, luxueux, foyer, bain sauna, lave-vaisselle, 3 chambres à coucher, 665-2540. 10-9-79

VAL MORIN, bord du lac, maison canadienne, 9 pièces, idéal pour ski de fond, 352-5504. 15-9-79

STE-AGATHE, bungalows chauffés, tout équipés, 2 chambres à coucher, foyer, proximité pentes de ski, ski de fond, etc. Fin / semaine, mois, saison. 687-0362. 8-9-79

STE-ADELE, Chanteclerc, côté soleil, 45 min. de Mtl, à 3 min. des pentes de ski, 4 chambres à coucher, foyer, près centre-ville, du 1er octobre au 15 avril, $3,000. 523-1112 ou Ste-Adèle 229-2715. 17-9-79

SUTTON, luxueuse résidences 5 chambres à coucher, disponible pour l'hiver. 481-2065, fin de semaine 1-538-2241. 10-9-79

ST-DONAT, charmant et confortable chalet, 6 pièces, vue superbe sur Lac Ouareau, pentes de ski, ski de fond, $1,500. pour saison ou $325. par mois plus chauffage, disponible en octobre, soir Lac Ouareau 1-(819)-424-5902. 8-9-79

ST-DONAT, Lac Ouareau, 5½ pièces, 3 chambres, foyer naturel, chauffage électrique, saison hiver, $300.00 par mois. 738-8575 ou 1-819-424-5175. 8-9-79

CHALETS À VENDRE

A CABANO, près du lac Témiscouata, 3 chambres, grande salle de séjour, chauffage électrique, foyer, belle valeur. Offre raisonnable acceptée. Après 5 hres 418-659-2383. 10-9-79

COMMERCES À VENDRE

GARAGE et commerce à vendre, grande bâtisse et lot, Grenville, Québec, 1-(819)242-6849. 22-9-79

CONDOMINIUM

RIDGEWOOD 3½ près Université Montréal, libre, redécoré, vue sur montagne, visite entre 5 et 8 hres, et fin de semaine, 738-8218, 721-5443. 8-9-79

COURS PRIVÉS

Atelier Claire Sarrasin
STAGE EXPRESS
«Peinture sur soie» «Teinture végétale»
Vingts heures de cours intensifs.
Groupes de 10 personnes.
Matériel fourni.
Du vendredi 18 heures au dimanche 18 heures.
Pour rensiegnements:
Du lundi au vendredi, 10 heures à 17 heures, (514) 273-5690.
11-9-79

CENTRO CULTURAL HISPANICO
485 Sherbrooke Ouest
COURS D'ESPAGNOL LE SOIR
Groupes de 15 personnes, 45 heures $85.00.
Communiquez:
524-4779
13-9-79

PROFESSEUR de piano, maîtrise en piano pour tous niveaux. 845-1463. 8-9-79

Cours de rattrapage, français et mathématiques, niveaux primaire et secondaire. Pour plus d'informations, communiquer à 738-1209. 4-10-79

Cours privés de piano, enfant et adulte, 389-9052. 10-9-79

COURS PRIVÉS

Cours de piano en petit groupe pour jeunes enfants. Méthode dynamique. Cours privés pour adultes et enfants, préparation à tous diplômes.
387-4490
17-9-79

GO TRAVEL
735-4526
FORMONS ET REMUNÉRONS AGENTS DE VOYAGES
8-9-79

PROFESSEUR de piano accepte élèves sérieux seulement, 482-3399. 14-9-79

DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite 937-9491. J.N.O.

Conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres, spécialité: appareils électriques, assurance complète, 327-6026. 10-9-79

DIVERS

ACHETONS vos disques de jazz, blues et rock progressif, livres et bandes dessinées reliées, information 467-2025. 10-9-79

DEMANDES D'EMPLOI

DISPONIBLES pour dactylographier tous genres de travaux ($1.00 la page). S'adresser à Diane Lafond et Ginette Tardif au 849-3261. 8-9-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

MENUISERIE générale, plâtre, stucco, peinture intérieure-extérieure, estimation gratuite: Tél.: 521-4041, 270-6361. J.N.O.

ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

A bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

A VENDRE, 700 rames, papier bond, 18 livres, 8½ X 11 $3.50 la rame et 250 rames de 8½ X 14 à $5.50 la rame. Appelez 277-2159. 10-9-79

FOURRURES

VAIS vivre en Floride, vendrais manteau chat sauvage, valeur nominale $2,500., laisserais à $2,000., état neuf. Appelez soir entre 18 et 21 hres. 256-9625. 15-9-79

GARDERIE

RECHERCHONS gardienne responsable pour garder jeune bébé à domicile, 5 jours, 9h à 6h, secteur Outremont, 277-2343. 8-9-79

CHERCHONS une gardienne 5 jours/semaine. Enfant de 4 ans. Ville St-Laurent. Région rue Savard près de Keller. 337-0240 après 7 heures. 13-9-79

GARDIENNE affectueuse, sympathique et responsable pour Marie-Ève (3 ans) et Etienne (5 ans) à son retour d'école à Outremont. 4 à 5 jours par semaine de 8:30 à 17:30. Références. 733-4068 ou 455-3941 17-9-79

RIDGEWOOD (Côte-des-Neiges), cherche personne responsable pour 2 enfants, (3 ans et 8 mois), du lundi au vendredi de 9h à 16h 30, 737-3735 de 17h à 21h. 8-9-79

CHERCHE personne responsable pour s'occuper chez-moi, d'une fille de 3½ ans, de 11 h à 19 h, 5 jours par semaine à $80. Références. Secteur Côte-des-Neiges. 738-6085, de 6 à 8 P.M. 14-9-79

DAME MATURE, garderait bébé ou enfant 2 à 3 jours par semaine. Références. 524-0561 de 9 à 12 et de 6 à 8. 10-9-79

GARDIENNE demandée chez-moi pour bébé 4 mois, 2 jours par semaine, de 8 hres à 5 hres. Expérience et références requises. Outremont 342-1657. 10-9-79

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

ORGUE Gulbransen, peacemaker, encore sous garantie, 13 pédales, prix à discuter, 487-4073. 9-8-79

PIANO à queue, 5'4", noir, marque Kimbal, 2 ans d'usage restreint, demande $4,500. Jour 873-2508, soir 284-1737. 11-9-79

PIANO A QUEUE Mason & Rich, 5'7", excellente condition, studio professionnel, meilleure offre. 671-6312. 14-9-79

PARTICULIER, petit piano à queue "Baby Grant", 4½ pi., propre, en bonne condition, $1,850. Inf. 819-567-7781 ou 565-1387. 10-9-79

LOGEMENTS À LOUER

STE-FOY, grand 4½, 1er étage, chauffé, stationnement, $250. Québec 623-3055 et 522-5920. 10-9-79

OUTREMONT, 6½ pièces, garage possible, $250. non chauffé, 270-2465. J.N.O.

AHUNTSIC: 5½ appartements, chauffé, 2e étage, 331-2849. 10-9-79

LOGEMENTS À LOUER

PLACE DEGUIRE
ST-LAURENT
NOUVEL EDIFICE
1½, 3½, 4½
incluant taxe d'eau et électricité!
- climatisation
- tapis mur à mur
- cuisinière et réfrigérateur
- système anti-vol
- piscine et sauna
- terrasse paysagée sur le toit

visites de 11h à 21h fin de semaine de 11h à 18h
365, boulevard Deguire angle Jules Poitras, près de la gare du CN à Côte Vertu
336-5226 8-9-79

LOGEMENTS À LOUER

MONTREAL-NORD, 3½ rue Plaza, près Henri-Bourassa, chauffage électrique, endroit paisible, 325-2417. 13-9-79

N.D.G. rue Oxford, haut de duplex, 7½, foyer, boiseries, propre, $425. par mois. Libre le 1er octobre. Après 18:30 hres à 482-6155. 10-9-79

SOUS-LOUER, logement à Outremont, luxueux haut de duplex, avec magnifique vue du jardin, 7 appartements, 2½ salles de bain, foyer dans "den", grande dînette, garage pour 1 voiture, disponible à partir du 15 novembre, après 6h 30 pm, 270-8656. 10-9-79

LOGEMENT 3½ à sous-louer du 1er octobre au 30 avril 80, Ville St-Laurent. Près d'un parc, stationnement compris dans le prix du loyer ($205.). Appelez 651-3227. 13-9-79

LONGUEUIL, 3½, 2e, électrique, libre, $135., 679-9118. 8-9-79

3½ avec chauffage électrique, peinture fournie, $110. par mois, 523-3985. 10-9-79

RUE ST-CHRISTOPHE, près métro Berri-de-Montigny, 4 pièces, demi sous-sol, chauffage électrique par locataire, tapis mur à mur, libre, soir 366-3785. 7-9-79

LOGEMENT À PARTAGER

OTTAWA, professionnel, intellectuel, sportif, partagerait belle maison, avec dame de goûts similaires. 613-725-2545. 10-9-79

MAISONS À LOUER

OUTREMONT, magnifique maison à louer, libre immédiatement, prix $1,000.00 par mois, inf.: jour, 849-6186, soir, 735-6810. 17-9-79

N.D.G., luxueuse maison détachée, jardin privé, garage et stationnement. Immédiatement $900. Faut voir pour apprécier. 489-9589. 8-9-79

MAISON à louer, près des Olympiques, $400. par mois, 254-7269. 8-9-79

VILLE MONT-ROYAL, Rue MacNaughton, charmante maison de 6 pièces en excellent état, 3 chambres à coucher, foyer naturel, garage, magnifique jardin, $700. par mois. MME JOCELYNE G. LAMBERT 737-5645, FRANK A. NORMAN & CIE LTEE, courtier licencié 731-6817. 8-9-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

BONS du Canada, série 29 - 30 - 31 - 32 - "". Vous en possédez? Appelez-moi 731-9281. 10-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

GARDERIE
Recherche animateur(trice)s pour jeunes enfants et bébés. Demandez **Lise** ou **Louise.**
524-3442
8-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

PERSONNE demandée pour travail de photo-composition, sur Compset 550, bonne grammaire, expérience minimum 3 ans, $260. par semaine 465-4040. 11-9-79

Augmentez vos revenus en offrant des obligations d'Epargne du Canada à temps partiel. Expérience utile mais non nécessaire puisque nous offrons un entraînement professionnel. Appelez M. Renaud 861-3831, à Québec appelez M. Pelletier à 522-1591. GREENSHIELDS Incorporée. 6-10-79

UNE COMPAGNIE pétrolière du Texas a urgemment besoin d'une personne de 40 ans et plus pour vente industrielle dans un territoire protégé. Aucune mutation. Firme AAA-1 établie depuis 1933. Généreuses commissions et bonis. Opportunité d'avancement. Pour une entrevue écrivez à R.C. Teel, Southwestern Petroleum Corporation, Box 789, Forth Worth, Texas, 76101. 10-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

Comptabilité Assurance collective

Nous sommes à la recherche d'une personne dynamique pour effectuer des opérations comptables telles que la facturation, la tenue de livres et le balancement des comptes.

La personne idéale possède des connaissances et une expérience en comptabilité. Elle a de l'initiative et est capable de communiquer avec les clients.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec le Service des Ressources humaines & Communications.

LES COOPÉRANTS
Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie
1259 Berri, Montréal, Qué. H2L 4C7
Tél: 288-1502
10-9-79

OFFRES D'EMPLOIS

SECRETAIRE avec expérience. Bureau d'ingénieurs. Situé Tour La Cité. 281-1880. 8-9-79

SERVICES DIVERS

TRADUCTIONS, anglais-français, textes généraux, publicitaires, techniques, diplômé de l'U. de M., 2 ans d'expérience. 387-9575. 10-9-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX...
Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux
Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses. Dépliant gratuit.
282-0058 ou 933-3673
ouvert de 1 P.M. à 9 P.M.
lundi au vendredi
RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE
1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal.
J.N.O.

LA SOURCE CLUB LTÉE
1144 Villeray #200 270-3722
Vous qui vivez seul, découvrez La Source, joignez-vous à notre club sélect où une ambiance chaleureuse et d'agréables activités vous attendent. Qui sait si la solution à votre solitude n'est pas déjà membre chez-nous. Discrétion absolue, **Visa - Master Charge.** Renseignements 11h à 19h du lundi au vendredi. Service au bureau et à domicile.
8-9-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Dépliants sur demande et entrevues gratuites sur rendez-vous. 822 est, rue Sherbrooke, suite 5, Montréal. H2L 1K4, 2 hres à 7 hres. 524-3852. J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

OKA: terrain vacant, secteur résidentiel, 59,700 pi.ca. MLS, Robert Weber 626-7481. Montréal Trust Courtiers. 8-9-79

CANTONS DE L'EST (Eastman), beau boisé (175,000 pi.ca.). Vue panoramique. Sommet montagne. Droit de plage lac d'Argent. .05 le pi. ca. Sérieux seulement. 737-3428, de 17 à 21 hres. 17-9-79

DOMAINE DU LAC JAUNE, magnifique terrain à partir de 14c le pi. ca., 35 minutes du pont Pie IX, destination Rawdon, suivre flèches direction Lac Brulé pour Lac Jaune. Paradis chasse, pêche, motoneige, ski de fond, etc. Consultez-nous avant d'acheter, bureau sur place. Inf.: 472-7004 après 19 h. 10-9-79

HEMMINGFORD, à 30 milles de Montréal, 6 arpents ou peut être divisé en 3 lots, avec ruisseau, 454-3579. 8-9-79

STE-JULIE HAUT-BOIS: 10,262 p.c. boisé, prêt à construire, pas d'agent, 325-3796, 642-0234. 10-9-79

EASTMAN, vue panoramique, Mont Orford, près ski, 2 arpents, $5,000. 15 arpents, $9,500. Conditions faciles. 1-514-297-2398. 6-10-79

MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditions faciles. 1-514-297-2398. 6-10-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 11%, 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement. Jour ou soir, tél.: 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000. 1ère 11% 2ème. Mlle Léona Laberge, courtier. 486-1106 jour-soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

MONTREAL Mercier, cottage détaché, rénové 1978, 8 pièces, piscine creusée, près d'écoles. 354-9601. 10-9-79

CHOMEDEY, cottage 10 pièces, vrai bijou, prêt à habiter, $79,500. Particulier 667-1282 après 5 hres. 5-9-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

LONGUEUIL, maison canadienne, 6 pièces, foyer en pierres, proximité futur hôpital, autobus CTCUM, CTRS, écoles, parc. $59,000. 679-0644. 12-9-79

ST-HUBERT, bungalow 25' x 48', terrain 13,200 pi. ca., salle à dîner, garage, piscine hors terre, foyer, $53,000. 678-9089. 10-9-79

BOUCHERVILLE, canadienne en pierre des champs, 11 pièces, 5 chambres, salle à manger, foyer, piscine creusée chauffée, garage double niveau de la rue, magnifique terrain paysagé, 14,000 pi. ca. Faut voir! Appeler Henri Talbot 465-5580 — 678-1171. Immeubles Express. 8-9-79

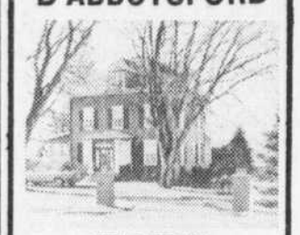
OUTREMONT: Idéal pour professionnel, situé sur un parc, magnifique résidence. 14 pièces, 5 salles de bain, 3 foyers. Boiserie en chêne. Sous-sol fini — 3½. Entré privé. $225,000. M.L.S. Yvonne Leblanc. 735-2281, 733-8713. Montréal Trust, Courtiers. 8-9-79

STE-JULIE, magnifique bungalow, construction 77, éclairage spécial extérieur, paysage professionnel, foyer, cabano, lave-vaisselle, etc. 649-0176. 10-9-79

VERCHERES: Site historique, vieille maison pierre des champs, fin 17e siècle, rénovations commencées, terrain 18,823 pi. ca. Pour vente rapide, prix raisonnable serait accepté. M.L.S. Mme Laurette Simard 738-8575, Mme G. Préfontaine 731-3158. Immeubles Tremblay, courtier. 8-9-79

PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-PAUL D'ABBOTSFORD



570 CHEMIN DE LA MONTAGNE
Magnifique résidence d'époque de 10 pièces sur grand terrain paysagé entouré de vergers. **Prix: $95,000.00. B. Malo, (514) 379-5239.**
4-9-79

LAVAL-DES-RAPIDES
Unifamiliale, 8 grandes pièces plus 6 au sous-sol, garage, possibilité bachelor, parfait pour grosses famille ou petite communauté, près CEGEP, toutes commodités. $69,900.
681-3598
10-9-79

DUPLEX, Saint-Laurent, quartier Chameran, luxueux, pierre et brique, le haut 6½ $375. par mois, le bas 8½, foyer, plafond, cèdre, tapis mur à mur, $115,000. Tél.: jour 336-7614, le soir 332-2257. 17-9-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ST-LAMBERT, complexe, 260 logis, béton et blocs. Ascenseurs, piscine, saunas, tennis, etc. tous loués. Revenus $800,000., bon financement, prix et terme très raisonnables. Immeubles Acton, courtiers. 844-2595, 678-5764. 10-9-79

C.D.N., immeuble reconstruit en 1978, très bon état, 23 appartements; vendrait 5.2 x les revenus. Vente privée, pas d'agent. 731-1026 après 18 heures. 8-9-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

BELLE FERME, 35 milles sud Montréal, 27 arpent, maison, serre, + beaux bâtiments originaux. Idéal pour artiste, artisan, groupe, etc... $64,500. Tél.: 1-246-2554. 10-9-79

MINI-RANCH, Cherry River près de Mont Orford, (1 mille de l'autoroute), résidence extérieur briques, 5 grandes pièces, aussi 2 garages, étable, ruisseau et lac ensemencé de truite, 8 acres avec plantations de pins, un vrai paradis... Sur rendez-vous Pierre Rolland, représentant (819) 843-7956. Les Immeubles Orford, Memphremagog. 10-9-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LE BRIDGE

Grandes manoeuvres
par Philippe Brugnon

Titulaire de la chronique de bridge au DEVOIR, le docteur Charles Durand est actuellement en convalescence. ce qui l'oblige à interrompre sa collaboration pour une période indéterminée. Il remercie ses fidèles lecteurs de leur compréhension et les prie de l'excuser. Entre-temps, nous offrons la chronique de bridge de Philippe Brugnon qui paraît dans LE MONDE de Paris.

Ce chelem, réussi par l'Américain Charley Coon, est un excellent exercice pour montrer comment, grâce à une bonne technique, il est possible de réussir, même sans voir les mains adverses, des contrats qui paraissent irréalisables.

	♠ R D 8 4 ♥ 9 ♦ A R D 7 ♣ V 8 5 2	
♠ V 6 3 2 ♥ V 10 5 ♦ V 4 ♣ D 9 4 3	N O E S	♠ A ♥ R D 8 7 6 3 ♦ 9 5 2 ♣ 10 7 6
	♠ 10 9 7 5 ♥ A 4 2 ♦ 10 8 6 3 ♣ A R	

Ann. : O. don. E.-O. vuln.

Ouest	Nord	Est	Sud
passe	passe	passe	1 ♦
passe	1 ♠	2 ♥	3 ♠
passe	4 ♦	passe	4 ♠
passe	5 ♣	passe	6 ♦

Ouest ayant entamé le valet de coeur, le déclarant a pris avec l'as de coeur du mort et il a joué le 5 de pique. Est a fait l'as et il a rejoué coeur. Sud a coupé avec le 7 de carreau, puis il a tiré l'as et le roi de carreau sur lequel le valet d'Ouest est tombé. Comment Coon, en Sud, a-t-il gagné ce petit chelem à carreau contre toute défense?

Note sur les enchères:

L'enchère du « 5 trèfle » montrait le contrôle à trèfle et certainement deux as. Le saut final à « 6 carreau » n'en était pas moins courageux après le « passe » d'entrée du partenaire. En effet, s'il était certain que Nord avait deux as, il n'était pas du tout sûr qu'il ait également le roi de trèfle, et Sud pouvait craindre de perdre un as et un trèfle.

DÉCÈS

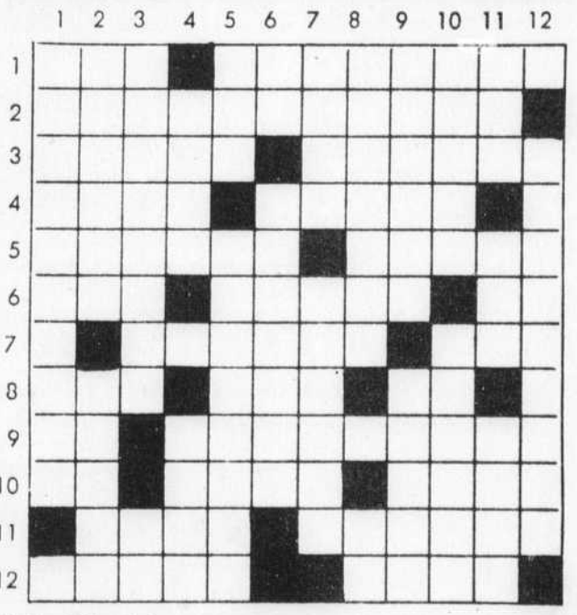
Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:00 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.

DUFRESNE, J. Arthur Dr. — A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 6 septembre 1979, à l'âge de 92 ans, est décédé, le Dr. J. Arthur Dufresne autrefois attaché à l'Hôpital Notre-Dame et médecin consultant au Royal Edward Institute. Il laisse dans le deuil son épouse Mme Annonciade Bernard, ses beaux-frères et belles-soeurs: M. Mme J; Arthur Marois, M. Mme Antoine Gervais et Mme Lucien Dufresne de St-Maurice, Cté Champlain ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le samedi 8 septembre. Le convoi funèbre partira des salons Alfred Dallaire et J.S. Vallée Ltée, No 1111 rue Laurier ouest, Outremont à 9:45 heures, pour se rendre à l'église St-Viateur d'Outremont où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de la au cimetière de l'est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

DURANLEAU, René. — A Montréal, le 5 septembre 1979 à l'âge de 71 ans, est décédé, l'Honorable René Duranleau C.R.L.L.D., juge de la Cour Supérieure. Il laisse dans le deuil son épouse Claire Janin, ses belles-filles Denise (Mme Peter Akerblom), Marie-Claire David, son beau-fils Janin David et son épouse Sandra Oliver, ses frères et soeurs (Mme Jules Dupré), Adrien (époux de Madeleine Blouin), Paul (époux de Yvette Dubuc) et Aimé ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu le vendredi 7 septembre. Le convoi funèbre partira des salons J.R. Deslauriers et Urgel Bourgie No 5650 rue Côte des Neiges, pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 2:00 heures, et de là au cimetière Côte des Neiges lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs des dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal (5000 Bélanger est) seraient grandement appréciés.

MESSE COMMÉMORATIVE
M. Simon Latour
Messe commémorative le samedi 8 septembre à 19:30 heures à la Cathédrale de St-Jérôme pour le repos de l'âme de M. Simon Latour. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Pointe de terre élevée qui s'avance dans la mer. — Donner la forme ou le caractère du roman.
2—Organe à l'aide duquel les insectes déposent leurs oeufs.
3—Repli du corps du serpent. — Le Sauveur
4—Défaut grave. — Lanterne portative.
5—Qui n'a ni aiguillon ni épines. — Écolier.
6—Démonstratif. — Rendu stupide. — Du verbe avoir.
7—Pâtisserie. — Dans le Jura, vallée creusée sur le flanc d'un anticlinal.
8—Poisson d'eau douce. — Biographie. — Familièrement.
9—Métal précieux. — Qualité de ce qui est salubre.
10—Sans vêtement. — Espace infini dans lequel se meuvent les astres. — Registre du parlement de Paris 1254 à 1318.
11—Plante potagère. — Considère ce qu'il désire comme capable de se réaliser.
12—Action de peser. — Maman.

Verticalement
1—Ferme adhésion de l'esprit, fondée sur des sentiments personnels.
2—Céréale. — Fruit charnu dont l'endocarpe lignifié forme un noyau.
3—Petite pièce de monnaie. — Charpente du corps humain.
4—Sentir très mauvais. — Sert à débiter le bois.
5—Ecrivain suisse (1758-1910) — Pas bonne.
6—Charpente du corps humain. — Qui tient de la fièvre.
7—Minéral brillant et clivable. — Chaume qui reste sur place après la moisson.
8—Homme robuste. — Samarium.
9—Huile volatile extraite de la fleur d'oranger. — Toute figure dans laquelle on emploi les mots avec un sens différent de leur sens habituel.
10—S'enivrer (prendre une ...). — Raccorder avec du plâtre pour remplir un joint entre un toit et un mur.
11—Genre de légumineuses. — Élément du cintre destiné à supporter tout ou partie d'une voûte pendant sa construction. — Imprime.
12—Suit le douzième.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	Z	I	N	C	■	P	H	T	I	S	I	E
2	E	N	O	R	G	U	E	I	L	L	I	R
3	Z	O	N	U	R	E	■	N	A	I	■	■
4	A	N	C	R	E	■	E	T	O	L	E	S
5	I	D	E	A	L	I	S	E	R	O	N	T
6	E	E	■	L	E	N	T	■	E	M	O	I
7	M	■	M	E	U	T	E	■	E	N	Q	■
8	E	P	I	■	S	E	R	T	■	E	C	U
9	N	I	M	B	E	R	■	A	L	L	E	E
10	T	R	O	U	■	N	O	C	E	U	R	■
11	■	E	S	T	H	E	T	E	■	D	O	■
12	U	S	A	■	G	R	A	T	T	E	U	R

Stationnement: un passe-droit au canal 10

par Alain Duhamel

En dépit d'un règlement de zonage favorable à l'habitation et en dépit de sa politique de construction résidentielle, l'administration municipale vient d'accorder la permission à Télé-Métropole d'aménager un terrain de stationnement en bordure du boulevard de Maisonneuve.

Le comité exécutif a entériné cette semaine cette dérogation au règlement de zonage 5189 et proposera au conseil municipal, d'ici un an, des modifications à ce règlement dans le but de confirmer le changement d'affectation du territoire compris entre la rue de Champlain, l'avenue Papineau et le boulevard de Maisonneuve, propriété de Télé-Métropole.

Les requêtes dérogeant aux règlements municipaux de zonage ou de stationnement étant nombreuses, l'administration municipale, préoccupée par le développement de l'industrie et du commerce, songe à assouplir ses procédures de manière à rendre plus simple l'obtention de dérogations à ses règlements.

Rappelons qu'en 1977, des locataires du secteur centre-sud de Montréal protestaient énergiquement contre la démolition des maisons de Télé-Métropole. Les projets d'expansion de cette station de télévision compromettaient la survie d'une vingtaine de logements.

L'adoption d'un règlement de zonage, quelques mois plus tard, en février 1978, laissait l'espoir de conserver ces terrains à l'habitation puisque le règlement intégrait les terrains de Télé-Métropole à la zone d'habitation.

Le Service d'urbanisme de la Ville en était venu à proposer ce règlement de zonage plus restrictif précisément parce que le secteur comportait déjà un nombre important de terrains vacants, de stationnements et d'immeubles inoccupés. « Il faut noter deux caractéristiques particulières de ce territoire, soit l'aspect original des établissements culturels fortement reliés au domaine du spectacle (Radio-Canada, Télé-Métropole, Studio RCA, Le Patriote, cinémas, etc.) et l'importance en superficie totale des stationnements et terrains vacants auxquels viennent s'ajouter une quantité impressionnate d'immeubles vacants à l'abandon », soulignait le Service d'urbanisme dans le dossier joint au règlement.

Le dossier du comité exécutif rappelle que ce règlement de zonage visait particulièrement la conservation des bâtiments existants.

Quatre mois plus tard, en juin 1978, et quelques semaines avant l'adoption du règlement sur la protection du patrimoine résidentiel, le Service des permis et inspections émettait un permis de démolition des habitations de Télé-Métropole.

Plutôt que d'exiger la construction de nouvelles habitations d'une superficie équivalente ou supérieure aux anciennes habitations, comme elle le fait de plus en plus, l'administration a préféré accorder la permission d'aménager un tarrain de stationnement et d'en confirmer la présence dans son règlement de zonage.

Placé devant un terrain arasé, le Service d'urbanisme n'a plus fait d'objection à l'aménagement d'un stationnement pourvu qu'il soit strictement réservé aux employés de Télé-Métropole et qu'il soit entouré d'une clôture décorative d'une hauteur minimale de cinq pieds, conformément aux exigences du Service de la circulation.

La pègre de la région de Québec se divise en 6 groupes bien structurés

QUEBEC (PC) — La pègre locale est toujours active dans la région de Québec malgré les efforts déployés par les corps policiers pour neutraliser ses activités.

Au moins six groupes bien structurés opèrent actuellement dans la capitale et plusieurs villes de banlieue, a révélé hier le détective Yvon Lavoie, de la Sûreté municipale de Québec, devant la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

Le détective Lavoie, qui est coordonnateur de la brigade anti-gangs ou « brigade des bars », a précisé qu'un de ces groupes pouvait être considéré comme « le mieux coté ». C'est celui de Guy Laflamme, qui se spécialise dans les vols à main armée importants, les enlèvements et le trafic de la cocaïne.

« Ces gens se tiennent dans les bars huppés, fréquentés par les professionnels, se font rapidement des amis et peuvent ainsi recueillir une foule de renseignements pour la planification de leurs coups », a affirmé le policier.

Ce même Laflamme, a-t-il ajouté, entretient des relations suivies avec le « milieu » montréalais, dans lequel milieu il est aussi « très bien coté ».

Les autres groupes ont chacun leur « spécialité », allant du contrôle des salles de jeux ou « arcades » à l'homosexualité, en passant par « les gros bras » et le trafic de la « petite drogue ».

Les vendeurs de drogue (marijuana, haschisch, LSD) s'infiltrent parmi les jeunes, a poursuivi le détective. On leur offre d'abord quelques « joints » puis quand ils en ont pris l'habitude et qu'ils manquent d'argent pour s'en procurer, on les force à devenir « pusher ».

Dans plusieurs de ces établissements, tenus par des récidivistes, on incite les jeunes à commettre des vols quand ils sont à court d'argent.

L'école ne portera pas le nom du cardinal Léger

par André Tardif

L'école Mgr-Joseph-Charbonneau, une institution régionale pour adolescents handicapés, placée sous la juridiction de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) et dont l'inauguration est prévue pour le mois prochain dans le nord de la métropole, gardera son nom actuel.

A titre de commissaire, Me Luc Larivée, président de la CECM, se proposait en effet, en hommage au cardinal Paul-Emile Léger, de faire rescinder une résolution baptisant cette école du nom de l'ancien archevêque de Montréal, dont les démêlés avec l'ex-premier ministre Maurice Duplessis sont passés à l'histoire.

M. Larivée a expliqué hier que son projet de résolution, qui visait à proposer le cardinal en exemple aux milliers d'élèves de la commission, contravenait sur trois points aux règlements de la CECM.

Celle-ci a d'abord comme politique de ne baptiser aucune de ses écoles du nom d'une personne dont le décès ne remonte pas à au moins trois ans. De plus, le milieu immédiat, notamment le personnel enseignant et les parents, doit être consulté, ce que M. Larivée a avoué ne pas avoir fait. Et enfin, la commission a une banque de noms où n'apparaît pas celui du cardinal Léger, dont le retour définitif d'Afrique pour la métropole est annoncé pour bientôt.

Au cours de leur réunion d'hier, les commissaires ont aussi appris qu'ils devraient surseoir à leur résolution du 23 août dernier prévoyant que leurs séances publiques auraient dorénavant lieu en soirée plutôt qu'en après-midi. Contravenant aux règlements, la résolution n'est pas applicable pour l'instant et sera réétudiée lors de la séance du 4 octrobre prochain.

Dans la même veine, prévoyant une meilleure réaction du public à ce changement d'heure, les commissaires ont accepté le principe de tenir leurs réunions dans la bibliothèque centrale de la CECM, au sous-sol de l'édifice de la rue Sherbrooke est.

Ils ont également abordé le vaste problème du regroupement des classes du premier cycle du secondaire, au sein des écoles secondaires et polyvalentes, en adoptant une résolution de Mme Jeannette Milot demandant « une étude et, au besoin, des propositions de modèles d'organisation » pouvant faciliter ce regroupement.

La résolution adoptée à cet effet fait état d'un ensemble de réalisations mises de l'avant par la commission et appliquées depuis cinq ans pour favoriser la séparation physique des deux cycles (secondaires I et II, secondaires III, IV et V), par suite des revendications des groupes et associations de parents.

D'autre part, la commission lancera dès cette année, au coût de $8,000 et dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant, une compagne de sensibilisation et de dépistage aux problèmes sensoriels, dans l'espoir d'identifier quelque 5,000 enfants ayant un problème visuel et 2,200 autres qui auraient un problème auditif. Les services actuels de la CECM ne desservent que 300 sourds et 125 handicapés de la vue.

Enfin, les commissaires ont approuvé une dépense de $40,000 prévoyant l'embauche d'un psychoéducateur et d'un assistant social, pour un projet-pilote à la polyvalente Pierre-Dupuy, dans le centre-sud. Appelé « Action auprès des décrocheurs », ce projet n'a pu être approuvé par le ministère de l'Education pour fins de subventions, faute de fonds.

Québec va-t-il laisser mourir les Produits Bellevue?

par Louis-Gilles Francoeur

Devant la fermeture désormais inévitable de leur entreprise, les syndiqués des Produits Bellevue, un fabriquant de roulottes de Thetford Mines, ont reproché hier au propriétaire principal de cette entreprise, la Société de développement industriel (SDI) et au gouvernement provincial, de se « désintéresser » des millions qui ont été investis à cet endroit et des emplois perdus par les travailleurs.

Les représentants du syndicat CSN de cette entreprise ont notamment reproché à la SDI de laisser le président de la compagnie, M. Conrad Lessard, liquider les stocks de roulottes et de tentes roulottes alors que ces biens servent en principe de garantie financière à la SDI.

« Depuis quelques jours, a déclaré le président du syndicat, M. Edgar Leduc, on assiste à une liquidation à rabais par le copropriétaire Conrad Lessard des dernières roulottes et tentes-roulottes produites chez Bellevue. Nous avons même constaté que même les stocks d'inventaire destinés au service après-vente trouvent acheteur parmi les quincailleries régionales. Des matériaux indispensables à la construction de nouveaux produits, voire même des prototypes, sont déjà vendus, rendant ainsi impossible toute reprise d'opération de l'usine ».

Les travailleurs de Bellevue croient encore à la possibilité d'une réouverture à condition, disent-ils, que la compagnie se réoriente vers une production de type industriel et à la condition que le gouvernement intervienne avec des commandes comme celles des roulottes requises pour la Baie-James.

Cette usine, ont-il précisé hier, a coûté plus de $12 millions, dont $5 millions à la SDI.

En plus de faire face à un marché en constante récession, la compagnie Bellevue est actuellement l'objet d'une poursuite de $3.8 millions de la part de la compagnie Impala, de Vancouver, parce qu'elle n'a pas livré à temps des roulottes motorisées.

Le personnel des Produits Bellevue est passé de 250 au début de l'année à 75 personnes en mai et il se limite actuellement à 25 travailleurs. Selon le syndicat, les avis de trois mois touchant l'inévitable fermeture n'ont pas encore été envoyés au ministère en contravention des lois en vigueur.

L'argent récolté dans une éventuelle liquidation des stocks appartient, selon le syndicat, aux contribuables québécois par le biais de la SDI. Cet argent, qui irait présentement dans les poches de M. Lessard, toujours selon le syndicat, devrait plutôt servir à relancer de nouveaux types de production dans cette usine très moderne.

Délégué aux génocides?

LOUVAIN, Belgique (Reuter) — Le fondateur de l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International, M. Sean McBride, a demandé hier aux Nations unies de nommer un délégué à la prévention des génocides et de la torture.

Prix Nobel de la paix en 1974, M. McBride a déclaré à Louvain, à l'ouverture du 12e congrès international de l'organisation, que « des massacres de masse proches du génocide » avaient eu lieu ces dernières années en Indonésie, au Chili, au Cambodge, au Timor oriental, en Ouganda, en Afrique du Sud, dans l'Empire centrafricain et en Guinée équatoriale.

Il a proposé que le délégué puisse avoir un contact direct avec le Conseil de sécurité dès qu'il aurait connaissance de tels massacres.

M. McBride a précisé que la compétence du délégué devrait se limiter à « des violations flagrantes et massives des droits de l'homme comportant des génocides et tortures ».

COÉDITION TECCART - BORDAS

Des brochures techniques réalisées au Québec par Teccart seront distribuées dans 40 pays de langue française par Bordas, de Paris



Le P.D.G. de l'Institut Teccart, M. Jean Meunier (à droite) et le directeur pour l'étranger de la société Bordas, M. Luc Tiberghien (au centre), lors de la signature, vendredi dernier, du contrat de coédition avec la France, en présence du ministre Camille Laurin (à gauche), à son bureau de Montréal.

Récemment était signé à Montréal un important contrat de coédition entre l'Institut Teccart, collège spécialisé dans l'enseignement de l'électronique, et la société Bordas, de Paris. Le ministre d'État au développement culturel rehaussait de sa présence cet événement.
A une question du ministre Laurin, M. Luc Tiberghien de la société Bordas répondait, et nous citons: «Si nous avons décidé d'éditer en France les fascicules techniques publiés par l'Institut Teccart c'est qu'après avoir fait étudier leur contenu par nos spécialistes de même que par des pédagogues d'instituts universitaires, on a décelé dans ces travaux une approche pédagogique que nous ne connaissions pas et que nous trouvons fort intéressante. Étant sûrs de la valeur de ces travaux, nous avons décidé d'en faire la publication sous forme de volumes et de les distribuer dans tous les pays de langue française.»
La maison Bordas a choisi de regrouper sous forme de volumes 28 fascicules portant sur les communications et 36 sur les semiconducteurs. Ce programme sera réalisé sur une période d'environ trois ans. Notons également que la traduction en d'autres langues des travaux de Teccart est aussi envisagée.

TECCART INSTITUT TECCART INC.

Oui, encore! 50%

Voici maintenant la vente de tarifs sur les destinations à courte distance. Ça compte, 50% de réduction!

50% de réduction pour toutes les destinations canadiennes en-deçà de 999 milles
Il faut vraiment en profiter! Ces rabais représentent une réduction de moitié sur le prix des tarifs réguliers en classe économique.* Ils sont applicables sur des distances allant jusqu'à 999 milles; lisez attentivement les conditions et consultez le tableau des destinations.
*basés sur les tarifs réguliers en vigueur le 1er octobre, sujets à l'approbation du gouvernement.

Pour les voyages au Canada entre le 14 octobre et le 23 novembre
Il vous faut réserver au moins 14 jours à l'avance et régler le solde au plus tard 7 jours après la réservation. Le séjour minimum est de 3 jours et le séjour maximum, de 30 jours; par contre, si vous partez un vendredi ou un samedi, il vous sera possible de revenir dès le dimanche. Tous les voyages doivent être complétés au plus tard le 4 décembre 1979.

Un match de hockey à Toronto, un week-end à Moncton, 3-4 jours chez des amis de Val d'Or, une semaine de repos chez des parents de la Côte Nord...
Cette vente de tarifs vous ouvre bien des horizons: mini-vacances, la visite de parents ou d'amis juste avant la période des Fêtes, la visite d'expositions culturelles, la présence à un événement sportif... Sachez en profiter! Mais vite, car le nombre de sièges est limité.



Si cette annonce vous a donné le goût d'un plus long voyage, nous avons en cours une vente de tarifs pour les destinations canadiennes excédant 1 000 milles, et il y a encore des places disponibles pour plusieurs d'entre elles. N'est-ce pas être choyés?

Les destinations en vente, aller-retour de Dorval

Québec	$ 38	Stephenville	$ 99
Val d'Or	57	Gander	116
Rouyn/Noranda	61	Toronto	62
Sept-Îles	76	Ottawa	35
Fredericton	64	London	69
Saint-Jean (N.-B.)	67	North Bay	78
Moncton	72	Windsor	78
Halifax	78	Sudbury	65
Yarmouth	78	Sault Ste-Marie	88
Sydney	94	Timmins	92
St-Jean (T.-N.)	116	Thunder Bay	102



Pour tout autre renseignement ou pour réserver, communiquez avec votre agent de voyage ou avec Air Canada, au 931-8261 entre 18h et 23h du lundi au vendredi, et entre 9h et 23h le samedi et le dimanche.

On y va ensemble

MEMBRE

Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA